Plan Climat Air Énergie Territorial

ALÈS AGGLOMÉRATION

2023-2029

PLAN D'ACTIONS

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Alès Agglomération LE SUD INGÉNIEUX

4.
PLAN D'ACTIONS 2023 - 2029

I- INTRODUCTION

Contexte

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Le plan climat définit, sur le territoire de l'intercommunalité :

- **les objectifs stratégiques et opérationnels** en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;

- **le programme d'actions à réalise**r afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, d'anticiper les impacts du changement climatique… Il comporte également un volet air avec la prévention et la réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi que la limite des émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet de développement durable et d'adaptation au changement climatique représente une feuille de route sur 6 ans. Le plan d'actions répond à 3 volets principaux :

- La lutte contre le changement climatique ;

- L'adaptation du territoire au changement climatique ;

- La préservation de la qualité de l'air.

Cadre réglementaire

Comme précisé précédemment, le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les domaines à traiter dans ces différentes parties sont les suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre,
- Stockage de carbone,
- Consommation d'énergie finale,
- Production et consommation d'énergies renouvelables,
- Émissions et concentration en polluants atmosphériques,
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

La liste des secteurs d'activité de référence est la suivante : Résidentiel ; Tertiaire ; Transport routier, autres transports ; Agriculture ; Déchets ; Industrie hors branche énergie ; branche énergie.

Le programme d'actions décrit les actions à mettre en œuvre par la collectivité et les acteurs du territoire. Il précise les moyens à mobiliser, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

II- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial

Méthodologie

Élaboré au sein d'Alès Agglomération par la Mission Développement Durable, le PCAET a été construit de **manière participative** avec de nombreux acteurs du territoire, les services techniques et les élus des communes.

A travers la construction de son programme d'actions, Alès Agglomération a souhaité agir localement afin d'engager des actions réalistes avec l'ensemble des acteurs : élus, communes, habitants, associations, acteurs économiques,…

Les actions ont pour objectif d'engager le territoire dans une transition écologique efficace. Cette transition a par ailleurs été ajouté au Projet de Territoire actualisé, voté à l'unanimité le 14 octobre 2021.

Pour construire le programme d'actions, plusieurs « instances » se sont réunies :

- Un groupe de travail interne intervient comme organe de pilotage technique du Plan Climat. Il est constitué de 5 élus référents, du Directeur Général, des services techniques et de partenaires.

- Au niveau politique, le Plan Climat est porté par 5 élus référents. Une commission élargie pour le Plan Climat a également été créée pour rassembler les élus de différentes commissions : développement durable, ruralité, enlèvement et traitement des ordures ménagères – tri sélectif. Cette commission est sollicitée pour avis, sur différentes phases du plan. Les orientations intermédiaires et finales sont bien entendu présentées pour validation au Président de l'Agglomération.

- La concertation a été ouverte aux habitants et acteurs du territoire avec 5 réunions publiques organisées sur 5 communes : Saint-Christol-Lez-Alès (couronne périurbaine), Laval-Pradel (zone Vallée longue Cévennes), Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (zone Vallée d'Anduze/Saint-Jean-du-Gard), Lézan (zone plaine), Alès. Chaque habitant de l'Agglomération pouvait ainsi participer à l'élaboration du plan d'actions. Les participants ont pu proposer des idées d'actions

et travailler sur 4 thèmes : habitat, déchets, mobilité, production et consommation d'énergie. Ces réunions ont étaient suivies par quelque 130 Participants.

L'objectif du Plan Climat était aussi de s'intégrer dans les plans de la collectivité déjà établis et ayant une temporalité proche : le Plan Alimentaire Territorial 2022-2026, la charte forestière de territoire 2021- 2024, la nouvelle politique de gestion des déchets votée en 2023, le ScoT en cours de révision, le CRRTE. C'est pourquoi, certaines fiches actions présentes dans ces différents plan ont été intégrées dans le Plan Climat, pour répondre à certains volets.

Pour le volet agriculture notamment, une large démarche de concertation et de construction partagée à eu lieu sur le territoire pour l'élaboration du PAT. C'est pourquoi, le choix a été fait de mettre en avant ces actions dans le Plan Climat.

Structuration

Les groupes de travail et réunions publiques ont permis de réfléchir aux actions du Plan Climat. 386 actions ont été proposées. Après une analyse par la Mission Développement Durable et son bureau d'étude, certaines actions ont pu être regroupées car similaires.

Ainsi, une centaine d'actions ont été proposées à l'analyse pour les élus et les techniciens. Toutes les actions ont été étudiées. Certaines, non faisables techniquement ou à l'échelle temporelle du Plan Climat ont été remaniées. 89 actions sont proposées pour le Plan Climat.

Le Plan d'actions répond aux axes stratégiques et objectifs définis dans la stratégie :

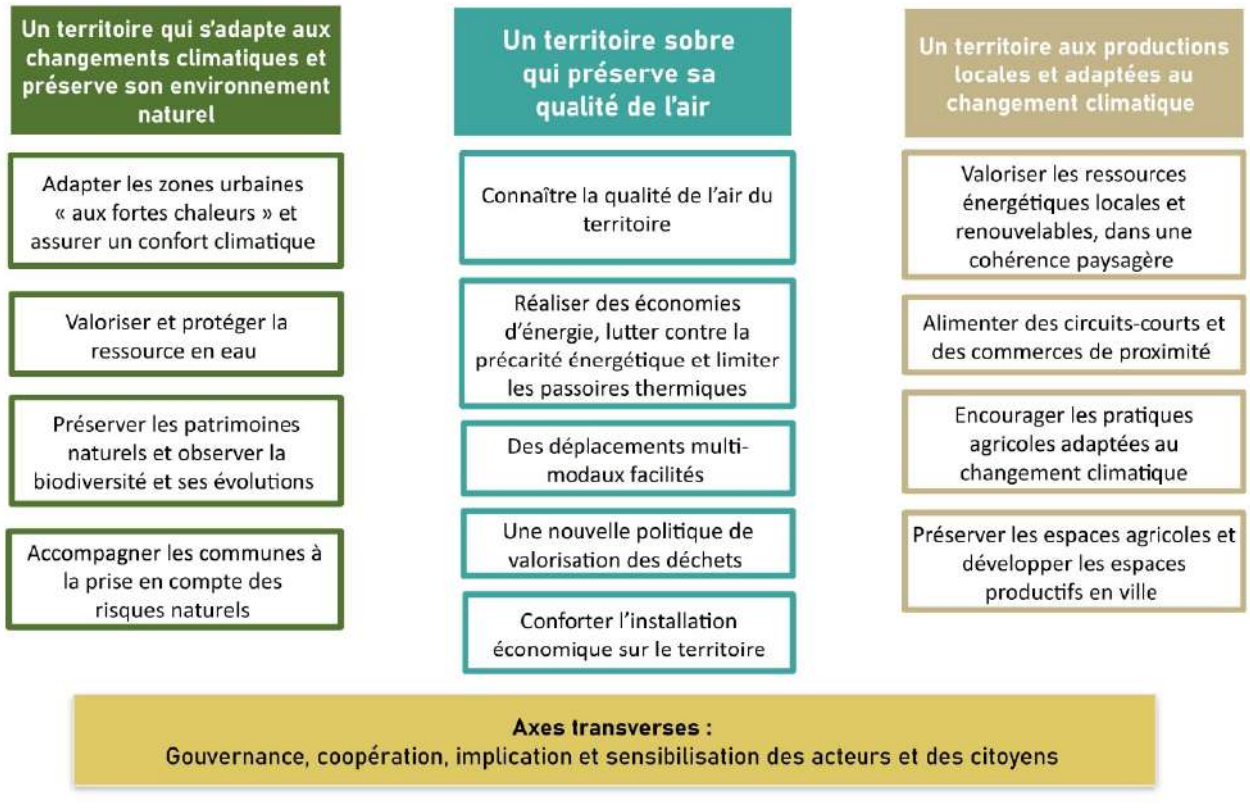

III- Dispositif de suivi du PCAET

Pour s'assurer de la mise en œuvre des actions, le Plan Climat sera suivi dans la durée par la Mission Développement Durable de l'Agglomération.

Fiches actions :

Chacune des actions du Plan Climat ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche action, identifiant notamment :

- Le descriptif de l'action
- Le pilote et les partenaires
- Les objectifs / ambitions à 6 ans
- Les impacts envisagés
- La liste des tâches à réaliser / le calendrier prévisionnel
- Des indicateurs de suivi permettent de suivre l'avancée de l'action et d'estimer ses impacts.

Outils et instances de suivi :

Différents outils seront ainsi mis en place pour le suivi du Plan Climat :

- Un tableau de suivi excel des actions ;
- Des comités de suivi réguliers, avec les membres du groupe de travail (sous format thématique) ;
- Une plateforme collaborative en ligne pour les porteurs d'actions. Sur cette plateforme, les porteurs pourront déposer l'avancement de leurs actions et les comptes-rendus de leur réunions ;
- L'établissement de bilan annuel des actions ;
- La tenue de commissions Plan Climat une fois par an pour informer de l'avancement des actions.

Evaluation à mi-parcours :

L'article R.229-51 du code de l'environnement impose la réalisation d'un rapport à mi-parcours, soit 3 ans après l'adoption définitive du PCAET, ainsi que sa diffusion au public.

Son contenu est libre, les bénéfices de la démarche étant multiples :

- Conforter ou redynamiser la démarche PCAET auprès de l'ensemble des acteurs ;
- Visualiser et mesurer l'avancement des actions ;
- Partager les réussites et susciter la réflexion sur les améliorations à apporter ;
- Fournir un point d'étape et le communiquer ;
- Lancer la réflexion sur ce que pourra être l'évaluation finale du PCAET à 6 ans.

IV- Plan d'actions 2023-2029

SOMMAIRE

I- Axe 0 - Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des Citoyens....9

Objectif 0.1 : S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi du PCAET....10

1- Suivre l'avancement du Plan Climat

2- PCAET : Evaluer l'impact énergétique, environnemental et climatique des actions du PCAET

Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et citoyens du territoire....12

3- Sensibiliser – informer autour du changement climatique et du Plan Climat

II- Axe 1 – Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel....14

Objectif 1.1 : Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique....15

4- Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts

5- Identifier les îlots de chaleur urbain

6- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics en ville

7- Mettre en place un projet pilote de désartificialisation

8- Redonner une place aux arbres dans l'espace public

9- Réaliser une palette végétale adaptée au changement climatique

10- Inciter à la prise en compte d'objectifs environnementaux et écologiques dans les PLUs

11- Réviser le SCOT et y intégrer les objectifs du PCAET

Objectif 1.2 : Valoriser et protéger la ressource en eau....25

12- Sensibiliser à l'usage de l'eau

13- Prévenir la dégradation de la qualité de la ressource en eau

14- Etudier les possibilités de rétentions d'eau et développer la récupération des eaux pluviales

15- Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie

Objectif 1.3 : Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions....30

16- Identifier et protéger les zones humides

17- Observer la biodiversité et évaluer ses évolutions dans le temps

18- Déployer le programme d'action Polliniz'acteurs

19- Gérer durablement les forêts

20- Réintroduire et encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)

Objectif 1.4 : Accompagner les communes dans la prise en compte des risques naturels.....38

21- Informer / sensibiliser aux risques naturels

22- Elaborer le PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)

23- Lutter contre le risque incendie et accompagner le dispositif Obligations Légales de Débroussaillement

24- Œuvrer à la reconquête pastorale, comme alternative au débroussaillage

25- Renforcer les moyens de prévention du risque incendie

26- Sensibiliser au risque inondation

27- Réduire la vulnérabilité face au risque inondation

28- Développer la sécurisation des ouvrages hydrauliques pour réduire la vulnérabilité aux inondations

29- Sécuriser le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorges

III- Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air.....51

Objectif 2.1 – Connaître la qualité de l'air du territoire.....52

30- Mettre en place des études de mesure de la qualité de l'air

31- Étudier la création d'une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions sur Alès

Objectif 2.2 : Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques.....55

32- Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie

33- Sensibiliser les agents d'Alès Agglomération aux économies d'énergie

34- Créer une plateforme centralisation les aides à la rénovation (Maison de l'habitat)

35- Accompagner les ménages à la rénovation énergétique de leur logement

36- Développer le chauffage au bois

37- Grand Plan de Renouvellement Urbain. Accompagner les propriétaires et bailleurs modestes et très modestes à la rénovation énergétique de leur logement

38- Sensibiliser et accompagner les copropriétés dans leurs démarche de rénovation

39- Réaliser des travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics

40- Mettre en place des dispositifs connectés pour la qualité de l'air intérieur

41- Accompagner aux rénovations énergétiques dans les communes

42- Continuer les économies d'énergie sur l'éclairage public

43- Encourager les économies d'éclairage sur le secteur tertiaire
44- Optimiser les locaux et inciter au travail à distance
44bis – Pour un numérique responsable
Objectif 2.3 : Des déplacements multi-modaux facilités.....72
45- Sensibiliser et communiquer autour de la mobilité
46- Développer les modes de déplacements doux et sécurisés
47- Prévoir davantage de points de stationnement vélo sécurisés
48- Maintenir un tarif incitatif pour les bus
49- Maintenir le transport à la demande et favoriser le covoiturage
Objectif 2.4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets.....80
50- Sensibiliser les élus au tri et gestion des déchets
51- Sensibiliser le grand public au tri des déchets
52- Adapter et optimiser les modes de collectes / harmoniser les consignes de tri
53- Installer des composteurs
54- Réaliser une étude sur l'intérêt à développer de petites plateformes de compostage
55- Sensibiliser les entreprises privés à l'économie circulaire
56- Faciliter l'accès aux déchetteries
57- Étudier les modalités d'ouverture des déchèteries aux professionnels
58- Favoriser le broyage à végétaux
59-Développer le réemploi
60-Communiquer sur le réemploi
Objectif 2.5 : Conforter l'installation économique sur le territoire.....96
61- Favoriser l'achat de produits locaux dans le cadre des marchés publics
62- Réfléchir à l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions et aménagements
63- Développer de nouveaux équipements de loisir écoresponsables
64- Développer la bioéconomie autour de la biomasse forestière
65- Développer les constructions en bois local

IV- Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique.....103
Objectif 3.1 : Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère.....104
66- Informer et développer le solaire citoyen
67- Inciter et développer les installations photovoltaïques

68- Encourager le développement de centrales solaires et répertorier le foncier disponible
69- Créer une filière bois granulés locale
70- Étudier la création d'une unité de préparation des CSR
71- Développer les réseaux de chaleur sur le territoire
72- Poursuivre le développement de la filière hydrogène sur le territoire
Objectif 3.2 : Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité.....112
73- Former les acteurs du territoire aux enjeux de l'alimentation de qualité
74- Soutenir les ateliers pédagogiques autour de l'alimentation responsable
75- Développer les circuits courts
76- Étudier la mise en place d'une plateforme physique de mutualisation de produits locaux
77- Aider à la structuration des lieux de circuits courts alimentaires
78- Développer les produits locaux dans les cantines collectives
Objectif 3.3 : Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique.....118
79- Engager des démarches à l'échelle des 72 communes pour des pratiques agro alimentaires responsables
80- Sensibiliser à l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique
81- Remettre en état le petit patrimoine pour l'agriculture (treilles, terrasses, béals)
82- Développer les pratiques d'agroécologie sur les fermes
83- Former à l'agroécologie
Objectif 3.4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville.....124
84- Répertorier les friches en vue d'une remise en culture
85- Acquérir du foncier pour développer les terres cultivables
86- Mettre en place des projets pilotes de remise en production agricole
87- Continuer la création de jardins partagés
88- Développer des espaces tests agricoles d'expérimentation
89- Accompagner à la transmission des exploitations pour lutter contre la déprise agricole

AXE 0

Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens

Axe 0 – Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens	
Objectif 0.1 : S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi du PCAET	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
1	**Suivre l'avancement du Plan Climat**
Contexte	Le Plan Climat fixe une liste d'actions à réaliser dans un laps de temps de 6 ans. Il s'agit d'actions impliquant plusieurs acteurs du territoire (services techniques, communes, partenaires,…). Pour assurer un suivi du plan, des porteurs de projets ont été définis, ainsi que des indicateurs, objectifs et impacts envisagés. Une évaluation du Plan Climat est prévu à mi parcours, au bout de 3 ans, pour faire le point sur l'avancement des projets, l'adéquation avec les objectifs fixés et la pertinence des indicateurs retenus. Le suivi doit donc se faire dans la durée, avec des points réguliers avec les différents porteurs de projet et des outils de suivi.
Descriptif de l'action	**Le suivi du Plan Climat se fera par la Mission Développement Durable d'Alès Agglomération.** Plusieurs outils sont nécessaires, en interne, pour suivre l'avancement du plan et faire le lien avec les pilotes de projet : - Plateforme à construire avec le service SIG (espace pour les pilotes) - Tableau de suivi des actions - Réunions de suivi avec le groupe de travail En externe, une communication annuelle d'avancement des actions pourra être envisagée.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Porteurs techniques des actions - Service SIG
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Toutes les actions du Plan Climat réalisées ou en cours de réalisation	Suivre le plan dans la durée et s'assurer de sa mise en œuvre - Réduction des consommations d'énergie : / - Réduction des émissions de GES : / - Amélioration de la qualité de l'air : / - Développement des EnR : / - Séquestration carbone : / - Adaptation au changement climatique : /
Liste des tâches à réaliser	- Réflexion aux outils nécessaires - Construction de la plateforme avec le service SIG
Calendrier	2023 - 2024 : mise en place des outils de suivi
Indicateurs de suivi	Indicateurs du PCAET
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	2

Axe 0 – Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens	
Objectif 0.1 : S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi du PCAET	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
2	**PCAET : Evaluer l'impact énergétique, environnemental et climatique des actions du PCAET**
Contexte	De nombreuses actions transversales sont engagées au sein de l'Agglomération. Plusieurs diagnostics ont été réalisé dans le cadre du Plan Climat et d'autres projets (PAT, Charte Forestière de Territoire…). Cependant, il serait intéressant d'étudier plus en profondeur l'avancement des indicateurs sur ces projets et ainsi d'avoir une vision plus fine de l'évolution des impacts climatiques, environnementaux et énergétiques des actions engagées. Le besoin serait donc d'avoir un suivi et une vision de l'évolution des situations.
Descriptif de l'action	- Accompagner et évaluer l'impact énergétique, environnemental et climatique des actions du PCAET, PAT et Charte Forestière du territoire pour avoir des perspectives et retours d'expériences sur les actions mises en place. - Interroger les réseaux PAT et CFT pour avoir des retours d'expériences. → Évaluer l'impact des actions avant et après leur mise en œuvre (indicateurs qualitatif et quantitatif).
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	Service ruralité et autres services techniques École des Mines d'Alès Myriapolis Réseau des PAT et CFT COFOR (Collectivités Forestières) Occitanie Espace Info Energie IGN PNC SHVC
Public ciblé	**Statut de l'action**
Elus Grand public Partenaires	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Avoir des indicateurs de suivi des projets	Mesurer et évaluer l'impact des projets sur l'environnement, l'efficacité énergétique,… - Réduction des consommations d'énergie : / - Réduction des émissions de GES : / - Amélioration de la qualité de l'air : / - Développement des EnR : / - Séquestration carbone : / - Adaptation au changement climatique : /
Liste des tâches à réaliser	- Recenser les besoins (PAT, CFT, PCAET), les indicateurs à mesurer… - Confier la mission à un bureau d'étude, stagiaire (via Myriapolis) ou poste interne. Appui possible de l'école des Mines (missions récurrentes de stages de 5 semaines).
Calendrier	2023 : recensement des besoins 2024 : études et mesures complémentaires pour les situations actuelles (avant certains projets) 2026 : études à mi parcours 2030 : études à la fin du PCAET
Indicateurs de suivi	A définir
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne Aides possibles : Ademe ?
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1ETP en poste
Actions en lien	1

Axe 0 – Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens	
Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et citoyens du territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
3	**Sensibiliser – informer autour du changement climatique et du Plan Climat**
Contexte	Le Plan Climat a été construit de manière collective et partagée sur le territoire. Des groupes de travail et des réunions publiques ont permis d'associer services techniques, élus, partenaires et habitants. De nombreuses actions ont été engagées dans le Plan Climat. Afin de renforcer la culture commune autour du changement climatique et des actions du plan climat, il serait important de renforcer les animations sur le territoire : faire connaître le plan climat, engager les habitats, sensibiliser au changement climatique et à ses impacts, sensibiliser aux leviers d'actions sur le territoire,…
Descriptif de l'action	**A plusieurs niveaux, une sensibilisation sera mise en place autour des sujets du plan climat (changement climatique, transports, agriculture, déchets, biodiversité, habitat, action publique, prévention des risques, forêt et ressources naturelles,…)** : - Pour les scolaires : animations, ateliers, visites pédagogiques, projets avec les classes, sur les différentes thématiques du Plan Climat. - Pour le grand public : développer des animations autour du changement climatique → construire une fête de l'environnement (stands d'informations des différentes politiques publiques en lien avec l'environnement, animations, ateliers,…). Des liens seront à faire avec le Printemps citoyen de la Maison de ma Région, le festival de l'environnement du Cinéplanet…. → Créer un « catalogue » recensant les différentes animations et évènements sur le territoire, sur l'année. - Pour les élus : sensibiliser au changement climatique → Animations, visites terrains, conférences,…. **Pour organiser ces différents temps de sensibilisation, le lien se fera avec les partenaires du territoire :** - CPIE du Gard : projets scolaires, centre de ressources documentaires, animations et évènements grand public (sorties natures, rencontres de l'environnement, expositions, conférences...), ateliers dans les quartiers... - Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles : animation d'un agenda 2030, accompagnement des communes, centre d'interprétation Biosphera, 4 saisons du développement local,... - Parc National des Cévennes : interventions dans les écoles, pour le grand public (programme d'animations estival et interventions dans le cadre d'évènements organisés par d'autres structures), engagement dans la démarche Natur'Adapt,... - Médiathèques : animations grand public et scolaires - SPL Cévennes tourisme : démarche forte d'écotourisme, démarche RSE interne à l'Office de tourisme, parcours d'accompagnement pour les professionnels du tourisme,... - Cinéplanet d'Alès : organisation d'évènements grand public comme un projet de festival de l'environnement,... - La Maison de ma Région : organisation d'évènements grand public comme le printemps écocitoyen,...

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- CPIE du Gard - SHVC - PNC - La Maison de ma Région - Service éducation, petite enfance, jeunesse - Services techniques (transport, eau, déchets, nature-paysage, ruralité, habitat,risques,…) - SPL Cévennes Tourisme - CinéPlanet Alès - Médiathèques - Associations
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes – Elus Ecoles – enfants Associations	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Créer une culture commune autour des sujets du PCAET	Sensibiliser et donner envie d'agir face au changement climatique Passer à l'action dans les domaines du Plan Climat (déchet, eau, transport, agriculture-alimentation, respect de la biodiversité,…) - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 1 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	- Réunions avec les partenaires - Organisation des évènements / animations - Création du "catalogue"
Calendrier	2023-2030 : flécher chaque année avec le CPIE du Gard et le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, les thématiques de travail de l'année, en fonction des budgets (déchets, eau, alimentation-agriculture, risques naturels, mobilité, économies d'énergie, forêt, biodiversité) : animations scolaires, grand public, élus. 2024-2025 : organiser une fête de l'environnement (partenaires, services techniques, associations,…) 2024-2025 : créer un catalogue pour recenser les différentes animations sur le territoire, en lien avec les thématiques du Plan Climat.
Indicateurs de suivi	Nombres d'animations scolaires / an Nombres d'animations grand public / an Nombres d'animations élus / an
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : - 150 000€ de subvention pour le CPIE du Gard par an - Subvention annuelle pour le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles Aides possibles : Région : - Créer des outils pédagogiques, des supports d'éducation à l'environnement et au développement durable (investissement) - Soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation à la transition écologique et énergétique

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste

Actions en lien	4, 12, 21, 26, 32, 45, 50, 51, 74, 79

AXE 1

Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
4	**Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts**
Contexte	Sur Alès Agglomération, de nombreuses communes sont engagées ou en cours d'engagement dans une politique 0 phyto et n'utilisent ainsi pas de produits phytosanitaires. Cette démarche va plus loin que la préservation de l'environnement. Elle comprend également un volet sanitaire en évitant d'exposer les agents et la population aux effets nocifs des produits chimiques. Elle permet aussi de protéger l'eau des rivières dans lesquelles ces produits ne s'épandent plus. Enfin, cette nouvelle façon de gérer les espaces végétalisés comprend un volet social, créant de l'emploi. La ville d'Alès est depuis 2008 détentrice du label villes et villages fleuris avec 4 fleurs (renouvelé en 2011, 2014, 2017 et 2020). En 2020, la Ville est l'une des 4 communes françaises récompensées par le trophée de la « Fleur d'Or ». Il s'agit de la plus haute distinction possible qui est attribué chaque année à un nombre restreint de communes "4 Fleurs" atteignant un niveau très élevé en matière de fleurissement et de valorisation du cadre de vie. Le changement climatique impacte aujourd'hui notre environnement. La ressource en eau et les espèces évoluent. Il s'agit donc d'adapter la gestion des espaces verts à cela et de réduire les consommations d'eau, d'adapter les espèces plantées au changement climatique, de planter plus de plantes vivaces, moins fleuries, d'utiliser différents couverts végétaux… → Tout cela change notre rapport au paysage et aux espaces verts en ville. Pour faire accepter ces nouvelles pratiques de gestion des espaces verts, il est donc nécessaire de sensibiliser à ces enjeux et d'expliquer.
Descriptif de l'action	**1- Communiquer sur la bonne gestion des espaces verts, pour inciter d'autres acteurs (entreprises, particuliers...) à repenser leurs pratiques :** - Organiser des portes ouvertes au centre horticole - Communiquer dans l'application Ecoteka sur la gestion des espaces verts de la ville d'Alès. - Relancer le concours jardins et balcons fleuris. **2- Créer et installer des panneaux pour sensibiliser le public à la gestion des espaces verts face au changement climatique** : plantation de plantes vivaces et de moins de plantes fleuries, introduction de plantes pollinisatrices, sensibilisation à la consommation d'eau du gazon, communication sur la démarche 0 phyto, les espaces enherbé… **3- Animations :** - Possibilité avec le CPIE du Gard d'animer des stands dans les lieux publics passants (par exemple, lancer un programme « trottoir vivant »). - Faire le lien avec la balade organisée par la SPL Cévennes tourisme, à destination des professionnels du tourisme (balade fleurie, apprentissage des jardins…). - Animation d'émissions sur la radio RGO (convention à renouveler) pour communiquer sur les pratiques. **4- Gestion des espaces verts des communes :** - De nombreuses communes sont engagées dans une démarche 0 phyto. - Le Parc National des Cévennes mène en parallèle un accompagnement technique des communes dans le cadre du programme pollinisateur : plantation de haies mellifères, formations,… D'autres formations ponctuelles en partenariat avec CNFPT peuvent être proposées. - Pour un retour d'expériences, se rapprocher du Département du Gard menant des expérimentations sur le fauchage retardé des bords de route.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service paysage nature	- CAUE 30 - Service communication - CPIE du Gard - PNC - Mission DD - Office de tourisme d'Alès
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes Habitants Entreprises Ecoles Associations	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Encourager un changement de mentalité vis-à-vis des espaces verts - Multiplier les espaces laissés enherbés - Augmenter les m³ d'eau économisés pour la gestion des espaces verts - Installer des panneaux sur 10 espaces aménagés	Lutter contre les îlots de chaleur et s'adapter au changement climatique Adapter les espaces verts au changement climatique Sensibiliser le public aux espaces verts de demain Diminuer les consommations d'eau Faire revenir la biodiversité en ville - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0

	- Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	- Création des panneaux / de la communication - Organisation d'animations
Calendrier	Entre 2024 et 2030 Relance du concours : 2024 Animations avec le CPIE : 2024
Indicateurs de suivi	- Nombre de panneaux de sensibilisation installés - Nombre de portes ouvertes organisées au centre horticole - Nombre de participants au concours balcons et jardins fleuris - Nombre de m² d'espaces verts laissés enherbés chaque année - Nombre de m3 d'eau utilisés pour la gestion des espaces verts chaque année
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : coût des panneaux Aides possibles: - Région Occitanie (récurrente) : soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation à la transition écologique et énergétique Créer des outils pédagogiques, des supports d'éducation à l'environnement et au développement durable (investissement)
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Changements des habitudes	2 ETP en poste
Actions en lien	3, 6, 9

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
5	**Identifier les îlots de chaleur urbain**
Contexte	En lien avec le dérèglement climatique, le territoire subit chaque année une augmentation des jours de fortes chaleurs. L'urbanisation en ville créé des îlots de chaleur qu'il s'agit de limiter par des actions de végétalisation et désimperméablisation des sols (CF action 6). Afin de limiter l'exposition aux fortes chaleurs, l'objectif de l'action serait de mieux connaître les zones de fraîcheur dans la ville d'Alès.
Descriptif de l'action	**- Identifier les zones de fortes chaleur et les îlots de fraîcheur dans l'espace urbain d'Alès.** → Cartographier les principaux îlots de chaleur et de fraîcheur. - Rendre accessible la carte au grand public, informer sur ces lieux frais et mettre au point des « parcours frais » (parcours à pied passant par les différents îlots de fraîcheur en cas de canicule). - **Réfléchir à des actions pour réduire les principaux îlots de chaleur** (végétalisation, ombrières,…) et assurer un confort d'été (habitat).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Agence d'urbanisme – CAUE 30 - Service Paysage Nature - Service SIG - Service Habitat - Service Patrimoine Immobilier
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Proposer des lieux frais à la population	- Lutter contre le changement climatique et développer les Îlots de fraîcheur en ville - Lutter contre la chaleur - Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	- Cartographier les îlots de chaleur et de fraîcheur - Création des « parcours frais » - Communication - Actions possibles à étudier avec les services
Calendrier	2023-2024 : cartographie et communication À partir de 2025 : actions pour le confort d'été et le renforcement des îlots de fraîcheur
Indicateurs de suivi	Nombre d'îlots de chaleur identifiés Nombre de parcours frais créés Nombre de lieux frais identifiés
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	6

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
6	**Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics en ville**
Contexte	En lien avec le dérèglement climatique, le territoire subit chaque année une augmentation des jours de fortes chaleurs. L'urbanisation en ville créé des îlots de chaleur qu'il s'agit de limiter par des actions de végétalisation et désimperméablisation des sols.Les actions prévues dans le cœur de ville d'Alès encourage la végétalisation des espaces publics et la désartificialisation des sols (végétalisation des rues, du pourtour de l'Abbaye, de la place des Martyrs de la Résistance, réaménagement de places,…). Avec les projets de renouvellements urbain, des quartiers et des rues sont repensées pour plus de végétalisation, changement de revêtement, création d'espaces piétons, etc.Plusieurs projets de végétalisation ont déjà été menés : Temple d'Alès, Place de la libération, Place Leclerc, Edgar Quinet, Voies vertes Cauvel et Belina, Rue Albert 1er. Actuellement, on compte sur la ville d'Alès 207 850 ha de végétalisation (60 689 hecatres de surfaces vivaces, 147 161 hectares de surfaces gazon). On compte 594 arbres fruitiers. Dans le cadre du ZAN, il est demandé aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Le ZAN sera donc pris en compte dans le SCOT en cours de révision (cf action 11).
Descriptif de l'action	**1- Plusieurs projets d'aménagements urbains sont prévus sur la ville d'Alès : plan de renouvellement urbain, modification de la circulation des rues, végétalisation, désimperméabilisation des sols :** **- Les projets prévus :** * Grand-rue Jean-Moulin : création d'une rue jardin (végétalisation, plantation d'arbres, changement du revêtement de la route, démolition des dalles des immeubles et renouvellement des façades, changement du sens de circulation et création d'espaces piétons-vélos) * Faubourg du soleil : végétalisation, démolition d'immeubles et modification de la circulation pour plus d'accès piétons, vélos. * Faubourg de Rochebelle : renouvellement urbain et création d'un mail végétalisé sur la rue de la Gardette. * Prés-Saint-Jean : réhabilitation de la place du marché (démolition d'immeubles, implantation de bâtiments partagés, d'un parc et de jardins familiaux) * Place Saint-Jean : végétalisation, changement de la circulation (espaces piétonniers, zone de rencontre, suppression de places de parkings). => Afin d'évaluer l'impact de ces projets sur la qualité de l'air, des tubes NO2 seront placés en 2024 puis quelques années après l'issue des travaux. Ces campagnes de mesures seront biannuelle (été et hiver). - **D'autres projets de végétalisation sont prévus** : Espace André Chamson (végétalisation de la cour), Rue Auguste Comte (création d'une voie verte), Lycée Jean Baptiste Dumas. - Dans le projets d'aménagement, il est également prévu une place importante pour le mobilier urbain et des jeux d'enfants en **bois local** (via la Charte Forestière de Territoire). **2-** Pour augmenter la végétalisation, la mise en place d'un **permis de végétaliser** sur Alès sera étudié : dans un premier temps, en lien avec les commerçants. Dans un deuxième temps pour les particuliers (avec une aide du CPIE du Gard). **3- Dans les communes du Parc National des Cévennes, un appuis est proposé pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité en ville.**
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1- Service paysage nature 2-PNC	- Pôle Infrastructures- Mobilité-ANRU - Service habitat - CCAS - Service SIG - Charte Forestière de Territoire - CPIE du Gard - Associations « PJJ », Faire - Pépinières, entreprises - CAUE 30 - Logis Cévenols
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Augmenter les îlots de fraîcheur en ville Encourager la végétalisation dans les espaces urbains	- Améliorer la qualité de l'air - Désartificialiser les sols / rendre les sols plus perméables

Désimperméabiliser les sols (cours, trottoirs,…)	- Augmenter le stockage carbone en ville - Rafraîchir la ville et s'adapter au changement climatique - Faire revenir la biodiversité en ville - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 3 - Adaptation au changement climatique : 4
Liste des tâches à réaliser	- Évaluer la température avant et après les projet de végétalisation (en lien avec le service SIG).
Calendrier	Projets d'aménagements urbains : - Grand-rue Jean-Moulin : 2023-2026 - Faubourg du soleil : 2023-2026 - Prés-Saint-Jean : à programmer - Place Saint-Jean : 2023 - André Chamson : 2023-2024 - Rue Auguste Comte : 2024-2025 - Lycée JBD : 2023- Pose des tubes NO2 : 2024 puis à l'issue des travaux Etude du permis de végétaliser : 2024
Indicateurs de suivi	- Données des tubes NO2 placés - Nombre de m² de surfaces végétalisées par an - Température des rues / façades / bâtiments végétalisées (avant et après) - Voir si possibilité de quantifier l'eau (ruissellement dans avaloirs)
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : - Grand-Rue Jean-Moulin : Renaturation & désimperméabilisation (1 278 337€) - Faubourg du soleil : NPNRU - Prés-Saint-Jean : NPNRU - Place Saint-Jean : NPNRU - André Chamson : 100 000€ - JBD - Auguste Comte Aides possibles : - Grand-Rue : 47 % agence de l'eau / 33 % Fonds Vert - Fonds Vert (31 décembre 2023) : Axe 2 renaturation (dépenses d'investissements) - Banque des territoires (permanente) : aide en ingénierie technique être accompagné dans l'amorçage d'un projet de transition écologique - CAUE 30 (permanente) : aide en ingénierie technique être accompagné en amont des projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Coût des projets - Entretien des espaces verts : manque de personnel - Gestion de l'eau pour arrosage - Gestion des réseaux dans les zones à végétaliser	30 ETP en poste pour la gestion des espaces verts Besoin de 12 ETP supplémentaire pour gestion des espaces verts
Actions en lien	4, 5, 9

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
7	**Mettre en place un projet pilote de désartificialisation**
Contexte	- Plusieurs projets de renouvellement urbain impliquant une végétalisation sont prévus sur Alès (cf action 6). Le projet de la Grand-Rue-Jean-Moulin, notamment, est particulièrement innovant, avec la volonté de créer une rue jardin. En lien avec des paysagistes, le projet porte sur la plantation d'espaces verts et d'arbres, la rénovation des façades, le changement d'usages de la rue (suppression de places de parking, création d'espaces piéton…). En lien avec le ZAN, la désartificialisation des sols et le retour de la biodiversité en ville, l'objectif de l'action serait de désimperméabiliser une rue pilote sur Alès : la rue Soubeyranne, pour faire le lien avec la Grand-rue-Jean-Moulin en contrebas. Par ailleurs, l'Agglomération étant labellisée TEN, elle s'est engagée à mettre en œuvre trois actions à l'horizon 2023 dont la lutte contre les îlots de chaleur par la désartificialisation des sols.
Descriptif de l'action	**Sur la rue Soubeyranne à Alès il est proposé de :** - Désartificialiser la rue par un changement du revêtement de la route et des parkings (revêtement perméable) - Permettre l'infiltration des eaux pluviales dans des noues ; - Créer une mare pédagogique pour : - Récupérer et réutiliser les eaux pluviales - Rafraîchir l'espace et favoriser la biodiversité - Travailler sur les "bancels" pour favoriser une infiltration de l'eau ; - Augmenter la surface arborée et mettre en place des solutions d'ombrage.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Service Paysage-nature, - Pôle infrastructure, - Logis Cévenols, - Projet de la Grand-rue Jean-Moulin, - EPTB Gardons
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants, écoles	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Lancer un projet pilote de désimperméabilisation et désartificialisation des sols	- Récupérer et valoriser les eaux de pluie - Augmenter le stockage carbone en ville - Désartificialiser les sols - Lutter contre le changement climatique et développer les Îlots de fraîcheur en ville - Lutter contre la chaleur - Faire revenir la biodiversité en ville - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	- Etude et chiffrage des travaux de changement de revêtement de la rue et des parkings. - Etude de création de la mare pédagogique - Création d'un groupe de travail
Calendrier	2023 : étude du projet 2025 : début des travaux
Indicateurs de suivi	Avancement du projet Surface désartificialisée Surface arborée Nombre d'arbres plantés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : environ 100 000€ pour revêtement + végétalisation. Projet à chiffrer Aides possibles : Fonds verts : axe 2

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coût financier Entretien	1 ETP en poste
Actions en lien	6

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
8	**Redonner une place aux arbres dans l'espace public**
Contexte	- Chaleur en ville et création d'îlots de fraîcheur - Evolution des espèces face au changement climatique / besoin croissant en eau → Besoin de développer de nouvelles techniques de gestion des arbres - Création du service patrimoine arboré en 2019 - Développement d'une application pour mieux connaître le patrimoine arboré, avec Ecoteka
Descriptif de l'action	**1- Déployer l'application Ecoteka (application de gestion des arbres) :** L'application permettra de recenser et de valoriser les arbres de la ville d'Alès. Elle a pour but de suivre le patrimoine arboré (date de plantation, évolution, mycorhization, évaluation du système racinaire,…). Cette application sera accessible également par le grand public : par géolocalisation, l'usager pourra découvrir les arbres qui l'entoure et leur gestion. **2- Développer la plantation d'arbres dans les espaces urbains : plantation si un suivi est réalisé par la suite.** **3-Développer la mycorhization :** - Suite à de nombreux tests et études de mycorhization avec Mycophyto, à la plantation de certains arbres de la ville d'Alès, l'expérience est concluante. Le système racinaire est alors beaucoup plus développé, tout comme la vie du sol. Cela permet à l'arbre d'être plus résistant et de demander moins d'eau. Par ces tests, un mycélium local a pu être développé. Tous les arbres et arbustes plantés seront donc à l'avenir mycorhizés avec le mycélium local. **4- Acclimater les arbres plantés :** Un partenariat est mis en place avec le château de Pérouse pour mieux connaître les espèces adaptées à notre climat. → Espèces adaptées à l'endroit de plantation (milieu urbain, parc,…). → Espèces peu gourmandes en eau. → Espèces permettant de produire un bel ombrage et d'avoir une grande capacité de stockage carbone. **5- Mettre en place une charte de l'arbre :** Règlement par rapport au végétal, cette charte devra être appliquée par toute entreprise, particulier ou collectivité qui interviendra à proximité d'un arbre (respect de l'arbre, de son système racinaire, des branches,…). **6- Former les agents aux nouvelles techniques de gestion de l'arbre et à la compréhension du végétal (mycorhization,…).**
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service paysage nature	- Pépinières / Entreprises - CAUE 30 / Organismes (Mycophyto, INRAE) / Associations
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes Entreprises	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Rafraîchir les rues - Adapter les espèces plantées au sol et au climat - Développer la plantation d'arbres suivis et résistants dans la durée	Améliorer la qualité de l'air Augmenter le stockage carbone en ville Rafraîchir la ville et s'adapter au changement climatique Faire revenir la biodiversité en ville - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 3
Liste des tâches à réaliser	- Évaluer la température avant et après les projets de plantations (avec le SIG)
Calendrier	Application Ecoteka, Charte de l'arbre et formation des agents : mise en place en 2024
Indicateurs de suivi	- Nombre d'arbres plantés chaque année - Suivi de l'application - Respect de la charte de l'arbre - Nombre d'arbres mycorhizés par an - Formation des agents
Budget / Aides financières possibles	**Budget** : Fonctionnement : entretien des espaces verts / - Mycorhization : environ 100€ par arbre Investissement : Application : 39 000€ HT Aides possibles : - Application Ecoteka : Banque des territoires 100 % si projet retenu - Fonds Vert (31 décembre 2023) : Axe 2 renaturation (dépenses d'investissements) - CAUE 30 (permanente) : aide en ingénierie technique être accompagné en amont des projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Coût de plantation - Entretien (avoir un ETP)	
Action en lien	5, 9

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
9	**Réaliser une palette végétale adaptée au changement climatique**
Contexte	- Chaleur en ville et création d'îlot de fraîcheur - Renouvellement du ScoT et objectifs de zéro artificialisation nette d'ici 2050. - Face à ces défis, un accompagnement des communes est nécessaire pour les aider à choisir une palette végétale adaptée au contexte climatique du territoire et à la demande croissante en eau. L'objectif de l'action est de réaliser une palette végétale pouvant être utilisée dans les communes, PLU, ScoT, mais aussi par les particuliers. Les plantes indiquées seront peu gourmande en eau et adaptées au changement climatique.
Descriptif de l'action	**- Proposer une palette végétale adaptée au territoire et au changement climatique** (stress hydrique, besoin de fraîcheur, nouvelles essences,...). → S'inspirer des palettes existantes (le PNC est en train de construire sa palette basée sur les plantes locales) : être un outil annexe au ScoT et PLUs. - **Définir les types de strates végétales** (vivaces, graminées, arbres, arbustes) par rapport aux entités paysagères (constitution de la nature des sols : montagne, forêts, schiste, vallée-vignes, limon). - **La qualité du végétal selon son usage dans l'espace public (**plantes comestibles, plantes odorantes, ombrage, fraîcheur,...). - **Classifier les problématiques de certains végétaux** (invasives,…) - **Communiquer et sensibiliser à cette palette végétale** : intégrée dans les PLUs, dans les espaces verts, dans le permis de végétaliser. - **Développer les partenaires et producteurs de végétaux locaux**.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
DGA développement du territoire (paysage Agglo)	- CAUE 30 - PNC - FREDON - DREAL - Paysagistes – Pépiniéristes - Château de Pérouse (Saint-Gilles) - Mission DD - Service paysage
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes – partenaires institutionnels Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Avoir des espaces verts adaptés aux changement climatique - Avoir une meilleure connaissance des usages du végétal et de la biodiversité	- Adapter les espaces verts au changement climatique - Améliorer la qualité de l'air - Augmenter le stockage carbone en ville - Rafraîchir la ville et s'adapter au changement climatique - Faire revenir la biodiversité en ville et reconnecter les habitants à la nature en ville - Créer des espaces de bien-être en ville – reconnaître les bienfaits du végétal - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 2
Liste des tâches à réaliser	- Construire la palette, en lien avec d'autres territoires et le CAUE 30. - Monter un groupe de travail pour faire un retour sur les plantes qui fonctionnent et proposer une palette à jour avec des espèces adaptées au changement climatique, une flore adaptée aux aménagements, en fonction de l'espace.
Calendrier	Entre 2024 et 2030
Indicateurs de suivi	- Nombre de plantes dans la palette végétale - Quantité des plans répertoriés, en fonctions des typologies (identité géographique, types de plantes) - Essences de la palette végétale
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne Aides possibles : - CAUE 30 (permanente) : aide en ingénierie technique être accompagné en amont des projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Entretien des espaces verts	1 ETP en poste
Actions en lien	4, 6, 8, 10, 11

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
10	**Inciter à la prise en compte d'objectifs environnementaux et écologiques dans les PLU**
Contexte	- En tant que personne publique associée, Alès Agglomération accompagne les communes dans le cadre des procédures d'évolution de leur document d'urbanisme - Le contexte réglementaire évolue. La loi Climat et résilience renforce les objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols, notamment dans les PLU. Les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) définissent des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques. Le règlement peut imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville - Le zéro artificialisation nette (ZAN) constitue un objectif à atteindre en 2050. Il implique en premier lieu de réduire de 50% la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la consommation observée sur la période 2011-2021. Dans un deuxième temps, il s'agira de réduire progressivement par tranche de 10 ans l'artificialisation des sols pour atteindre d'ici 2050 ce ZAN. - La RT 2020 vise à imposer la construction de bâtiments à énergie positive en plus des maisons passives. Elle impose des limites de consommation très précises comme la consommation de chauffage d'une maison individuelle qui ne doit pas dépasser 12 kWh/m² par an.
Descriptif de l'action	**Accompagner les communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU :** - Inciter à prendre en compte la biodiversité et la palette végétale dans les PLU (coefficient de biotope, part minimales de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageable, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, accompagnement de l'EPTB Gardons à la gestion des zones humides,…) - Inciter à limiter la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols et préserver les zones naturelles. - Préconiser l'emploi de matériaux durables (bois local, terre, paille, pierre,...) et la construction de maisons bioclimatiques (orientation, végétalisation, systèmes de récupération et d'économies des eaux, chauffage au bois,…). - Inciter à autoriser les installations de panneaux solaires pour les particuliers et les ombrières photovoltaïques. - Identifier les zones potentielles de développement des énergies renouvelables.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
DGA Développement du territoire	- Communes - Service urbanisme (Ville d'Alès) - PNC - Mission DD - Service Conseil, planification et ingénierie territoriale (Alès Agglomération)
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Habitants - Acteurs économiques	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Renforcer l'accompagnement des communes dans les procédures d'évolution de leur document d'urbanisme pour inciter à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques - Renforcer l'accompagnement des particuliers et des acteurs économiques pour une meilleure prise de conscience des enjeux environnementaux et écologiques	- Réduire les consommations de GES - Améliorer la qualité de l'air - Valoriser les ressources naturelles du territoire - Préserver et restaurer la biodiversité - Réduire la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 1 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	Poursuite et renforcement de l'accompagnement et de la sensibilisation des communes, des particuliers et des acteurs économiques sur les enjeux environnementaux et écologiques
Calendrier	Mission continue
Indicateurs de suivi	- État d'avancement des documents d'urbanisme - Nombre de PLU approuvés - Nombre de mentions environnementales et écologiques intégrées par PLU et par thématique (développement EnR / lutte contre artificialisation des sols / préservation de la biodiversité / constructions biosourcées...)
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : 1 ETP en poste interne au service
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Compétence communale des documents d'urbanisme	1 ETP en poste
Actions en lien	9, 11

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 1 - Adapter les zones urbaines « aux fortes chaleurs » et assurer un confort climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
11	**Réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Cévennes et y intégrer les objectifs du PCAET**
Contexte	La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 conforte le ScoT dans son rôle pivot en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols. Elle : - Intègre dans le projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation (par tranches de dix années) ; - Précise la façon dont le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT peut décliner cet objectif par secteur géographique ; - Prévoit que le DOO du SCoT peut identifier à certaines fins "des zones préférentielles pour la renaturation, par la transformation de sols artificialisés en sols non artificialisés" ; - Associe tout particulièrement les SCoT à la fixation et à la déclinaison des objectifs portés par le schéma d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en matière de réduction du rythme de l'artificialisation des sols. - Facilite l'appropriation des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation inscrits dans les SCoT par les plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) et les cartes communales (CC), etc. ; - Intègre la lutte contre l'artificialisation des sols dans l'analyse des résultats de l'application du SCoT…
Descriptif de l'action	**La révision du SCOT du Pays des Cévennes, va permettre, entre autre :** - D'identifier des zones d'accélération et d'exclusion pour le développement des énergies renouvelables. - De délimiter les espaces à artificialiser et ceux à préserver et/ou à renaturer (limites d'artificialisation et préservation des zones naturelles et de la biodiversité). Il s'agira également de prendre en compte dans le ScoT, les trames vertes et bleues du territoire - De répertorier les friches sur le territoire, à mobiliser ou à renaturer. - D'intégrer la notion de durabilité des constructions (emploi de matériaux durables, maisons bioclimatiques…). - D'optimiser les déplacements sur le territoire pour réduire les émissions de GES
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
DGA Développement du territoire - Pays des Cévennes (SCOT)	Mission DD PNC Service Conseil, planification et ingénierie territoriale (Alès Agglomération)
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Habitants - Acteurs économiques	En cours (Révision lancée par délibération du Comité Syndical en date du 20 octobre 2022)
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Élaborer un projet répondant au contexte législatif et réglementaire ainsi qu'aux besoins et enjeux du territoire	- Réduire les consommations de GES - Améliorer la qualité de l'air - Préserver et restaurer la biodiversité - Réduire la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 1 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	Révision du SCoT du Pays des Cévennes
Calendrier	2023 : contractualisation avec un bureau d'étude, recrutement d'un chargé de mission ScoT et d'un assistant de projet 2023-2026 : réalisation des différentes pièces composant le dossier de SCoT (diagnostic, PAS, DOO/DAACL, évaluation environnementale) Rentrée 2026 : Approbation et mise en œuvre du ScoT
Indicateurs de suivi	Phasage de la révision du SCoT 2023-2026 - Nombre et surface de sites propices au PV sol - Nombre et surface des friches à renaturer Évolution de la production d'énergies renouvelables, par source de production
Budget / Aides financières possibles	Budget : 800 000 € Fonctionnement : interne au service - 1 ETP Responsable du service Conseil, planification et ingénierie territoriale - 1ETP « Chargé de mission » en cours de recrutement - 1 ETP « Assistant de projet » - Bureau d'étude
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	3 ETP en poste
Actions en lien	9, 10

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 2 - Valoriser et protéger la ressource en eau	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
12	**Sensibiliser à l'usage de l'eau**
Contexte	- Méconnaissance des différentes utilisations et devenir de l'eau sur l'Agglomération. - Sensibiliser aux économies d'eau face à la rareté de la ressource. - Loi sur l'eau - 2006
Descriptif de l'action	**Pour le grand public :** Sensibiliser à l'usage de l'eau domestique et faire connaître le processus de gestion de l'eau, à travers un plan de communication : - Économies d'eau, réutilisation (cuves domestiques, récupération-stockage des eaux) - Usage de l'eau dans l'habitat - Gestion des piscines et sensibilisation des hébergements touristiques, des touristes à la gestion de l'eau. - Information sur le processus de recyclage de l'eau des stations d'épurations. **→ En lien avec l'EPTB Gardons :** - S'appuyer sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) prévoyant une étude sur la ressource en eau souterraine (mesurer le niveau des eaux souterraines, qualifier la ressource et savoir si elle peut être utilisée ou protégée). Dans le cadre de cette étude, il est prévu la réalisation d'une synthèse adaptée et une restitution au grand public pour sensibiliser sur la ressource en eau souterraine. - S'appuyer sur les documents de sensibilisation existants (livrets « L'eau à la maison : gestion économe et écologique de l'eau » / « Mon jardin d'agrément au naturel : économe en eau et sans pesticides » / « Mon potager sans pesticides : conseils pratiques bios et naturels »). - Associer aux animations locales **Pour les scolaires :** - Visites de sites (stations d'épuration,…) - Sensibilisations et animations à l'école (cycle de l'eau domestique, défis à réaliser…) **Pour les communes et hébergements touristiques : par l'EPTB Gardons :** - Diagnostic des usages de l'eau - Propositions d'actions pour réaliser des économies d'eau (arrosage, plantes économes en eau, utilisation de l'eau dans le bâtiment,…). - Sensibilisation avec des supports sur les économies d'eau. La SPL Cévennes tourisme, mène un accompagnement pour les professionnels du tourisme afin de les sensibiliser et de les accompagner dans des pratiques écologiques. Une charte « engagée tourisme durable » s'est également monté pour labelliser les professionnels engagés et créer un réseau. L'EPTB Gardons pourrait éventuellement intervenir dans le cadre d'un accompagnement des professionnels pour de la sensibilisation aux économies d'eau. **La gestion de l'eau sur les stades** est souvent une problématique récurrente au niveau des communes. Il est proposé ici, en lien avec le service sport de la Ville d'Alès, que l'EPTB Gardons anime un groupe de travail autour de la bonne gestion des stades. Une formation et des visites de terrain pourraient être proposé aux communes et élus de l'Agglomération. Ayant mené une politique avancée au niveau de la gestion des stades (zéro phyto, économies d'eau,...), la Ville d'Alès interviendrait pour témoignage. **Il sera également étudié la mise en place de systèmes économes en eau pour les bâtiments publics,** comme l'installation de mousseurs.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Service eau (REAAL) - EPTB Gardons - Service sport (Ville d'Alès) - Service patrimoine immobilier - SPL Cévennes tourisme - Syndicat Mixte AB Cèze - CPIE du Gard - SHVC – PNC - Eco'Loge Toit - Agence de l'eau - Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants, Ecoles Communes / élus	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Encourager les économies d'eau	Réaliser des économies et préserver la ressource en eau - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023 : Établissement du plan de communication 2023 : étude de pose de mousseurs sur les bâtiments publics 2024-2028 : animations autour de l'eau avec le CPIE du Gard, le SHVC et Eco'Loge Toit 2024-2030 : mise en œuvre du plan de communication et d'outils de sensibilisation (affiches, campagnes virtuelles, ateliers, …) 2023-2026 : sensibilisation des communes et des hébergements touristiques.
Indicateurs de suivi	Avancement du plan de communication pour le grand public Nombres de visites organisées avec les scolaires Nombre de sensibilisation autour de l'eau réalisées dans les écoles Nombre de diagnostic réalisés par l'EPTB auprès des communes et hébergements
Budget / Aides financières possibles	Budget : - à définir en fonction du plan de communication choisi - pose de mousseurs Aides possibles : Région : - Créer des outils pédagogiques, des supports d'éducation à l'environnement et au développement durable (investissement) - Soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation à la transition écologique et énergétique

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1ETP en poste

Actions en lien	3, 4, 15

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 2 - Valoriser et protéger la ressource en eau	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
13	**Prévenir la dégradation de la qualité de la ressource en eau**
Contexte	**Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides par les communes est interdit pour l'entretien des espaces verts**, promenades, forêts et voiries (sauf pour les cimetières, les stades clos et les exceptions de sécurité). La politique 0 phyto est menée sur le territoire d'Alès Agglomération par l'ensemble des communes. Sur Alès, l'ensemble des stades et des cimetières sont passés en 0 phyto. Ces actions ont des impacts non négligeables sur la qualité de l'eau. **Avec le réchauffement climatique, de plus en plus d'impacts apparaissent sur la qualité de l'eau** (baisse des débits et augmentation de la température de l'eau engendrent une augmentation des diatomées et le développement des cyanobactérie dans les flocs). Le territoire d'Alès Agglomération est enfin un ancien territoire minier. **Des eaux d'exhaure sont** donc **à gérer**. **Au niveau de l'EPTB Gardons, la question de la qualité de l'eau est prise en charge** : - Participation aux comités de pilotage (travail avec les industriels) - Plusieurs études ont été réalisées pour approfondir le sujet avec notamment : * 2012 : Étude du phénomène d'eutrophisation des Gardons d'Alès, d'Anduze, de Mialet et de Saint Jean. 5 stations de mesures physico-chimiques et biologiques permettent de suivre ces cours d'eau. *2017 : Etude des pressions polluantes de l'Avène située à Salindres (étude sur les métaux lourds, métaux, polluants organiques et micro-polluants). La pollution a été qualifiée, les sources de pollutions identifiées et des actions de la part des industriels sont d'ores et déjà engagées, avec des améliorations notoires. - Depuis 2011, l'EPTB anime un réseau de collectivités sans pesticides sur le bassin versant et les accompagne dans leurs démarches de réduction ou de suppression de l'usage des pesticides sur les espaces publics (diagnostic des pratiques et établissement de plan d'actions). - Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) défini une politique locale de l'eau. Le contrat de rivière 2017-2022 a permis de mobiliser des financements prioritaires pour le territoire afin de conduire des actions visant à améliorer la ressource en eau. Ainsi le volet C du SAGE et le volet B du Contrat de Rivière ont permis de réaliser une liste d'actions sur le volet qualité de l'eau. - L'agriculture représente également une source de pollution des eaux sur certaines zones du territoire. Dans ce cadre, des démarches de reconquête de la qualité de l'eau des captages sur Lézan, et Massillargues Atuech ont été mené. Le passage en agriculture bio sur la zone de Massillargues a été accompagné avec le CIVAM. La commune est à ce titre labellisée Territoire bio engagé depuis 2021, avec 84,93 % de surface agricole bio.
Descriptif de l'action	**Il est proposé ici une continuité des actions de l'EPTB Gardons, concernant la qualité des eaux :** - Continuité des actions du SAGE et du contrat de rivière, en attendant sa révision. - Participation aux comités de pilotage et conseils auprès des industriels. Un rapprochement avec Myriapolis pourrait être envisagé afin de renforcer la sensibilisation. - Veille sur les eaux d'exhaure. - Veille sur l'évolution de la qualité des eaux par rapport au changement climatique. - Continuité de l'accompagnement des communes vers le 0 pesticide.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
EPTB Gardons	Mission DD Alès Myriapolis Service eau
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes / Habitants / Touristes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Surveiller la qualité des eaux	Préserver la ressource en eau / Limiter la dégradation de la ressource en eau / S'adapter au changement climatique - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement des études Contrat de rivière
Budget / Aides financières possibles	Budget : EPTB Gardons

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 2 - Valoriser et protéger la ressource en eau	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
14	**Etudier les possibilités de rétentions d'eau et développer la récupération des eaux pluviales**
Contexte	- L'EPTB Gardons mène depuis 2017 un Contrat de rivière : le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau). Ce plan a été élaboré pour 5 ans (2017-2022) suite à une étude sur les volumes prélevables. Cette étude avait mis en évidence la tension sur la ressource en eau et le besoin de réaliser un PGRE. Le PGRE a donc déterminé une liste d'actions, dont certaines sont toujours en cours, pour viser un retour à l'équilibre. Le PGRE doit être révisé pour intégrer un PTGE (Plan Territorial de Gestion de l'Eau) plus global et prenant en compte le changement climatique (scénarios prospectifs). → Tensions d'usages sur la ressource en eau, baisse de la ressource. → Périodes de tensions sur la ressource : étiage l'été, masses d'eau importantes en peu de temps durant les épisodes cévenols. => Besoin de renforcer le stockage de l'eau.
Descriptif de l'action	**1- Un projet expérimental est à l'étude sur les bâtiments publics d'Alès Agglomération** : élaborer un projet de système de récupération des eaux pluviales (récupération des eaux des piscines, des toitures,…), pour réutiliser l'eau (arrosage des espaces verts par exemple) **2- L'EPTB Gardons :** Dans le cadre du PGRE, l'EPTB Gardons mène plusieurs études pour mieux connaître les systèmes hydrologiques et le potentiel de stockage de l'eau. 6 études sont menées par l'EPTB dans le PGRE pour mieux connaître les aquifères (systèmes karstiques, calcaires, alluvions,…). => Ces études permettront de produire de la connaissance pour que par la suite Alès Agglomération puisse s'engager dans la création de certains projets, au regard des éléments d'études techniques. - Des études d'amélioration de la connaissance des eaux souterraines et un suivi des eaux superficielles et souterraines. - Une étude sur les potentialités de stockage : l'objectif de cette étude est de caractériser les potentialités de stockage sur le territoire des Gardons (plaine et piémont) afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité technique (limites topographiques, géologiques, réglementaires, environnementales, sociales) et financière de stockages collectifs. - Dans le cadre de l'étude des alluvions des Gardons d'Anduze, d'Alès et du Moyen Gardon, une analyse spécifique du fonctionnement d'un barrage souterrain existant en lit majeur sur la commune de Massillargues-Atuech
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service hydraulique Alès Agglo	- EPTB Gardons - Service paysage-nature - PNC
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération – communes	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Connaître les différentes solutions de stockage des eaux Encourager le stockage des eaux	Préserver et réutiliser la ressource en eau S'adapter au changement climatique - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 3
Liste des tâches à réaliser	Mettre en place un projet de récupération des eaux : - Etudier les besoins d'arrosage des espaces verts. - Lancer un benchmark des pratiques d'autres collectivités en terme de récupération des eaux. - Etudier la récupération de l'eau sur les toitures des bâtiments administratifs et sportifs.
Calendrier	- 2023 : finalisation de l'étude des potentialités de stockage par l'EPTB Gardons - 2024 : élaborer un projet de récupération des eaux pluviales - 2025 : finalisation de l'étude des grands systèmes aquifères et du barrage souterrain existant par l'EPTB Gardons - 2026 : analyse par l'Agglomération de projets à mettre en place au vu des études
Indicateurs de suivi	Avancement des études Avancement des projets Avancement du projet expérimental
Budget / Aides financières possibles	Budget : Projet de récupération des eaux : en fonction du projet défini Aides possibles : - Région : mener un projet de gestion durable de la ressource en eau - Banque des territoires : financer les infrastructures du petit cycle de l'eau
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Acceptation difficile des projets de rétention (impacts sur les ressources en eau en période hivernale, artificialisation d'espaces). - Contrainte financière (investissement, prix de l'eau). - Coût des cuves de récupération et difficultés d'usage pour l	
Actions en lien	15

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 2 - Valoriser et protéger la ressource en eau	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
15	**Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie**
Contexte	La tension sur la ressource en eau est forte sur les cours d'eau du Gard. Les périodes de sécheresse et de restriction d'arrosage en conséquence sont fréquentes. Le changement climatique impacte aussi bien les producteurs professionnels et les particuliers dans leur gestion de l'arrosage agricole et potager. Des réflexions sont en cours pour mettre en œuvre une gestion pérenne de la ressource telle que des actions d'économie d'eau et de substitution de l'eau des cours d'eau par de l'eau pluviale excédentaire. Des projets de rénovation de toiture publique intégrant des systèmes de récupération d'eau de pluie sont étudiés… Les besoins en ingénierie réglementaire, financière et technique sont concrets sur cet enjeu. Actions existantes sur le territoire : Étude menée par le Pays des Cévennes sur une retenue d'eau agricole (diagnostic du fonctionnement actuel, analyse prospective des besoins en eau et solutions). Les jardins familiaux de Saint-Julien-les-Rosiers fournissent des cuves de stockages aux jardiniers.
Descriptif de l'action	**Action E1 du PAT : Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie, pour tous les volumes (de la citerne individuelle à la retenue de substitution collective) :** - Produire de l'ingénierie pour le déploiement de retenues collinaires - Produire de l'ingénierie pour la remise en état et / ou le déploiement des béals - Étudier les possibilités de stockage d'eau sur les bâtiments avec 2 circuits domestiques pour usages de toilettes et arrosage - Étudier les possibilités de récupérateurs individuel au plus près des productions - Étudier l'opportunité d'une aide à l'achat de réserve individuelle de la part d'Alès Agglomération auprès des habitants. Une réflexion est en cours au niveau du Parc National des Cévennes pour la distribution de dispositifs de stockage et d'économiseurs d'eau.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Agir 30	Attac Alès, Chambre d'Agriculture, Distillerie Bel Air, Ententes Causses et Cévennes, IGP Cévennes, IMT Mines Alès, Privat Exploitant, La Miséricorde, Mission DD, Service ruralité PNC EPTB Gardons
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes Habitants Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Encourager le stockage des eaux	Réduire les consommation d'eau S'adapter au changement climatique Récupérer et valoriser la ressource en eau - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2
Liste des tâches à réaliser	- Etude de faisabilité - Mettre en place une distribution de collecteurs individuels, pour les particulier (définir les modalités de distribution)
Calendrier	2022 : Réflexion sur une stratégie à adopter. 2023 : Réalisation des études. Choix des solutions à mettre en Œuvre 2024 : Préparation des demandes de financements.
Indicateurs de suivi	Avancement des études Avancement de la distribution de dispositifs de stockage au niveau du Parc Nombre de dispositifs distribués
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Collecteurs : 100 000€ (Alès Agglo) Aides possibles : Agence de l'Eau, FEADER, CD30
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	14

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 3 - Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
16	**Identifier et protéger les zones humides**
Contexte	L'EPTB Gardons, via le contrat de rivière assure des actions pour la protection des zones humides. Les zones humides rendent de nombreux services : - protection contre les crues, - réduction des érosions, - filtration des pollutions, - maintien de l'humidité des sols, - accueil d'une grande richesse écologique, - formation de corridors écologiques indispensables à la pérennité des écosystèmes. Malgré cela les activités humaines, en France et dans le Monde, les détruisent ou les dégradent, réduisant leur efficacité.En un siècle, 50 à 70% des zones humides ont disparu, rendant indispensable la mise en œuvre d'une politique de préservation et de reconquête à la hauteur des enjeux. Sur le bassin versant des Gardons, les grandes prairies humides ont été drainées ou comblées. La majeure partie des zones humides est désormais constituées de ripisylves, boisements bordant les cours d'eau. Leur protection est indissociable des actions de préservation de la ressource en eau et de réduction des risques liés aux crues. Le renforcement ou la reconquête de ces milieux essentiels doivent être menés partout où cela est possible. Une bonne protection nécessite une bonne connaissance des sites. Dans cet objectif, l'EPTB Gardons réalise un inventaire qui couvre déjà de nombreuses communes du bassin versant ; toutes les données sont accessibles sur un site internet dédié : http://zoneshumides.les-gardons.com/. A partir de ces données, l'EPTB Gardons travaille avec les communes et les syndicats porteurs de SCoT pour définir les mesures de prises en compte adaptées : Espaces Boisés Classés, Zones de Préemption, Trames Vertes et Bleue, Plan de gestion,… Les zones humides les plus importantes peuvent faire l'objet de travaux ou de plans de gestion spécifiques afin d'en améliorer le fonctionnement. Parallèlement, des actions de sensibilisation ou d'accompagnement d'initiatives privées sont mises en œuvre pour éviter que de nouvelles zones humides soient dégradées par méconnaissance
Descriptif de l'action	**Dans un but de connaissance, de préservation et de protection des zones humides, il est prévu de renforcer l'accompagnement auprès des communes :** L'objectif de l'action est d'accompagner les porteurs de projets ou les communes dans la connaissance et la gestion de leur zone humide. L'EPTB apporte alors du conseil : état des lieux, identification des enjeux, conseils sur les modalités de gestion, établissement d'un plan de gestion/préservation si nécessaire. → L'enjeu est de repérer les zones humides au sein des communes, pour les préserver. En effet, certaines peuvent être détruites par méconnaissance de leur existence Le Parc National des Cévennes a sur ce sujet des cartographie de zones humides potentielles. **Un projet est par exemple mené sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas, pour la préservation d'une zone humide :** Une zone humide a été identifiée sur des terrains de la commune, terrains destinés à une remise en production agricole. Afin de protéger et savoir comment gérer cette zone humide, l'EPTB Gardons accompagne l'Agglomération et la commune : - Phase 1 : élaboration d'un plan de gestion de la zone humide - Phase 2 : mise en œuvre du plan de gestion afin d'améliorer l'état hydrique des sols, de mener de meilleurs pratiques agricoles et de prévenir le risque inondation de la zone (limiter les drains, meilleure absorption de l'eau).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
EPTB Gardons	- Service ruralité - Mission DD - Service eau - PNC - AB Cèze Cévennes - CAUE - Gard Nature
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes – élus	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Avoir une meilleure connaissance des zones humides du territoire. - Augmenter la préservation des zones humides sur les communes	Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 4

	- Adaptation au changement climatique : 4
Liste des tâches à réaliser	- Signature du marché pour pouvoir accompagner les communes dans la gestion de leurs zones humides.
Calendrier	Projet de Saint-Hilaire-de-Brethmas : 2023-2024 : élaboration du plan de gestion de la zone humide 2025 : mise en œuvre du plan de gestion
Indicateurs de suivi	- Nombres de communes accompagnées par l'EPTB Gardons dans la connaissance de leur zone humide - Etat d'avancement du projet de Saint-Hilaire
Budget / Aides financières possibles	Budget : EPTB Gardons Aides possibles : Agence de l'eau : Restaurer les zones humides dans le cadre de la GEMAPI
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 3 - Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
17	**Observer la biodiversité et évaluer ses évolutions dans le temps**
Contexte	Par sa situation géographique entre Cévennes et Garrigues, l'agglomération offre une mosaïque de milieux : escarpements rocheux, grottes, milieux forestiers, prairies de fauches, pelouses et garrigues ouvertes, milieux agricoles, cours d'eaux et zones humides, zones fortement urbanisées, etc. Cette mosaïque d'habitats et le climat méditerranéen favorisent une grande diversité d'espèces animales et végétales. → Les forêts occupent 72 % du territoire → De nombreux sites témoignent de la valeur patrimoniale des milieux et de la biodiversité locale : - 28 communes de l'Agglomération se situent dans le périmètre du Parc National des Cévennes - 8 sites Natura 200 - 31 ZNIEFF - Des cours d'eaux reconnus pour leur qualité (3 sites classés : Vallée du Galeizon, Vallée du Gardon de Saint-Jean, Vallée du Gardon de Mialet) - 29 espaces naturels sensibles, 6 zones de préemption - 146 espèces de faune et flore bénéficiant d'un statut de protection. Sur le Pays des Cévennes, "il n'y a pas de suivi des variables climatiques sur la biodiversité" (phénologie). La phénologie est "l'étude scientifique des variations (durée, époque, etc.) que les divers climats font subir à la floraison et à la feuillaison des végétaux" (cf. Dictionnaire Larousse). Pour l'INRAE, la phénologie est "le premier indicateur biologique du changement climatique". A travers le Centre d'Interprétation des Vallées cévenoles "Biosphera", le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles met en œuvre un Observatoire des Sciences participatives sur les thématiques naturalistes. Des correspondants (habitants ou toute personne volontaire) sont formés par l'équipe technique du SHVC et rendent compte de leurs observations. L'Observatoire des Saisons (ODS) est un outil de sciences participatives autour de la phénologie, créé par le CNRS en 2006. Un protocole et des outils pratiques sont également en place et plus de 40 espèces animale ou végétale peuvent être observées. Parmi les essences forestières, il y a le frêne, le chêne blanc, le platane, le robinier, le marronnier, etc. L'ensemble des observations alimentent les programmes de recherche scientifique sur le changement climatique et permettent aux territoires engagés de connaître les analyses de ces données chez eux. Un engagement sur le moyen-long terme est essentiel pour ce type de démarche. Sur Alès, plusieurs actions ont été mises en place pour la protection et la connaissance de la biodiversité : Création de l'Atlas de la Biodiversité, labellisation Territoire Engagé pour la Nature, attribution de la fleur d'or en 2020,… Le label TEN prévoit la réalisation de 3 actions : - Formation Biodiversité et TVB pour les élus et agents. - Encourager et accompagner les communes d'Alès Agglomération à réaliser leur ABC. - Lutter contre les îlots de chaleur par la désartificialisation des sols (CF action 7) Actuellement 4 communes de l'Agglomération disposent ou construisent leur Atlas de la Biodiversité Communal (Alès, Mialet, Mons, Génolhac)
Descriptif de l'action	**1 - Recenser les trames vertes et bleues du territoire : faire une carte avec le SIG et service nature d'Alès Agglomération (TVB, pistes, milieux humides, sport nature…).** - Former les élus du territoire aux TVB et ABC (avec le CPIE du Gard). **2 - Développer des animations grand public autour de la biodiversité (animations, stands d'information, plaquettes de communication…) et des actions avec les scolaires.** **3 - Déployer des dispositifs de sciences participatives pour observer la biodiversité :** → Inventaires participatifs avec le grand public (SHVC, Centre National de Pomologie, CPIE du Gard,...) → Dispositifs de sciences participatives : - Dispositif Biodiv'Cévennes du PNC : atlas en ligne qui répertorie l'ensemble de la biodiversité locale. Le Parc national contribue à améliorer la connaissance de son patrimoine naturel. À cet égard, l'établissement réalise des protocoles scientifiques qui font état d'observations sur le terrain. Ce sont ces évaluations qui constituent la base de données de Biodiv'Cévennes. Elle comprend ainsi des renseignements sur la faune, la flore et les champignons. Biodiv'Cévennes se veut également un espace d'échange entre les particuliers et le Parc. - A termes, le SHVC souhaite devenir un pôle des sciences participatives (par la photo, l'observation,…). Un observatoire des saisons, en partenariat avec la Charte Forestière de Territoire (action 27) du Pays des Cévennes a été mis en place par le SHVC : observation d'espèces d'arbres et de leur évolution dans la durée. **- Dans le cadre de la CFT, il est prévu ce qui suit :** * Appropriation des protocoles de l'Observatoire des Saisons. * Prise de contact avec les référents du programme Observatoire des Saisons * Évaluation de l'apport de l'outil dans la connaissance du changement climatique sur l'espace forestier. * Adaptation si besoin de protocoles dédiés à des espèces de la zone méditerranéenne. * Prise de contact et détection d'autres correspondants techniques locaux (CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, Coopérative Forestière Lozérienne et Gardoise, ALCINA, autres gestionnaires, etc.) pour sonder leur implication potentielle dans l'Observatoire des Sciences Participatives du SHVC sur l'ODS et aider au repérage d'acteurs pouvant s'engager. * Repérage des écoles, particuliers ou structures volontaires pour s'engager. * Mise en place d'outils de communication pour lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. * Organisation des animations pour le déploiement de l'ODS. * Animation du réseau des observateurs. * Collecter les analyses annuelles des scientifiques en charge de l'ODS.

	4 - Recenser, à travers les ABC, les différentes espèces faunistiques et floristiques du territoire, ainsi que leur évolution au fil des années, au vu des impacts du changement climatique. → Inclure les ABC (Atlas de la Biodiversité Communal) des communes et les accompagner à la réalisation de leur ABC (lien avec le SHVC). → Engager des actions de protection des espèces menacées et protégées via les dispositifs Natura 2000. - La commune de Mialet est en train de construire son ABC, orienté sur la biodiversité forestière (forêt occupant 90 % de la surface de la commune) et les milieux aquatiques : → Mieux connaître cette biodiversité, avec la participation des habitants (réunions publiques, inventaires naturalistes, potentielles actions d'animations autour de la biodiversité / sciences participatives). → Inventaires naturalistes par des prestataires techniques / diagnostic complet / élaboration des enjeux et hiérarchisation → Elaborer et mettre en place des actions pour continuer à préserver cette biodiversité. → Réponse à l'appel à projet de l'OFB

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD / SHVC / Communes	- CFT (Pays des Cévennes) - Service SIG - Service nature - EPTB des Gardons - CPIE du Gard - PNC - Co-Gard, Gard Nature
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes Habitants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Avoir une carte SIG des TVB du territoire - Développer les sciences participatives - Mettre en place un réseau d'observateurs de la phénologie sur le territoire. - Sensibiliser les habitants. - Atteindre au moins 15 communes avec un ABC	Connaître l'évolution de la biodiversité face au changement climatique Préserver la biodiversité S'adapter au changement climatique - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2025 : recenser les TVB (outil SIG-service nature) 2023-2025 : former les élus aux TVB et ABC 2024-2026 : animations grand public et scolaires. 2024-2027 : Inventaires participatifs, accompagnement par le SHVC 2024-2027 : accompagnement des communes dans la réalisation de leur ABC 2027-2030 : engager des actions de protection des espèces
Indicateurs de suivi	- Etat d'avancement du recensement des TVB - Nombre de journées de formations d'élus aux TVB et ABC / an - Nombres de dispositifs de sciences participatives lancés sur le territoire - Indicateurs de l'Observatoire des Saisons - Nombre d'ABC réalisés ou en cours chaque année
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : - Formations des élus aux TVB et ABC : 21 000€ - Sensibilisation, animations grand public : 20 000€ par commune Aides possibles : - Région Occitanie (récurrente) : soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation à la transition écologique et énergétique

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	2 ETP en poste au sein de la Mission DD 1 ETP en poste au SHVC
Actions en lien	18

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 3 - Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
18	**Déployer le programme d'action Polliniz'acteurs**
Contexte	SHVC : programme Polliniz'acteurs 2020-2023 avec le CPIE du Gard En lien avec le Plan National d'Actions "France Terre de Pollinisateurs", les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Massif central ont décidé d'agir ensemble en portant un programme innovant et fédérateur intitulé « POLLINIZ'ACTEURS ». Coordonné par l'URCPIE Auvergne-Rhône-Alpes et déployé par 10 CPIE sur 4 régions et 10 départements, ce programme vise principalement à : ● améliorer la connaissance des abeilles sauvages à l'échelle du Massif Central ● mobiliser les territoires et les acteurs pour agir en faveur de la préservation des abeilles sauvages. Dans les territoires, ce programme se traduit par des actions concrètes menées sur le terrain par les CPIE : ● Des inventaires sur plusieurs sites naturels donnant lieu à une publication scientifique ● Des actions de sensibilisation à destination de différents publics : animations, sorties, expositions, conférences… ● Des réunions participatives avec les acteurs locaux pour construire un plan d'actions partagé. Ce programme d'octobre 2020 à février 2023 est conduit à l'échelle du Massif Central et subventionné par l'Union européenne via le fonds FEDER Massif Central, par l'Etat (Agence nationale de la cohésion des territoires), et par les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
Descriptif de l'action	- SHVC – CPIE du Gard : déployer le programme d'action Polliniz'Acteurs → Programme sur 3 volets : volet scientifique, sensibilisation, dialogue territorial → A la suite des inventaires, définir un programme d'actions à l'échelle intercommunale, sur les pollinisateurs. → Actions pour les agriculteurs, les espaces publics et les particuliers. → 3 modes d'interventions : inventaires, sensibilisation, préservation-gestion.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
SHVC / CPIE du Gard	- Agroof - Chambre d'agriculture, GAL Cévennes - Communes, - AB Cèze Cévennes - PNC
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Préserver la biodiversité et les pollinisateurs	- Adapter l'agriculture au changement climatique - Permettre un retour de la biodiversité et des pollinisateurs - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 4
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2020-2023 : programme Polliniz'acteurs 2023-2024 : construire un programme d'actions Dès 2024 : mettre en œuvre le programme d'actions
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement des inventaires Nombre d'inventaires réalisés / an Avancement du programme d'action Nombre d'actions de sensibilisation organisées
Budget / Aides financières possibles	Aides : - Projet Pollinis'Acteurs : fonds massif central, soutien technique par le Département du Gard
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	17

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 3 - Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
19	**Gérer durablement les forêts**
Contexte	Il y a environ 15 500 propriétaires privés sur le Pays des Cévennes, détenant près de 80% de la surface forestière totale du Pays. La surface forestière moyenne est d'environ 4 ha. Une grande part est située sur le territoire d'Alès Agglomération, dont environ les 2/3 sont boisés. Il s'agit de "petits propriétaires forestiers" en large majorité. De par l'importance des surfaces concernées et la position stratégique des forêts privées dans le projet de développement porté par le Pays des Cévennes et ses intercommunalités, la valorisation des forêts privées est un enjeu prioritaire de la Charte Forestière. Cela passe en premier lieu par la mobilisation des propriétaires concernés, aujourd'hui peu enclins à gérer leurs bois, par manque d'information, de connaissances techniques, de liens aux professionnels et de propositions de solutions aux différents problèmes posés. En effet, les propriétaires forestiers ne sont, dans leur immense majorité, ni professionnels du bois, ni techniciens de la forêt. Pour les amener vers la gestion durable et la valorisation de leurs parcelles, il faut étudier avec eux sur le terrain les potentialités de leurs parcelles, les possibilités de regroupement foncier et économique avec leurs voisins, les informer sur les méthodes de gestion, établir les liens avec les professionnels des autres secteurs d'activités (tourisme, loisirs, DFCI, pastoralisme…) et avec les élus locaux. Les enjeux sont multiples sur ces territoires de garrigues (production de bois, d'aménités, richesse environnementale, risque incendie etc.) d'où la nécessité d'une animation ciblée auprès des propriétaires forestiers.
Descriptif de l'action	**Actions 2, 6 et 26 de la Charte Forestière de Territoire :** **Action 2 - Mettre en œuvre les plans de développement de massif sur le territoire** Faire émerger des projets, informer les propriétaires, initier des actions d'exploitation, mettre en place une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement, créer une dynamique locale. - Phase 1 du plan : Etat des lieux du Massif : carte d'identité forestière, carte d'identité socio-économique, carte d'identité environnementale (cartographies, annuaire de la filière recensement des ressources économiques, données environnementales). - Phase 2 : animation et proposition d'actions : plan de communication. → Mise en place de réunions d'informations pour les propriétaires (sensibilisation à la gestion de la forêt, échanges sur les options de gestion). → Animation de projets concertés de gestion de la forêt (analyse de terrain, définitions d'un cadre de gestion coordonné et regroupement d'opérations sylvicoles). → Réalisation de diagnostics individuels et proposition de travaux. - Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des opérations : inciter à gérer la forêt sur le long terme (documents de gestion durable individuels ou concertés, l'adhésion des propriétaires concernés à un document de gestion durable des forêts (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion)). **Des chantiers tests** sont également en cours autour de la récolte de bois raisonnée, dans une optique de gestion durable. Ils sont menés par le Groupement de Développement Forestier du Gard, en lien avec la CFT. L'objectif est de développer une culture forestière partagée, d'aider les propriétaires à prendre des décisions et de valoriser le travail des forestiers. 2 chantiers ont eu lieu entre 2022 et 2023 : - Eclaircie sur 2 hectares - reboisement sur 2 hectares A la suite, il s'agira de vulgariser les résultats de ces chantiers tests et de les communiquer aux acteurs forestiers, dans une démarche d'essaimage des bonnes pratiques.
	Action 6 - Déployer le programme local d'aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération Sensibiliser, accompagner et former les propriétaires forestiers au respect durable des forêts : - Sensibiliser aux outils de gestion durable (CBPS, RTG, PSG, PEFC, etc.) - Aider les propriétaires à établir leur plan de gestion - Mise en place d'une aide financière pour les propriétaires forestiers (500 000 € d'aides à l'échelle de la charte forestière 2021-2024) **Action 26 – Vers une forêt résiliente** Mener des expérimentations sur la gestion forestière durable : - Travailler à partir de données bibliographiques, de relevés de terrain, d'enquêtes… : identifier et prioriser les fonctionnalités de la forêt par massif, unité de gestion, espaces fonctionnels, en tenant compte des aspirations des propriétaires, des contraintes matérielles... - Travail en collaboration avec les acteurs locaux (élus, propriétaires, experts forestiers, organismes publics…) : réunions publiques, ateliers, visites sur site... - Diffuser, partager cet outil aux acteurs de la forêt (élus, propriétaires, techniciens forestiers…) : animations, évènements, sorties terrain... afin de susciter des projets forestiers plus résilients.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Action 2 : CRPF Occitanie	- Communes situées sur les PDM

Action 6 : Service ruralité - Pays des Cévennes (CFT) Action 26 : SHVC	- CRPF - Chambre d'Agriculture - DDTM - PNC - Syndicat des forestiers privés du Gard - Professionnels locaux de la filière forêt-bois - Office National des Forêts - Mission Bois-Energie du Gard - Alès Myriapolis - Conseil D
Public ciblé	**Statut de l'action**
Propriétaires forestiers privés Communes	Engagée
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Le nombre de propriétaires forestiers gérant leur forêt augmente de manière plus significative - Les propriétaires s'inscrivent dans une gestion forestière pérenne - Les propriétaires connaissent mieux les structures accompagnant la forêt privée	- Augmenter la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés - Renforcer l'entretien et la valorisation globale de la ressource forestière - Réduire la vulnérabilité au risque feu de forêt - Réduction des consommations d'énergie : - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 4

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2020-2026
Indicateurs de suivi	- Nombre de journées de sensibilisation des décideurs locaux (élus, pays…) / an - Nombre de réunions d'informations auprès des propriétaires / an - Nombre de journées de formations des propriétaires / an - Nombre de diagnostics individuels ou de projets concertés / an - Nombre de propriétaires bénéficiant de documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) - Nombre de chantiers tests réalisés / an
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Action 2 de la CFT (2021-2024) : Coût prévisionnel : 89 300€ TTC Recette prévisionnelle : 80 370€ TTC - Action 6 de la CFT : 1M€ (2020-2026) Action 26 : fonctionnement du SHVC (1 VTA en poste)

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste pour la CFT
Actions en lien	20

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 3 - Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions

Numéro de l'action	Nom de l'action
20	**Réintroduire et encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)**
Contexte	Les pinèdes à pin de Salzmann sont des habitats naturels protégés au titre de Natura 2000 et font l'objet d'un travail de préservation depuis plus de 10 ans sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon. Elles sont présentes sur la commune de Mialet, au col d'Uglas et à proximité. Le pin des Cévennes ou pin de Salzmann est aujourd'hui l'une des essences forestières les plus rares et menacées en France continentale et sa préservation est une priorité au niveau national mais aussi régional et local. Le pin de Salzmann ou pin des Cévennes est une espèce emblématique des Cévennes qui peut atteindre plus de 400 ans. Espèce méditerranéenne, elle résiste bien à la sécheresse et aux maladies ou aux ravageurs comme la chenille processionnaire du pin. En raison de ces capacités, son intérêt pour la sylviculture est grandissant, d'autant plus face au réchauffement climatique.
Descriptif de l'action	**Action 23 de la CFT :** Du fait de sa résistante à la sécheresse, le pin des Cévennes est une espèce d'avenir pour la forêt dans un contexte de changement climatique. - Rédaction d'un "plan de gestion conservatoire" en faveur du pin de Salzmann. - Animation foncière auprès des propriétaires forestiers sur le périmètre de présence du pin des Cévennes. - Accompagnement technique des propriétaires pour la réalisation de diagnostic forestier individuel. - Accompagnement des propriétaires pour les conduire à la réalisation d'un document de gestion concerté. - Mise en place d'actions de gestion avec les propriétaires en faveur du pin de Salzmann. - Continuer d'améliorer les connaissances sur cette espèce.

Pilote de l'action	Partenaires de l'action
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	- Centre national de la propriété forestière - sites Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon - PNC - DDTM du Gard - Communes - Syndicat des forestiers Privés du Gard - Pays des Cévennes (CFT)
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes Propriétaires forestiers	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Améliorer l'état de conservation et la préservation du Pin des Cévennes	- Préserver la biodiversité forestière - S'adapter au changement climatique - Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition - Préservation de la ressource forestière contre les incendies - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 4

Calendrier	2021-2024
Indicateurs de suivi	En termes de réalisation de l'action : - Avancement du plan de gestion conservatoire en faveur du pin de Salzmann - Nombre de propriétaires contactés - Nombre de diagnostics forestiers réalisés En termes d'effets attendus : - Nombre de propriétaires engagés dans la gestion forestière en faveur du pin de Salzmann sur leurs parcelles - Réalisation de document de gestion durable - Surface engagée dans une gestion en faveur du pin de Salzmann - Documents ou réunions d'information réalisés
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Temps de travail intégré dans les missions des agents des sites Natura « Vallée Gardon de Mialet » et « Vallée du Galeizon ». - Temps de travail intégré pour partie (pour le montage du projet) dans les missions des agents du Centre Régional de la Propriété Forestière et du Parc national des Cévennes. -Temps de travail intégré dans les missions de l'agent de la CFT du Pays des Cévennes.

Contraintes / freins	Besoins humains par an (en ETP)

Actions en lien	19

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
21	**Informer / sensibiliser aux risques naturels**
Contexte	Le Plan Intercommunal de sauvegarde (Loi Matras) est en cours de construction sur l'Agglomération. Le PICS est un outil réglementaire obligatoire. Des ateliers se sont déjà tenus mais il est indispensable de sensibiliser l'ensemble des acteurs et pour une élaboration opérationnelle et de communiquer plus largement / efficacement. Il s'agit de créer une culture commune du risque à l'échelle des communes : préparation - entraînement - développement d'outils… Un plan de formation aux risques majeurs a été établi pour les élus, étalé sur plusieurs années. Quelques chiffres en 2022 pour les formations : Ateliers de concertation avec les élus et agents des 72 communes = - 95 personnes formées en externe (élaborer son PCS, piloter une cellule de crise, communication de crise) - 110 personnes formées en interne (risques majeurs, mieux connaître les outils d'anticipation- vigilance et alerte, information préventive)
Descriptif de l'action	**- Accompagner les communes dans la gestion des risques majeurs (formations, exercices…)** **- Sensibiliser sur les problématiques des risques naturels (élus, enfants, grand public)** → Pour les élus : sensibilisations sous forme d'ateliers, développement d'un jeu sérieux sur le risque feu de forêt avec l'IMT Mines d'Alès. L'objectif par la suite est de créer un 2ème module permettant aux communes de créer leurs plan d'actions pour la gestion du risque feu de forêt. → Pour le grand public : actions de sensibilisations via différents supports afin de sensibiliser le grand public aux risques majeurs présents sur le territoire et aux consignes de sécurité (inondations, feu de forêts, transport de matières dangereuses,...). → Pour le public scolaire et les enfants : développement de jeux type mallette escape game en fonction de l'âge pouvant être mises à disposition des centres de loisirs et des écoles par exemple. Un escape game fixe existe à l'heure actuelle sur le risque rupture de barrage. Le développement d'escape game mobiles permettrait d'avoir des outils pédagogiques pour les écoles volontaires, qui pourraient les mettre en place de manière autonome. → Faire le lien avec le CPIE du Gard pour le volet sensibilisation (plusieurs outils possibles dont des escapes games) **- Élaboration d'un observatoire des risques en ligne, à destination des communes.**

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service risques	- CPIE du Gard - IMT Mine d'Alès
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - élus - Scolaires – enfants - Grand public	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Avoir 40% des communes sensibilisées par le Plan de formation - Avoir 40% des communes qui utilise le jeu sérieux.	Prévention et adaptation face aux risques majeurs Gestion de crise Adaptation au changement climatique Diminution de la vulnérabilité face aux risques - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	En cours : actions de sensibilisation 2023 : développement d'outils complémentaires 2024 : création et déploiement de l'observatoire des risques à destination des communes
Indicateurs de suivi	- Nombre d'enfants sensibilisés par an - Nombre d'élus formés par an - Nombre d'actions engagées pour le grand public par an - Nombre d'emprunt du jeu sérieux par an - Nombre de mallette autonome à destination des écoles empruntées par an - Taux d'utilisation de l'observatoire des risques par les élus
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : interne au service risque

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Besoin humain	1 ETP pour le PICS à créer
Actions en lien	3, 22

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
22	**Elaborer le PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)**
Contexte	Le Plan Intercommunal de sauvegarde (Loi Matras) est en cours de construction sur l'Agglomération. Le PICS est un outil réglementaire obligatoire.
Descriptif de l'action	- Élaborer le PICS, en concertation avec les communes. - Mettre en place une cellule de Coordination Intercommunale pouvant accompagner les communes durant les sinistres (mise à disposition de moyens, accompagnement,...). - Sensibiliser les élus aux différents outils de gestion de crise.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service risques	Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Elus, communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Toutes les communes engagées dans le PICS Appropriation du PICS par toutes les communes	Prévention et adaptation face aux risques majeurs Gestion de crise Adaptation au changement climatique Diminution de la vulnérabilité face aux risques - Réduction des consommations d'énergie : - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 3
Liste des tâches à réaliser	**Élaboration du PICS :** - Mettre en commun les analyses des risques et les recensements des enjeux des communes membres. - Analyser les risques à l'échelle intercommunale, traitant notamment des enjeux propres à Alès Agglo. - Réaliser un inventaire des moyens et ressources disponibles et mobilisables (au sein d'Alès Agglo, des communes membres, d'acteurs publics et privés extérieurs). - Définir les modalités d'appui aux communes lors de la gestion de crise. - Définir les ressources et outils à disposition des communes - Définir les modalités de mise en œuvre de la réserve intercommunale de sécurité civile, si elle existe. - Planifier les mesures de continuité d'activité (PCA). - Définir les modalités de mobilisation et d'organisation d'un poste de coordination intercommunal. - Organiser et animer des ateliers de concertation. - Déployer un outil pour faciliter le partage des informations. - Réaliser un état des lieux du système de communication pendant un évènement majeur. - Élaborer et mettre en œuvre un exercice validant le PICS. - Diffuser le PICS auprès des communes membres et appropriation de celui-ci. - Élaborer un programme d'exercices/entraînements et le mettre en œuvre.
Calendrier	Phase 1 diagnostic : ± 18 mois => été 2023 Phase 2 plan d'actions & réponses organisationnelles : ± 18 mois => début 2025 Phase 3 : préparation, tests et ajustements : ± 12 mois => début 2026
Indicateurs de suivi	Taux d'avancement du PICS Nombre d'élus sensibilisés aux outils de gestion de crise Nombre de communes accompagnées Nombre d'intervention de la cellule communale et intercommunale
Budget / Aides financières possibles	Budget : interne au service Fonctionnement : ETP du service Investissement : Matériel nécessaire à la gestion de crise (lits picots, moyens de communication, remorques, véhicules….)
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Besoins humains	1 ETP à créer pour le service (pour le PICS)
Actions en lien	21

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
23	**Lutter contre le risque incendie et accompagner le dispositif Obligations Légales de Débroussaillement**
Contexte	Le débroussaillement, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 m de ces espaces, permet de réduire le risque de départs de feux depuis les zones habitées vers la forêt. L'obligation de débroussailler se justifie également par la mise en sécurité des personnes et des biens vis-à-vis d'un feu provenant d'un bois voisin et permet, de ce fait, le redéploiement d'une grande partie des moyens de lutte pour qu'ils puissent combattre le feu en forêt. Aussi, la mise en œuvre de la réglementation relative au débroussaillement légal est une action prioritaire de prévention des incendies de forêts. Le Code Forestier rend les maires responsables de la bonne application de l'obligation de débroussailler sur leur commune. En effet, avec l'article L. 134-7, le maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés. Les élus locaux sont souvent démunis face à cette réglementation et à son application : manque d'outils pour la faire appliquer et l'appliquer à leurs propres équipements, savoir comment prendre en compte de manière opérationnelle ce risque dans les politiques publiques. Le débroussaillement est par ailleurs source de destruction d'habitats pour la biodiversité, s'il n'est pas réalisé de manière réfléchie Du broyage sur place est parfois pratiqué, détruisant ainsi des espaces de biodiversité animale et végétale.
Descriptif de l'action	- **Broyage des déchets verts issus des OLD** : Sensibiliser le public à utiliser les plateformes à végétaux créées, pour éliminer les déchets verts et les déchets suite aux OLD (rappeler l'interdiction du brulage des déchets verts). Renforcer la communication autour du broyage proposé par les communes. - **Sensibiliser au dispositif OLD** (communication réalisée en interne et avec l'appui des COFOR Occitanie) : → Former les élus du territoire au dispositif OLD et aux bonnes pratiques. → Insister sur le fait que les OLD ne sont pas un défrichement : communiquer aux particuliers les bonnes pratiques (coupes sélectives, pas de broyage sur place,…), à travers un outil de communication visuel de compréhension des OLD (guide de mise en place, bonnes pratiques, inspiré des guides existants). L'objectif étant que cette obligation ne soit plus perçue comme une contrainte et soit menée dans une dimension écologique, respectueuse de l'environnement naturel. **=> S 'appuyer sur les outils existants :** * Le Parc National des Cévennes est en train de mettre au point une charte autour des OLD, avec un focus sur l'accompagnement paysager et environnemental. * Le Pays des Cévennes a réalisé dans le cadre de sa Charte Forestière de Territoire (action 5) un Kit OLD : créé par l'association des COFOR du Gard, pour les élus, ce kit se compose de 3 fiches explicatives, d'un livret et DVD pour organiser des réunions publiques. Ce Kit a été diffusé à l'ensemble des communes du Gard. - L'association est également en train de développer une méthodologie d'accompagnement des communes de la CFT pour la réalisation de leur Plan Communal de Débroussaillement. - Une fiche synthétique sera également développée pour les EPCI avec la situation du territoire, des retours d'expériences et recommandations, les possibilités d'actions. Un kit de communication sera proposé pour sensibiliser les élus et le grand public (flyers, affiches, messages types, articles pré-rédigés,…). **- Projets sur Alès :** → Installation d'une caméra de surveillance pour détecter les feux précoces sur l'ermitage → Création d'une bande de débroussaillement renforcée entre le nord d'Alès et les habitations. - Affichage sur site

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service risque / Mission DD / COFOR Occitanie	- Service tri et valorisation des déchets - Pays des Cévennes (CFT) - Entente méditerranéenne / Ademe - Service paysage nature - CPIE du Gard - PNC - Particuliers - Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Propriétaires – habitants Communes – élus	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Diminuer de 50 % le broyage sur place des OLD	Prévention et adaptation face aux risques majeurs Adaptation au changement climatique Diminution de la vulnérabilité face au risque incendie Valorisation des ressources naturelles - Réduction des consommations d'énergie : 0

	- Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023 : formation, sensibilisation autour des OLD / mise en place des outils de communication 2023 : Projets sur Alès 2023-2030 : communication autour des plateformes à végétaux au fil de leur créations
Indicateurs de suivi	Plateformes à végétaux : tonnage de matière récupérée Surface parcourue par les incendie (en m²) Nombres de feux précoces détectés et stoppés (base de données Prométhée)
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne Aides possibles : Projets sur Alès : Fonds Vert
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	21

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
24	**Œuvrer à la reconquête pastorale, comme alternative au débroussaillage**
Contexte	La préservation et le développement des pratiques d'agropastoralisme, de sylvopastoralisme, de transhumance et de pastoralisme sédentaire sont fondamentales pour un mode d'entretien vertueux des milieux naturels. Ces pratiques sont également bénéfiques à la relance des filières ovines et caprines. Par ailleurs, elles permettent de lutter contre le risque incendie, risque majeur sur le territoire. L'agropastoralisme est aussi une identité des paysages cévenols, un patrimoine commun reconnu par l'Unesco depuis 2011. La reconquête pastorale concourt ainsi à des enjeux agricoles, de développement durable et patrimoniaux pour le territoire. Le pastoralisme, une activité importante sur le territoire du GAL Cévennes (181 communes) : 178 élevages professionnels dont 58 éleveurs caprins, 74 éleveurs ovins, 35 éleveurs bovins.
Descriptif de l'action	**Action D4 du PAT : Œuvrer à la reconquête pastorale** - Définir une stratégie globale de soutien aux projets d'agropastoralisme. - Restituer des parcelles à une occupation pastorale à destination des éleveurs d'ovins / caprins en les liant également à des projets de sylvopastoralisme. - Mettre en lien les besoins des éleveurs et les caractéristiques des terrains pouvant être mis à disposition. - Intégrer les autres filières dans le développement de l'action (bovine et porcine). - Étudier la faisabilité de mise en place des troupeaux communaux ou de prestations pastorales pour les communes. - L'action pourrait aussi permettre de répondre aux obligations légales de débroussaillement. Elle enrichirait le plan départemental de protection des forêts contre le risque incendie.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Entente Causses Cévennes	Baron Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, Distillerie Bel Air, Myriapolis, Relance Cévennes, SAFER, SHVC, Agir 30, Service ruralité PNC
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Permettre la remise en culture et les expérimentations agricoles	- Amélioration de la qualité de l'air - Diminution des risques incendie - Valorisation des ressources naturelles et développement du pastoralisme - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2
Calendrier	2022 - 2023 : mise en place d'une stratégie globale
Indicateurs de suivi	Avancement du projet Nombre ou surface de parcelles restituées à une occupation pastorale Avancement de l'étude de faisabilité de mise en place des troupeaux communaux ou de prestations pastorales pour les communes
Budget / Aides financières possibles	Fonctionnement : - Etude : 10 000€ - Rémunération berger, clôtures, autres aménagements et équipements… Exemples : - 20 000 € pour le projet de berger communal Ville d'Alès et Saint-Martin de Valgalgues (rémunération berger). - 6 000 EPTB Gardon pour entretien non mécanique
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Points de vigilance : - Éviter les concurrence entre reconquête pastorale et mobilisation de parcelles pour de la production alimentaire. - Prendre en compte les caractéristiques du terrain (dénivelé, topographie, disposition de la ressource en eau…).	
Actions en lien	23

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
25	**Renforcer les moyens de prévention du risque incendie**
Contexte	Sur les territoires du Pays des Cévennes, il y a 6 syndicats exerçant une compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) pour le compte de 52 communes et 43 communes sont dites "isolées" (certaines n'ayant pas de pistes DFCI, mais d'autres en ont et exercent donc seules leur entretien, ou ne les entretiennent pas). Dans le cadre du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI), coordonné par las DDT, les difficultés en termes d'organisation, de moyens humains et financiers, etc. des syndicats (ou communautés, etc.) exerçant la compétence DFCI sont fréquemment abordées. L'exercice de cette compétence se résume généralement à l'entretien du réseau des pistes DFCI, or celle-ci peut-être plus large (DECI, OLD, sensibilisation en forêt, etc.), pour une maîtrise du risque plus efficiente. Dans ce contexte, les élus du Pays des Cévennes ont souhaité initier une action venant en soutien des Syndicats DFCI.
Descriptif de l'action	**Action 4 de la CFT : Analyse et prospective de l'exercice de la compétence incendie par les Syndicats DFCI** Etape 1 : Etat des lieux des syndicats DFCI en Occitanie : contexte, fonctionnement, etc. Etape 2 : Audit des syndicats DFCI et communes « orphelines » qui le souhaitent (l'idée est d'auditer un panel de structures qui représente la majorité des contextes en Occitanie) et recensement des besoins exprimés par les élu(e)s sur ces moyens. A l'issue, donner des perspectives pour optimiser les moyens. Etape 3 : Elaboration d'un document des synthèses des audits permettant de mettre à disposition des élus d'Occitanie, une boite à outil. (Clef de détermination des problématiques et propositions de solutions associées). L'objectif de l'action est d'accompagner les syndicats DFCI (qui souvent l'ont pas les moyens de le faire) et de mettre à leur disposition des outils. → Disposer d'un état des lieux le plus exhaustif possible. → Disposer des conseils des professionnel(els) du risque incendie. → Etablir des scenarii organisationnels, économiques, juridiques, etc. cohérents avec les souhaits et moyens des élus. → Mener une concertation propre à aider à faire des choix. → Mettre à disposition une boite à outil pour les élus d'Occitanie.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
CFT (Pays des Cévennes) / COFOR Occitanie	COFOR départementales, DDT, SDIS, ONF, Départements, DPFM, Région, PETR Sud Lozère
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes / Habitants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Optimiser l'exercice de la compétence DFCI et incendie - Disposer d'un outil d'aide à la décision des élu(e)s sur les années à venir	- Maintien des forêts - Lutte et protection des habitants, des biens, de la biodiversité, contre le risque incendie. - Pérennisation de l'espace forestier comme "puit de carbone" - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	- Prise de contact avec les Syndicats DFCI pour recueillir leur avis - Rédaction d'un cahier des charges de l'étude régionale et des audit. - Relecture et contribution des Syndicats DFCI sur le cahier des charges. - Lancement de la consultation et analyse des offres. - Mise en place d'un COTECH et d'un COPIL pour le suivi de l'étude. - Lancement et réalisation de la mission d'étude. - Visites de terrain chez les Syndicats DFCI. - Restitution de l'étude
Calendrier	2021-2024
Indicateurs de suivi	- Réalisation de l'étude - Nombre de territoires engagés - Nombre de syndicats exerçant compétence DFCI partenaires
Budget / Aides financières possibles	Budget : à déterminer
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste pour la CFT
Actions en lien	24

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
26	**Sensibiliser au risque inondation**
Contexte	Depuis plusieurs années, la ville d'Alès, Alès Agglomération et l'EPTB des Gardons communique sur le risque inondation, les mesures de réduction de la vulnérabilité (dispositif ALABRI) et les consignes de sécurité à appliquer lors d'un événement. A différents niveaux, une culture du risque est développée pour faire face aux évènements exceptionnels : actions destinées aux élus du territoire et à leurs collaborateurs, au grand public et aux scolaires. En 2022, une action particulière a été menée sur la Ville d'Alès pour la commémoration des 20 ans des inondations de 2002 avec : - une exposition extérieure retraçant les événements et les principales actions mises en place depuis, - un film historique présentant les témoignages de sinistrés et des acteurs de la gestion de crise, - des animations au sein des communes, - l'envoi d'un kit pédagogique sur le risque inondation à l'ensemble des écoles élémentaires d'Alès Agglomération (83 structures concernées) avec un jeu/concours associé.
Descriptif de l'action	**1- Au sein d'Alès Agglomération, la sensibilisation au risque inondation se fait donc à travers plusieurs outils existants :** Pour le grand public, et les écoles : - Maquette de bassin versant - Maquette de maison résiliente - Exposition et films - Forum sur les risques majeurs à destination des ALSH Pour les écoles : - Kit pédagogique pour les écoles de la ville d'Alès - Forum pour les CM1-CM2 (pièce de théâtre, stands d'animations) de la Ville d'Alès - Escape game sur le risque rupture de barrage à destination des ALSH d'Alès Agglomération Par ailleurs, une Réserve Communale de Sécurité Civile a été créée sur Alès en 2022. La réserve communale de sécurité civile est constituée de personnes bénévoles pour aider les agents municipaux au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat signé en mairie. Des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la mairie. La création d'une Réserve Intercommunale de Sécurité Civile sera étudiée lors de l'élaboration du PICS. **2- Dans le cadre du PAPI Gardons, des animations sont également réalisées autour du risque inondation :** **Axe 1 du PAPI – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque** - Action 1.2 du PAPI – Programme de sensibilisation scolaire : L'objectif est de diffuser auprès des classes de l'enseignement primaire et secondaire une culture risque inondation : connaissance des cours d'eau, des risques de débordement, comportement à tenir en cas de crue… Cette action portée ou financée par le Département du Gard est présente sur le bassin versant des Gardons depuis 2004. Elle a montré sa bonne efficacité de par l'implication répétée des écoles dans ce dispositif. Elle concerne les classes de CE2, CM1, CM2, 5ième et 4ième. Elle vise à réaliser chaque année des ateliers pédagogiques sur le cycle de l'eau, la réponse hydrologique du bassin versant face à un épisode pluvieux, etc. Des sorties terrains sont également organisées pour permettre une meilleure appropriation de la problématique inondation. Un objectif de 25 classes par an est visé. - Action 1.3 du PAPI – Formation des élus et des agents des collectivités territoriales : L'objectif est de favoriser la bonne gestion du risque inondation au niveau communal et intercommunal. Ce domaine est complexe et une connaissance fine des phénomènes, des obligations et des procédures permet d'accroître la capacité de gestion et de réduire le risque inondation. La formation des élus est réalisée depuis 2004 sur le bassin versant des Gardons grâce à l'animation du Département du Gard. Cette action est conduite de manière partenariale et fait intervenir les acteurs locaux de la gestion du risque inondation : DDTM, SPC Grand Delta, Département du Gard, EPTB Gardons mais aussi ceux de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire que sont par exemple le CAUE et l'Agence Technique Départementale. Plusieurs modules sont proposés : • connaissance générale des cours d'eau et des phénomènes de crue, • urbanisme et réduction de la vulnérabilité, • politique de prévention des risques, • gestion de crise. Un objectif d'une vingtaine de personne formée par an est visé, soit en fin de programme, 120 personnes concernées par cette action.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1- Service risques 2- EPTB Gardons	- CPIE du Gard - Ecoles - AB Cèze Cévennes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Ecoles, enfants Communes – élus	En cours – engagée
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Sensibiliser le grand public, les scolaires, les élus et les agents au	Diminuer la vulnérabilité face au risque inondation

risque inondation	S'adapter au changement climatique - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2029 : Actions de sensibilisation régulières chaque année pour les scolaires et les élus 2024-2025 : réflexion sur l'opportunité de créer une réserve intercommunale de sauvegarde
Indicateurs de suivi	Nombre de maquettes empruntées par an Nombre d'action de sensibilisation réalisées par an Nombre d'élèves sensibilisés par an Nombre d'élus et d'agents ayant suivi les formations par an
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Action 1.2 du PAPI : 10 000€ par an (Département) Financement : FEDER - Action 1.3 : Cette action mobilise les acteurs partenaires et leurs moyens humains et matériel. Aucune dépense n'est inscrite pour cette action.
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste au service risque 1 ETP en poste à l'EPTB Gardons
Actions en lien	3, 27

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
27	**Réduire la vulnérabilité face au risque inondation**
Contexte	L'EPTB Gardons (Etablissement Public Territorial de Bassin) est l'organisme public en charge de la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant des Gardons (2000 km² répartis sur les départements du Gard et de la Lozère. Les Cévennes et le bassin alésien en font partie). Ancré dans un vaste réseau de partenaires, l'EPTB Gardons œuvre pour l'intérêt général avec pour principales missions : • la prévention du risque inondation • la gestion équilibrée de la ressource en eau • la préservation et la reconquête des milieux aquatiques • l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE des Gardons), sorte de « Parlement local de l'eau » qui rassemble des élus, des représentants de l'État, des associations, des entreprises et des riverains du bassin versant. L'EPTB Gardons gère plusieurs outils : - le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), - le Contrat de Rivière, - le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) - le Plan de Gestion de la Ressource Eau (PGRE) Après 2 années de préparation, un 3ème PAPI Gardons a été lancé en 2022 pour une durée de 6 ans, avec 7 principaux axes. Sa convention a été signée en janvier 2022. Le syndicat mène une diversité d'actions autour de la gestion de l'eau : entretien de la végétation de cours d'eau, digues et barrages, réduction de la vulnérabilité (opération ALABRI), lutte contre les espèces invasives, réduction de la pollution de l'eau, mise en place d'économies d'eau, restauration des milieux aquatiques… L'EPTB Gardons a été précurseur en matière d'opération de réduction de la vulnérabilité en lançant dès 2010 la première opération ALABRI. Elle concernait 34 communes de la Gardonnenque. Une seconde opération a eu lieu entre 2014 et 2020 sur les territoires du Gardon d'Alès et les communes de Comps, Aramon, Vallabrègues et Anduze. 570 diagnostics ont été réalisés entre 2010 et 2016 sur la 1ère opération et 878 entre 2014 et 2020 sur la seconde opération. Depuis 2019, les conditions d'aides ont évolué. Elles sont passées de 60% à 80% et le nombre de mesures éligibles a augmenté. Par ailleurs, les territoires sont dynamiques et la population évolue. De nouvelles demandes de diagnostic apparaissent. C'est la raison pour laquelle l'EPTB Gardons souhaite ouvrir la possibilité de réaliser des diagnostics et des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les territoires qui ont déjà bénéficié d'une opération ALABRI. Autrement dit, l'action concerne l'ensemble du bassin versant des Gardons avec une priorisation sur les communes nouvellement dotées d'un PPRI. En plus de la démarche ALABRI à l'attention de particuliers, l'EPTB Gardons accompagne les communes, les communautés de communes et le Département du Gard dans la réduction de la vulnérabilité aux inondations de leurs bâtiments. Pour cela, le syndicat fait réaliser le diagnostic des biens concernés : mairies, écoles, crèches, locaux des services techniques, foyers, bibliothèques, équipements sportifs, postes. Ces diagnostics sont suivis de la réalisation de travaux par les propriétaires des bâtiments.
Descriptif de l'action	**PAPI - Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :** - Action 4.1 – Réalisation de Plans de Prévention du Risque Inondation : l'objectif de l'action est d'achever le déploiement des PPRi sur le bassin versant des Gardons. Ces plans permettent de fixer des règles en matière de développement de l'urbanisme en lien avec la présence du risque inondation. Sur le territoire d'Alès Agglomération, l'action consiste à approuver le PPRi du Gardon d'Anduze, Gardon de Saint-Jean, Gardon de Mialet (23 communes). **Cette action contribue à la réduction de la vulnérabilité du territoire au risque inondation en évitant l'implantation de nouvelles constructions vulnérables en zone inondable et en rendant obligatoire l'équipement des biens qui déjà présents en zone inondable.** **PAPI - Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :** - Action 5.1.a et 5.1.c – Relocalisation des logements : procéder à la relocalisation des logements pour lesquels un risque grave pour la vie humaine existe (études préalables au montage des dossiers de demande de financement, relocalisation des biens par acquisition puis démolition). - Action 5.2.a et 5.3.a – Animation de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités économiques (Dispositif ALABRI) : mettre à disposition des propriétaires de logements en zone inondable un prestataire en charge de la réalisation du diagnostic du bâtiment, de l'accompagnement pour l'obtention et le versement des subventions possibles. La mise en conformité des logements vis-à-vis des obligations faites par les PPRi permettent de mettre en sécurité les occupants, de réduire les dommages subis au bâti lors des prochaines crues et de faciliter le retour à la normale. Ce dispositif sera ouvert à l'ensemble des habitants du bassin versant des Gardons. - Action 5.2.b et 5.3.b – Animation et études préalables à la mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics : diagnostiquer les bâtiments publics situés sur des communes couvertes par un PPRi et pour lesquels un diagnostic n'a pas déjà été fait dans le cadre des PAPI précédents : recenser les bâtiments publics concernés, inventorier les équipements fortement vulnérables, proposer des mesures visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments. Une priorité sera donnée aux bâtiments stratégiques et accueillant une population vulnérable. - Action 5.4 – Étude de la vulnérabilité des réseaux : étudier la vulnérabilité des réseaux vis-à-vis du risque inondation et établir des mesures de réduction de cette vulnérabilité. L'action portera dans un premier temps sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, en recensant les équipements ou les parties de réseaux sensibles au risque inondation. Les enjeux environnementaux seront pris en compte au niveau des espaces de mobilité des cours et des ripisylves afin que les travaux proposés ne portent pas atteinte à ce type d'enjeu. Une fois le diagnostic d'ensemble posé à l'échelle d'un réseau, le rapport d'étude proposera des mesures chiffrées pour réduire la vulnérabilité au risque inondation.

Pilote de l'action	Partenaires de l'action
EPTB Gardons / DDTM	- Service risque - DDTM du Gard - Communes - Préfecture du Gard
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	Engagée
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- PPRI achevés - Relocalisation des biens vulnérables au risque inondation - Travaux engagés pour réduire la vulnérabilité des habitats, bâtiments publics et activités économiques, face au risque inondation - Etude de vulnérabilité des réseaux réalisée	Diminuer la vulnérabilité face au risque inondation S'adapter au changement climatique - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2

Calendrier	Action 4.1 : 2022-2028 Action 5.1.a et 5.1.c : 2022-2028 Action 5.2.a et 5.3.a : 2022-2028 Action 5.2.b et 5.3.b : 2023-2028 Action 5.4 : 2027-2028
Indicateurs de suivi	- Nombre de PPRi approuvés - Nombre de logements ayant fait l'objet d'un dossier de relocalisation - Nombre de diagnostics ALABRI réalisés - Nombre de bâtiments publics diagnostiqués - Avancement des travaux pour les particuliers et sur les bâtiments publics - Avancement de l'étude de vulnérabilité des réseaux - Nombre de réseaux diagnostiqués
Budget / Aides financières possibles	Budget : Action 4.1 : 600 000€ (Etat - DDTM) Action 5.1.a : 120 000€ (EPTB). Action 5.1.c : 6 000 000€ (EPTB) Action 5.2.a : 720 000€ (EPTB). Action 5.2.b : 250 000€ (EPTB) Action 5.4 : 120 000€ (EPTB) Aides de l'État, de la Région, du département

Contraintes / freins	Besoins humains par an (en ETP)

Actions en lien	26

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
28	**Développer la sécurisation des ouvrages hydrauliques pour réduire la vulnérabilité aux inondations**
Contexte	A partir de 2018, l'EPTB Gardons est devenu gestionnaire des ouvrages hydrauliques visant la prévention du risque inondation par transfert de compétence GEMAPI de la part de ses membres. Il exploite ainsi les digues de Comps, d'Aramon, de Remoulins, d'Anduze, de Saint Jean du Gard, de la Grand'Combe et d'Alès. Le système d'endiguement d'Alès a été géré par 3 gestionnaires différents jusqu'en 2020. Les 3 gestionnaires historiques ont eu des modes de suivi et d'intervention différents. Ainsi, la connaissance des ouvrages et la nature des travaux sont disparates. Il est apparu que des travaux de restauration étaient préconisés mais non mis en œuvre. En tant que gestionnaire du système d'endiguement d'Alès, l'EPTB Gardons souhaite disposer d'une vision détaillée et chiffrée de manière homogène sur l'ensemble du linéaire des travaux de restauration à conduire. Interventions sur le système d'endiguement du Gardon d'Alès : Le Gardon a été aménagé dans la traversée d'Alès de manière continue. Les berges sont constituées de mur de soutènement (les quais) et de digues. Ils s'appuient des risbermes qui les séparent du lit vif du Gardon. Ces risbermes jouent un rôle essentiel dans la stabilité des ouvrages. Suite à la crue de septembre 2002, un programme de confortement a été mis en œuvre : les risbermes ont été stabilisées au niveau des points d'érosion par des enrochements qui ont été ensuite végétalisés. Ce programme a été découpé 4 tranches. La dernière qui porte sur le secteur situé en aval du pont de la rocade n'a pas été réalisée contrairement aux 3 premières. Les érosions des risbermes constatées sur ce secteur sont préoccupantes. Un suivi régulier de leur évolution est en place. Une crue de plein bord du Gardon pourrait emporter le reliquat de terrain et venir affouiller le pied de digue. Cela génère un risque de rupture de digue. Il est nécessaire d'intervenir. Au niveau de La Grand'Combe, une station hydrométrique (sonde) a été implantée dans le cadre du PAPI et du Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Cela permet de : * Connaître les niveaux de crue en temps réel, assurer la gestion du système d'endiguement. * Mesurer le niveau d'eau du Gardon dans la traversée de La Grand-Combe toutes les 5 minutes. * Enregistrer les données, les transmettra via le réseau GMS au superviseur de l'EPTB Gardons.
Descriptif de l'action	**Axe 7 du PAPI - Gestion des ouvrages de protection hydraulique** **Action 7.2 - Intervention sur le système d'endiguement d'Alès en 3 tranches :** La création du système d'endiguement d'Alès s'accompagne d'importantes actions à mener. L'ampleur des travaux à conduire et leur temporalité nécessitent 3 tranches d'opérations. • Tranche 1 : travaux de protection des risbermes sur la partie aval du système d'endiguement en complément des protections réalisées suite à la crue de septembre 2002. Le Gardon a été aménagé dans la traversée d'Alès de manière continue. Les berges sont constituées de mur de soutènement (les quais) et de digues. Ils s'appuient des risbermes qui les séparent du lit vif du Gardon. L'action vise à rétablir la berge au droit des secteurs érodés en aval du pont de la rocade. La technique la plus adaptée sera retenue en croisant les enjeux environnementaux avec les impératifs de sûreté des ouvrages hydrauliques. • Tranche 2 : travaux d'aménagement des parties privées d'ouvrage et gestion foncière afin de pouvoir disposer d'une maîtrise de l'ensemble du système et de remettre en état les parties privées. Une partie du système d'endiguement se situe sur des terrains privés. L'EPTB Gardons se doit de pouvoir accéder à ces terrains afin d'y conduire des missions de remise en état, d'entretien et de surveillance. Un cheminement est à créer pour mener les travaux nécessaires : mettre en place un droit adapté à ces terrains (servitudes ou achat). • Tranche 3 : travaux de restauration visant à intervenir sur les défauts répertoriés des ouvrages. La phase conception est à lancer sur la base des relevés faits lors des visites techniques approfondies. L'action porte sur une mission d'étude pour expertiser les données actuelles, faire une visite des ouvrages, établir la liste des interventions à réaliser et définir le programme de travaux.Au vu des connaissances actuelles, les principales interventions portent sur la restauration des perrés béton, la reprise de conduites traversantes et l'équipement de clapets anti-retour. **Action 7.3 – Travaux de création du système d'endiguement de La Grand'Combe :** Une digue a été constituée au droit du centre-ville de la Grand'Combe. L'EPTB a réalisé une étude pour définir dans quelle mesure cet ouvrage pouvait constituer un système d'endiguement. L'action vise à mettre en œuvre les travaux identifiés dans l'étude : pose de clapets anti-retours sur les canalisations traversantes, reprise de fissures, rejointoiement, pose d'enrochements, mise en place de servitudes sur des terrains privés.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
EPTB Gardons	- Service risque - Service eau - Communes - DIR MED
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants / Communes	Engagée
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Sécuriser les berges du Gardons d'Alès et de la Grand'Combe pour	Diminuer la vulnérabilité face au risque inondation

limiter la vulnérabilité face au risque inondation	S'adapter au changement climatique - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 3
Liste des tâches à réaliser	Voir fiches détaillées du PAPI
Calendrier	Action 7.2 : Tranche 1 : 2025-2026 Tranche 2 : 2024-2027 Tranche 3 : 2023-2025 Action 7.3 : 2023-2025
Indicateurs de suivi	- Réalisation des travaux du système d'endiguement d'Alès - Taux d'avancement de la mise en place des servitudes et des travaux d'aménagement - Taux d'avancement des travaux de restauration - Réalisation des travaux sur la Grand'Combe
Budget / Aides financières possibles	Budget : EPTB Gardons Action 7.2: Tranche 1 : 1 110 000€ Tranche 2 : 450 000€ Tranche 3 : 150 000€ Action 7.3 : 400 000€ Aides : Etat, Région Occitanie, Département
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	27

Axe 1 - Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel	
Objectif 4 - Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
29	**Sécuriser le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorges**
Contexte	L'action vise à assurer la sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge dont l'évacuateur de crue ne présente plus une capacité suffisante en regard des nouvelles normes de débits à évacuer. Cette sécurisation permettra de prévenir toute rupture du barrage jusqu'à une crue de période de retour 100 000 ans. Elle bénéficiera à plus de 20 000 habitants situés en aval pour lesquels le risque inondation est atténué par la présence de cet ouvrage.
Descriptif de l'action	**Action 6.1 – Travaux de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge** La sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge consiste à créer un évacuateur de crue sur le corps de l'ouvrage pour permettre le transfert des eaux du Gardon en crue vers l'aval sans risque de rupture. Cet ouvrage sera accompagné d'un renforcement par du béton compacté au rouleau de tout le parement aval de l'ouvrage. Dans ces conditions, l'ouvrage sera mis aux normes de sécurité requises pour ce type de barrage. Le choix de cet aménagement est le fruit d'une longue réflexion. De nombreuses solutions techniques ont été étudiées : déconstruction du barrage, déconstruction puis reconstruction en aval, évacuateur de crue latéral rive gauche, rive droite... Elles ont chacune fait l'objet d'expertises. Une analyse multicritère a permis d'éclairer les décideurs du choix à faire. La solution retenue a reçu un avis favorable du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques en 2017. Les dispositions visant à assurer la robustesse des choix techniques ont été renforcées. L'évacuateur de crue a été testé sur modèle physique. Il s'agit d'une maquette à l'échelle qui reproduit le fonctionnement de l'ouvrage. Elle a permis notamment d'optimiser l'entonnement des eaux en amont du déversoir. Une modélisation 3D de l'évacuateur et des écoulements qui s'y produisent a également été réalisée. S'agissant d'un chantier particulier, il est prévu qu'il se déroule en dehors des périodes de risque de crue majoré. L'automne sera donc évité. Pour respecter cette contrainte, l'intervention est organisée sur 3 ans. La 4ième année permettra d'assurer la réalisation des finitions et de la réception. Il est prévu que les autorisations réglementaires des travaux soient obtenues en 2023 et que le chantier se déroule sur 4 années pour une réception en 2027. De manière indépendante, le dossier réglementaire relatif à l'autorisation de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement sera déposé avant l'échéance du mois de juin 2021 sur la base de l'ouvrage existant. Compte tenu de l'importance de ce dossier, une note spécifique détaillant ce projet a été insérée en annexe du dossier de labellisation PAPI Gardons n°3. Elle complète utilement les quelques éléments proposés en synthèse ci-dessus. Maîtrise d'ouvrage : Département du Gard Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage écrêteur de crue et que la compétence GEMAPI ait été transférée par la communauté d'Alès Agglomération à l'ETPB, une convention est intervenue entre l'Établissement Public Territorial de Bassin et le Département du Gard pour le maintenir dans ses fonctions historiques de propriétaire et de gestionnaire de l'ouvrage. La convention prévoit que la charge financière incombe au Département du Gard et qu'à ce titre, il peut bénéficier des subventions correspondant aux travaux qu'il mène.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département du Gard	- Service risque - Service eau - EPTB Gardons - Commune de Sainte-Cécile-d'Andorge - Préfecture, Sous-Préfecture – DDTM – DREAL - DIR Méditerranée - SPC GD
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Sécuriser le barrage de Sainte-Cécile et sécuriser la population	Diminuer la vulnérabilité face au risque de rupture de barrage - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2027
Indicateurs de suivi	Avancement du projet et des travaux
Budget / Aides financières possibles	Budget : Département du Gard Investissement : 15 180 000€ Aides : État FPRNM, Région Occitanie

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coût financier	
Actions en lien	28

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 1 – Connaître la qualité de l'air du territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
30	**Mettre en place des études de mesure de la qualité de l'air**
Contexte	L'air que nous respirons quotidiennement est composé de 78 % d'azote, 21 % d'oxygène et de 1 % de gaz divers. Parmi ces derniers se trouvent les polluants atmosphériques provenant des activités humaines ou de la nature, à forts impacts sur la santé humaine et sur l'environnement. Les effets de la dégradation de la qualité de l'air ont des conséquences de court ou long termes sur la santé humaine (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc) et représentent chaque année 40 000 décès en France. Le territoire d'Alès Agglomération ne dispose pas de stations de mesure des concentrations de polluants. Chaque année une convention avec ATMO occitanie est établie pour avoir accès aux données de la qualité de l'air sur le territoire. Des études sont menées comme des campagnes de mesures avec des tubes NO2 (dioxyde d'azote), placés sur différentes artères du centre ville d'Alès. Alès Agglomération se caractérise par des émissions prépondérantes d'oxyde d'azote et de composés organiques volatiles non méthaniques. Les COVNM représentent 38 % des émissions de polluants en 2019, et les NOX 37 %. Les principaux secteurs émetteurs sont le transport routier, le résidentiel, l'industrie et le tertiaire.
Descriptif de l'action	**L'objectif de cette action est de connaître au mieux la qualité de l'air du territoire, par des mesures en situation de fonds, des mesures fixes et des mesures mobiles.** Avoir des données locales et une connaissance des principaux secteurs atteints par la pollution permettra de mettre en place des actions correctives locales et adaptées (rénovation urbaine, végétalisation, développement des voies cyclables, actions de sensibilisation des entreprises,…). **Chaque année, une convention est établie avec l'ATMO Occitanie :** Ce dispositif vise à améliorer les connaissances des niveaux de pollution et des sources de polluants liés aux activités du territoire. → Information quotidienne sur la prévision de la qualité de l'air ; → Information en cas d'épisodes de pollution à l'échelle départemental ; → Emissions communales de polluants atmosphériques et GES sur le territoire ; → Indicateurs d'évolution des émissions de polluants atmosphériques, indicateurs de suivi du PCAET ; → Bilan annuel de la qualité de l'air. Afin d'avoir une vision plus fine de la qualité de l'air du territoire, plusieurs dispositifs de mesures seront mis en place avec l'ATMO Occitanie : - Installation d'une station en situation de fond durant 1 an : mesures des émissions de NO2, particules fines et ozone. - Réalisation de campagnes de mesure NO2 sur 40 sites, par l'intermédiaire de tubes NO2 fixes. Les tubes seront placés sur le périmètre de l'Agglomération, sur des points stratégiques (certains seront placés dans des écoles, lieux de santé,…). Deux campagnes de mesures interviendront en hiver et en été. **Un partenariat à réaliser avec AtmoTrack pour la pose de micro-capteurs :** Pour une vision hyperlocale, en temps réel et dans la durée, il est proposé de renforcer les mesures des concentrations de polluants par des micro-capteurs de mesures NO2. 10 capteurs seront installés dans divers points géographiques stratégiques de l'Agglomération. Afin de limiter les déviances, les capteurs sont calibrés régulièrement et la donnée sera comparée avec celle de l'ATMO Occitanie. Afin d'impliquer les habitants, des outils de communication et de sensibilisation seront proposés : - Mise en place d'une application mobile via AtmoTrack : observations de la qualité de l'air en temps réel, selon sa zone de résidence, proposition d'actions, messages d'informations. - Communication de rapport d'analyse de la qualité de l'air.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD / ATMO Occitanie	AtmoTrack
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Avoir une connaissance fine de la qualité de l'air du territoire Réduire les émissions de polluants des secteurs transport et résidentiel	Améliorer la qualité de l'air Réduire les émissions de polluants atmosphériques - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2024 - 2025 : - Campagnes de mesures tubes NO2 - Station fixe en situation de fonds - Pose des micro-capteurs - Application mobile et communication 2025-2030 : Mise en place d'actions locales
Indicateurs de suivi	- Concentrations en PM10, PM2,5, NO2, O3 dans les différents secteurs géographiques - Secteurs d'activités les plus émetteurs - Emissions de polluants atmosphériques : Nox, PM10, PM2,5, COVNM, GES
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : Convention avec ATMO Occitanie : 11 110€ / an Partenariat avec ATMO Track : - 2023 : 14 000€ - 2024 : 14 000€

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste

Actions en lien	31

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 1 – Connaître la qualité de l'air du territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
31	**Étudier la création d'une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions sur Alès**
Contexte	Les lois d'orientation des mobilités (2019) et climat et résilience (2021) ont fixé un cadre et des obligations pour instaurer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques prévu dans le cadre d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) doit notamment comporter une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs ZFE-m. Les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux de plus de 20 000 habitants couverts partiellement ou intégralement par un PPA doivent réaliser, dans le cadre de leur PCAET, un plan d'actions Air en vue d'atteindre des objectifs biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi ambitieux que ceux prévus dans le PREPA. S'agissant des concentrations, ces plans doivent permettre de respecter les normes réglementaires le plus rapidement possible, et au plus tard en 2025. Le plan Air doit comporter une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Le territoire d'Alès Agglomération n'est pas couvert par un PPA mais étant supérieur à 100 000 habitants, il s'agit de mettre en place un plan d'action Air, comprenant notamment une étude ZFE-m.
Descriptif de l'action	- **Etudier la création d'une ou plusieurs zone à faible émission sur le territoire, notamment sur Alès**. Il s'agit d'une étude d'opportunité qui doit permettre de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFE-m sur tout ou partie du territoire, à savoir si les objectifs énoncés dans le plan d'actions sont déjà atteints sans la mise en place d'un ZFE-m. Comme l'étude réglementaire, elle doit exposer les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus. **- En fonction de l'étude, mettre en place une ZFE si nécessaire.**
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	Atmo Occitanie / Cabinet d'étude
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Etude ZFE-m réalisée	Améliorer la qualité de l'air Réduire la pollution due au transport - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023 : étude ZFE-m 2024 : mise en œuvre d'une ZFE-m si nécessaire
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : réalisation d'une étude ZFE (bureau d'étude ou interne) Aide : Fonds Vert de l'État
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	30

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
32	**Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie**
Contexte	Face à la précarité énergétique et à la hausse des coûts de l'énergie, il est plus que jamais nécessaire de réaliser des économies d'énergie dans tous les domaines. Pour cela, l'Agglomération souhaite s'appuyer sur les réseaux existants. Le Slime est un programme CEE porté par le CLER - Réseau pour la transition énergétique depuis 2013. Le programme Slime vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Il s'appuie sur le pouvoir d'agir des ménages en instaurant une relation de confiance et en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement. La méthodologie d'intervention du programme Slime est conçue à l'échelle nationale par le CLER. Elle est ensuite déployée localement dans des dispositifs pilotés par les collectivités territoriales. La mise en place de la méthodologie Slime par une collectivité est cofinancée par le mécanisme des CEE. Le Conseil Départemental du Gard pilote un dispositif Slime sur son territoire.
Descriptif de l'action	**Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie, via différents réseaux :** - Le réseau SLIME du département : interventions et sollicitations des habitants volontaires / liens avec les associations (La Clède, SEP, Eco'Loge Toit,…) - L'association Eco'Loge Toit sur la Grand-Combe, subventionnée par le service habitat. - Animations par le CPIE du Gard pour le grand public et les scolaires (animations à proposer durant les réunions publiques des OPAH-RU, dans les quartiers touchés par les programmes de renouvellement urbain, s'appuyer sur un relai par les centre sociaux). - Faire le lien avec la CAF et leur programme autour de la sobriété énergétique (accompagnement par le CPIE du Gard). - Organiser des évènements grand public autour des économies d'énergie (programme Déclics- anciennement famille à énergie positive,…)
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD, Service habitat	CPIE du Gard - Guichet Rénov'Occitanie DDTM – Conseil Départemental du Gard Réseau SLIME Eco'Loge toit – SEP Centre sociaux CAF du Gard
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants, propriétaires, bailleurs Communes	En cours – Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Encourager les économies d'énergie	Lutter contre la précarité énergétique, Réaliser des économies d'énergie Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	- Contacter le réseau SLIME - Contacter Eco'Loge Toit - Prévoir des animations du CPIE du Gard sur les prochaines réunions publiques OPAH-RU ou dans certains quartiers - Avoir un retour d'expérience du programme lancé par la CAF.
Calendrier	2023 : contact des réseaux 2024-2026 : animations en lien avec les programmes de renouvellement urbain (PIG, OPAH-RU) 2024-2025 : retour d'expériences du programme de la CAF 2025 : étude de la création d'un dispositif spécifique avec la CAF
Indicateurs de suivi	Nombre d'animations de sensibilisation réalisées Nombre d'événements organisés Nombre de personnes sensibilisées Nombre de communes concernées
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	3

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
33	**Sensibiliser les agents d'Alès Agglomération aux économies d'énergie**
Contexte	Le 6 octobre 2022, l'État présentait son Plan de sobriété énergétique. 15 mesures y sont prévues pour encourager plus de sobriété énergétique dans les bâtiments, la mobilité et encourager l'exemplarité. Face à cela, l'Agglomération a décidé d'appliquer les mesures du plan de l'État, dans l'attente de construire son propre plan de sobriété : - Réduction des températures dans tous les bâtiments publics - Décalage de 15 jours pour le début et la fin de période de chauffe En parallèle, L'Agglomération a commencé la construction de son Plan de Sobriété avec la mise en place de groupe de travail : réflexion aux eco-gestes et aux actions à effectuer dans les bâtiments (travaux de rénovation énergétique).
Descriptif de l'action	**- Définir et construire un plan de sobriété pour l'Agglomération, ses services-directions et bâtiments :** 2 groupes de travail mis en place pour réfléchir aux écogestes et aux actions à réaliser sur les bâtiments. **Proposition d'un plan d'action à l'issue pour :** 1- Sensibiliser aux écogestes et faire en sorte que les agents soient acteurs des économies d'énergie : créer une émulation collective. 2- Mettre en œuvre des actions et travaux sur les bâtiments de l'Agglomération afin de réduire leur empreinte énergétique (inscription de bouquets de travaux énergétiques au PPI). **Exemple de projets de sensibilisation :** - Mise en place de bornes éducatives, en lien avec les dispositifs de monitoring : en premier lieu, des tests auront lieu dans les écoles. Un écran pourrait afficher en temps réel la consommation énergétique du bâtiment et donner des explications sur les actions autour des économies d'énergie. - Mise en place de référents par bâtiment pour sensibiliser aux économies d'énergie.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service patrimoine immobilier / Mission DD	Directions / agents
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération (services, directions, bâtiments)	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Contribuer à hauteur de 10 % aux économies d'énergie	Réduire les consommations d'énergie et l'impact carbone des bâtiments Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	- 2023 : groupes de travail et définition du plan de sobriété énergétique - 2023 : mise en place des bornes éducatives - 2024 : démarrage du plan
Indicateurs de suivi	Nombre de bornes éducatives Ecogestes mis en place Nombre de bâtiment concernés par les actions et travaux Gains énergétiques attendus Consommation d'énergie finale du du tertiaire (ORCEO)
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne Aides: subvention ACTEE
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	39

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
34	**Créer une plateforme centralisation les aides à la rénovation (Maison de l'habitat)**
Contexte	Afin d'orienter au mieux les ménages, les copropriétés et les professionnels, il est nécessaire de disposer d'un lieu pour regrouper les différents dispositifs d'aides et acteurs. En effet, plusieurs acteurs agissent d'ors et déjà pour l'accompagnement des ménages, copropriétés et professionnels dans la rénovation énergétique de leurs logements : Guichet Rénov'Occitanie, Service Habitat avec l'ANAH, l'ADIL, URBANIS... Actuellement, les différents acteurs organisent des permanences téléphoniques et physiques à différents endroits : - Le service habitat fait le relai téléphonique et oriente vers les acteurs compétents. - Le Guichet Rénov'Occitanie propose des permanences téléphoniques et physiques (à 2 endroits : à la Maison du cœur de ville d'Alès et à Eco Loge Toit à La Grand-Combe). - L'ADIL et URBANIS propose des permanences physiques à la maison du cœur de ville. → La volonté est donc de créer un lieu ressource et relai.
Descriptif de l'action	**Création d'une Maison de l'Habitat :** - Lieu centralisant les différents acteurs et dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements. - Créer une plateforme centrale et relai. - Accueil physique et téléphonique. - Système d'Information pour l'Aide à la Décision.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service habitat	- CPIE du Gard-guichet Rénov'Occitanie - La Région - ADIL - Urbanis
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants, propriétaires	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Accompagner les ménages et réaliser des économies d'énergie sur le secteur résidentiel	Engager des rénovations énergétiques et lutter contre la précarité énergétique, Réduire les émissions de GES Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 1 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	Fin 2023-2024 : Ouverture de la Maison de l'habitat
Indicateurs de suivi	Avancement de la Maison de l'habitat Nombre de personnes reçues à la maison de l'habitat et d'appels reçus
Budget / Aides financières possibles	Budget : Maison de l'habitat : 520 000€
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	32, 35, 37, 38

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
35	**Accompagner les ménages à la rénovation énergétique de leur logement**
Contexte	Depuis septembre 2018 existe le service public de la rénovation énergétique « FAIRE », devenu depuis janvier 2022 « France Rénov' ». France Rénov' oriente les demandeurs sur les Espaces Conseil France Rénov' locaux sur toute la France. En région Occitanie, les demandeurs qui sont des ménages sont orientés directement vers le Guichet Rénov'Occitanie de leur territoire. Le Guichet Rénov'Occitanie Alès Agglomération est porté par le Service Habitat d'Alès Agglomération. Ce Guichet est ensuite assuré par l'association labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Gard à Alès (ex MNE- Maison de la Nature et de l'Environnement). → Le Guichet Rénov'Occitanie Alès Agglomération est une mission de service public sur la rénovation énergétique pour conseiller les ménages dans leur projet. Il permet de donner des informations complètes sur des travaux simples ou jusqu'à l'accompagnement d'un projet de rénovation globale. En Région Occitanie, il existe 31 guichets uniques.
Descriptif de l'action	**A travers le guichet Rénov'Occitanie, accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement :** - Informations techniques, orientations vers des audits énergétiques (ANAH dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité, Région Occitanie via l'AREC Occitanie) ; - Orientation vers des dispositifs d'aides financières et conseils sur leur fonctionnement ; - Orientation vers des dispositifs d'accompagnement dans la réalisation de travaux de rénovation globale. **Informer les acteurs du bâtiment à la rénovation énergétique,** en lien avec les fédérations des acteurs du bâtiment (CPEB, FFB) ; **Réaliser des animations à destination des ménages,** comme des thermographies infrarouges sur l'extérieur des logements ou des actions de sensibilisation auprès de salons, foires et autres événements. A développer dans d'autres quartiers. **Renforcer l'information sur l'utilisation des EnR domestique**s (information et conseil neutre sans positionnement commercial).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Guichet Rénov'Occitanie - Service Habitat	CPIE du Gard Région Occitanie
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants, propriétaires / Professionnels du bâtiment	Engagée
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Sensibiliser et accompagner à la rénovation énergétique des logements → 35 GWh de consommation d'énergie évités en 6 ans. → 6 tCO2e évitées en 6 ans Connaître les logements à rénover par la thermographie Sensibiliser les ménages à l'utilisation des EnR *Hypothèses de calcul :* *- Objectif de 200 maisons rénovées par an dont 600 actes A1/an + 200 actes A2/an + 60 actes A3/an + 50 actes A4/an. Les actes correspondent aux types d'interventions effectuées en termes de rénovations énergétiques : acte 1 information, acte 2 conseil, acte 3 audit, acte 4 accompagnement.* *→ Baisse des émissions : Emissions moyennes du résidentiel : 0,17 tCO2/GWh*	Rénovation énergétique des logement et lutte contre la précarité énergétique, Réduction des émissions de GES / Amélioration de la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 4 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 2 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	Maintenir les actions du Guichet Rénov'Occitanie. Continuer la réalisation des thermographie des logements et les communiquer.
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes orientée chaque année par le Guichet Rénov'Occitanie Nombre d'animations réalisées chaque année Consommation d'énergie finale du résidentiel (ORCEO)
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement du Guichet Rénov'Occitanie / Subvention annuelle par le service habitat

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Notoriété du dispositif vis-à-vis des démarches commerciales privées et de certaines malversations dans le secteur de la rénovation énergétique. Difficultés (financières, culturelles) pour les ménages sur leur volonté d'aller vers la rénovation globale de leur logement.	3,5 ETP en poste
Actions en lien	32, 34

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
36	**Développer le chauffage au bois**
Contexte	Le secteur résidentiel représente le principal émetteur de particules fines (PM 10 et PM 2,5) avec respectivement 140 tonnes et 137 tonnes en 2019. Les PM10 représentaient en 2019 9 % des émissions polluantes et les PM2,5 6 %. Les émissions de particules fines du secteur habitat sont en partie liées au chauffage au bois non performants sur certains secteurs.
Descriptif de l'action	- Réaliser un état des lieux chez les particuliers pour mesurer combien il y a de chauffage au bois/fioul sur l'agglomération (en appui des acteurs locaux : SHVC, Guichet rénov'Occitanie...). - Développer la communication pour le particulier autour du chauffage au bois : réunions d'informations sur les secteurs impactés, rencontres avec les élus, informations sur les approvisionnements locaux, orienter vers des systèmes bois performants pour la qualité de l'air… - Étudier la mise en place d'une subvention pour favoriser le remplacement des anciens équipements de chauffage au fioul par des chaufferies bois.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Pays des Cévennes (CFT) - Service habitat - PNC – SHVC – CPIE du Gard-guichet rénov occitanie - CCI Mission Chaleur renouvelable
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Réduire les émissions de particules fines liées au chauffage au bois	- Réduire les émissions de polluants atmosphériques - Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 2 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	- Etat des lieux - Communication - Etude subvention
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	- Émissions de particules fines du territoire du secteur résidentiel - Avancement de l'état des lieux - Nombre de réunions d'informations
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne Aides potentielles : Ademe / Banque des Territoires
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
1 ETP nécessaire	1 ETP à créer
Actions en lien	34, 69

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
37	**Grand Plan de Renouvellement Urbain** **Accompagner les propriétaires et bailleurs modestes et très modestes à la rénovation énergétique de leur logement**
Contexte	Le secteur résidentiel est le 2ème émetteur en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre avec 28 % des émissions (149 kt CO2e) en 2017. Le poids du secteur résidentiel s'explique en partie par un parc de logements assez ancien (près des 2/3 des résidences principales ont été construites avant 1990) et relativement peu performant, mais aussi par le fait qu'une part non négligeable de logements se chauffe au fioul domestique. Les émissions de GES des secteurs résidentiel et tertiaire ont fortement diminué sur la période 2010-2017 : respectivement – 22 % et – 33 %. La délégation locale de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) à été confiée à Alès Agglomération, via le service habitat. Dans ce cadre, un grand programme de renouvellement urbain est en cours avec la mise en place d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) et de PIG (Programme d'Intérêt Général) sur le territoire. En vue d'améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique, le Programme petite ville de demain a été mis en place sur 4 communes d'Alès Agglomération : Anduze, la Grand'Combe, Saint-Jean-d-Gard et Saint-Hilaire-de-Brethmas. Ce programme prévoit la réalisation de nombreuses action pour la qualité de vie des habitants, et notamment la réalisation d'actions pour la rénovation énergétique des logements.
Descriptif de l'action	**1- Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les propriétaires et bailleurs modestes et très modestes dans la rénovation énergétique de leur logement :** - OPAH-RU d'Alès (2021-2026) - OPAH-RU d'Anduze (2021-2026) - PIG Mieux habiter mieux louer (2024-2026) - PIG Habitat indigne (2024-2026) - De nouveaux OPAH-RU seront créés dans le cadre du Programme Petite-ville de Demain : La Grand-Combe, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Hilaire-de-Brethmas). L'ambition d'une OPAH-RU est triple, à travers un bureau d'étude missionné par l'Agglomération : - accompagner les particuliers, modestes et très modestes, aux économies d'énergie ; - accompagner à l'autonomie des personnes ; - encourager à la résorption de la vacance. Les travaux nécessaires peuvent ensuite faire l'objet de financement par l'ANAH. **2- Plusieurs projets sont en cours dans les communes, en lien avec la rénovation urbaine et des aménagements durables.** On peut citer : - Opération de renouvellement urbain sur la Grand-Combe : opération Pise 2030 : Le quartier de La Pise se situe en périphérie du centre ville et assure la liaison nouvelle entre la zone d'activités Humphry Davy et le Cœur de Ville. Ce quartier est constitué de bâtiments anciens, vétustes et insalubres. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la commune va engager une opération de requalification des espaces publics : → Préempter et à acquérir des bâtiments insalubres → Rénover ou démolir → Requalifier des espaces publics dans le respect des normes environnementales vertueuses et écoresponsable. - Rénovation du parc locatif communal à la Grand-Combe : horizon 2024 → 2 logements communaux, local associatif, Bâtiment Paul Bert, Médiathèque, Centres Médicaux-Psycho-Pédagogiques : remplacement des chauffages, toitures, menuiseries, aménagements divers pour réaliser des économies d'énergie. - Création d'un écoquartier sur Saint-Hilaire-de-Brethmas : d'ici 2026 Projet de construction de 40 logements (50 % logements sociaux), emploi de matériaux locaux (murs en terre crue, isolation paille de riz, ossature et charpente bois), chaudière granulés de bois, panneaux solaires, stockage et réemploi des eaux pluviales et domestiques, création d'un bassin de rétention, espaces de vie partagés (micro-crèche, potager, poulailler, jardin, maison en partage), animation d'un sentier d'interprétation autour de la biodiversité du lieu. **3- Dans le cadre du dispositif Petite-Ville de demain sur les communes d'Anduze, La Grand'Combe, Saint-Hilaire-de-Brethmas et Saint-Jean-du-Gard, il est prévu la mise en place d'actions pour le renouvellement urbain.** Avec notamment la mise en place d'un ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) incluant la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur les communes du programme.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1- Service habitat (ANAH) 2- Communes	- Bureaux d'études missionnés par l'Agglomération - Conseil Départemental du Gard

Public ciblé	Statut de l'action
Habitants, propriétaires, bailleurs Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
846 logements rénovés sur l'Agglomération	Engager la rénovation énergétique des logement Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne Réduire les émissions de GES Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 3 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 1 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	1- OPAH-RU et PIG 2021-2026 : 2 OPAH-RU en cours 2024-2029 : OPAH-RU issus du programme Petite Ville de Demain 2026-2031 : Nouveaux OPAH-RU définis (en attente des consignes de l'Etat) 2024-2026 : 2 PIG en cours 2027-2030 : nouveaux PIG à définir (en atte
Indicateurs de suivi	Nombre de logements rénovés par an sur l'Agglomération Nombre de travaux de rénovation, de démolitions engagés chaque année (typologie, budgets alloués) Gains énergétiques attendus des projets
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : OPAH-RU : Pour Alès : 1 258 000€ (Fiche PPI 2023 : 162 171€) PIG : ? Projets de communes : * La Grand-Combe : projet Pise : 500 000€ / parc locatif : 375 000€ * Saint-Hilaire-de-Brethmas : 146 534€ pour les études opérationnelles Aide : AMI de l'État « Démonstrateurs de la vi

Contraintes / freins	Besoins humains par an (en ETP)
Coût financier des travaux. Hausse des prix des matériaux. Difficultés de mener à termes les travaux avec la hausse des coûts.	

Actions en lien	34

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
38	**Sensibiliser et accompagner les copropriétés dans leurs démarche de rénovation**
Contexte	La loi Climat et Résilience du 22 août 2022 prévoit que le permis de louer inclue désormais la prise en compte de performances énergétiques. Si le logement ne respecte pas des critères de décence énergétique, l'autorisation de louer ne peut être donnée. Sur l'agglomération, les copropriétés sont généralement de petite taille et sont ainsi peu connues.
Descriptif de l'action	- A**ccompagner davantage les copropriétés dans leurs rénovations énergétiques, afin de limiter les dégradations des bâtiments.** (Exemple : copropriété de la Grand-Rue Jean-Moulin sur Alès : travail dans le cadre de l'ANRU). - **Amener davantage de sensibilisation et de proactivité des petites copropriétés** (travailler en lien avec l'ADIL) : les identifier et les accompagner. - **POPAC** (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) : accompagnement des copropriétés sur l'Agglomération : réalisation d'un VOC des copropriétés avec l'Agence d'urbanisme, études et accompagnement sur le volet juridique. - **Accompagnement par le Guichet Rénov'Occitani**e pour les copropriétés hors dispositif ANRU. - **Gérer le permis de louer**, mis en place sur les communes volontaires.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service habitat ADIL	CPIE du Gard – Guichet Rénov'Occitanie Agence d'urbanisme Bureau d'étude Service Hygiène et santé
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants, propriétaires, copropriétés	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Mieux connaître les copropriétés Accompagner aux rénovations énergétiques dans les copropriétés	Engager la rénovation énergétique des logement Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne Réduire les émissions de GES Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 3 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 2 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Nombre de copropriétés identifiées Nombre d'accompagnement
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Méconnaissance et difficulté de repérage des petites copropriétés	1 ETP en poste
Actions en lien	34

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
39	**Réaliser des travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics**
Contexte	Le secteur tertiaire représentait 4 % des émissions de GES du territoire en 2017 (avec 23 ktCO2e). Les consommations d'énergie du secteur tertiaire étaient de 297 GWh en 2017, soit 11 % des consommations totales. Dans le cadre du décret tertiaire 2022, tous les bâtiments de plus de 1000 m² devront faire l'objet de rénovations énergétiques d'ici 2030. 133 bâtiments sont concernés sur Alès Agglomération : 72 Agglomération, 60 Ville d'Alès,1 CCAS d'Alès. Les catégories de bâtiments essentiellement concernés sont : des écoles et cantines, des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, techniques et industriels et des parkings. Il s'agit également de faire face aux hausses des coûts de l'énergie et de réaliser des économies d'énergie au sein des bâtiments gérés par l'Agglomération, dans une optique de réduire la facture énergétique. Des audits énergétiques et de mesures de la vétusté ont été financés par un programme ACTEE sur 80 bâtiments.
Descriptif de l'action	**- Dans le cadre du décret tertiaire, assurer la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 1000m².** Pour chaque rénovation, une analyse cycle de vie et une évaluation de l'impact carbone est réalisé. → Intégrer au PPI les programmes de travaux. → Les projets de rénovations seront dans un premier temps axés sur les écoles, en lien avec le BE Patrimoine (isolation par l'extérieur, rénovation des charpentes, pose de double vitrage,…). → Dans un second temps, les travaux devront se porter sur les bâtiments publics. => Mettre en place un Marché Global de Performance : remplir des objectifs chiffrés de performance en termes d'efficacité énergétique et d'incidence écologique. Le marché global de performance comportera des engagements de performance mesurables. => Le décret tertiaire impose des économies d'énergie de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, sur les bâtiments de plus de 1000 m². => Communiquer sur les travaux, axer sur le bien-être des usagers et travailler sur le confort. **- Mettre en place des dispositifs de monitoring et de gestion technique des bâtiments : voir en direct les consommations énergétique des bâtiments (action en cours de réalisation).** **En parallèle, plusieurs projets sont en cours ou à venir pour la rénovation énergétique des écoles sur les communes de l'Agglomération.** On peut par exemple citer les projets suivant : - Boisset-et-Gaujac : rénovations entre 2021 et 2026 des classes des écoles (2 classes par an). Remplacements des lumières néons par des leds, climatisation réversible, remplacement des menuiseries, pose de double vitrage,…). Un diagnostic de performance énergétique a évalué les gains à 67 %. - Saint-Hilaire-de-Brethmas : désamientage, rénovations énergétiques pour transformer le bâtiment en bâtiment à énergie positive, construction d'une extension, construction d'une salle de restauration scolaire pour supprimer le transports des élèves sur le temps méridien dans une cuisine centrale, mise en place d'une chaufferie bois local et la raccorder au réseau de chaleur du village

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service patrimoine immobilier	- Bâtiments Alès Agglomération - BE Patrimoine - Ecoles - Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération Habitants Ecoles : Corps enseignants – enfants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Atteindre 40 % d'économies d'énergie sur les bâtiments publics en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 Atteindre 30 % de réduction des émissions de GES → 5,4 GWh évités en 6 ans → 858 TCO2e évitées en 6 ans *Hypothèses de calcul :* *- 20 bâtiments publics rénovés au bout de 6 ans* *→ Economies d'énergies réalisées : 270 Mwh/bâtiment/CEP (Conseiller Energie Partagé)* *GES : Hypothèse : consommation d'électricité et de gaz* *Facteur d'émission Gaz : 234 kgCO2 /MWh*	Réduction des consommations d'énergie Amélioration de la qualité de l'air Réduction des émissions de GES Valorisation des quartiers Améliorer le bien-être des usagers - Réduction des consommations d'énergie : 3 - Réduction des émissions de GES : 3 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 3 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	- Lister les travaux à réaliser et les prioriser - Entamer les travaux - Communiquer sur les travaux
Calendrier	2023-2024 : lancement d'un AMO 2025 : début idéal des travaux Boisset-et-Gaujac : 2021-2026 Saint-Hilaire-de-Brethmas : 2021-2023
Indicateurs de suivi	Nombres de bâtiments rénovés / an Nombre de projets de rénovation dans les écoles réalisés chaque année Gains en énergie Consommation d'énergie finale du tertiaire (ORCEO)
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : - Etudes : 240 000€ pour Agglo, Ville d'Alès et CCAS (fiche PPI 2023) - Travaux : à chiffrer Coût investissement 360€ TTC/m² + investissement à taux 12% sur mission de MOE - Boisset-et-Gaujac : 40 000€ (aides : Alès Agglomération : 25 %, Etat : 50 %) - Saint-Hilaire-de-Brethmas : 3 000 000€ (Aides : Etat 50 %, CAF : 30 %, Région : 10 %) Aides : - Travaux : 50 à 70 % par le Fonds Vert de l'État - Etudes : subvention FNCCR 54 000€

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coûts financiers	3 ETP en poste

Actions en lien	41

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
40	**Mettre en place des dispositifs connectés pour la qualité de l'air intérieur**
Contexte	Afin de mesurer en temps réel la qualité de l'air intérieur, plusieurs écoles de l'Agglomération ont reçu la pose de capteurs CO2. Des diagnostic qualité de l'air ont ainsi été réalisés dans certaines crèches et écoles de l'Agglomération.
Descriptif de l'action	Il s'agit de continuer la mise en place de capteurs CO2 dans les écoles et les crèches. Ces capteurs analysent en temps réel la qualité de l'air intérieur : quand le boîtier devient rouge, il faut aérer la pièce. Dans les pièces closes, comme les salles de classe, il est plus difficile d'aérer et de nombreuses personnes sont présentes. Quelques minutes suffisent pour atteindre des valeurs de l'ordre de 5 000 à 6 000 ppm de dioxyde de carbone. Les capteurs de CO2 fournissent une mesure fiable de la concentration en CO2. Cela permet d'améliorer le bien-être des usagers mais également de réaliser des économies d'énergie.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service patrimoine immobilier	Ecoles / crèches
Public ciblé	**Statut de l'action**
Ecoles / crèches : Corps enseignants – enfants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Réaliser des économies d'énergie au sein des écoles et crèches Améliorer le confort des usagers des écoles et crèches	Réduire les consommations d'énergie Améliorer la qualité de l'air intérieur Améliorer le bien-être des usagers - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Nombres de capteurs CO2 installés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : Coût d'un capteur CO2 (environ 200€)
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	33

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
41	**Accompagner aux rénovations énergétiques dans les communes**
Contexte	Suite à la restitution des écoles aux communes de l'Agglomération, 100 000 € avaient été votés en 2022 pour créer un fonds de concours à destination des communes, pour les aider dans les travaux de rénovation énergétiques des écoles.
Descriptif de l'action	- En 2023, l'Agglomération s'engage à financer 50 % des audits énergétiques des communes. - Sensibiliser et accompagner les communes dans leurs rénovations énergétiques : audits, conseils sur les travaux à mener, conseils développements durable, évaluer les besoins de travaux,…
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service patrimoine immobilier	Mission DD Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Engager des travaux de rénovation énergétique sur l'agglomération → 9,7 GWh évités en 6 ans → 1545 tCO2e évitées en 6 ans *Hypothèses de calcul :* *- 36 bâtiments publics rénovés au bout de 6 ans* *→ Economies d'énergies réalisées : 270 MWh/bat/CEP* *GES : Hypothèse : consommation d'élec et de gaz* *Facteur d'émission Gaz : 234 CO2 (kg/MWh)*	Réduire les consommations d'énergie et 'impact carbone des bâtiments Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 3 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 2 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	- 2023 : financement à 50% des audits énergétiques des communes - 2024 : accompagnement des communes
Indicateurs de suivi	Nombres d'audits énergétiques financés Nombre de communes accompagnées Nombre de bâtiments concernés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Moyens humain	1 ETP à créer
Actions en lien	39

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
42	**Continuer les économies d'énergie sur l'éclairage public**
Contexte	Depuis 2016, Alès Agglomération remplace ses vieilles lanternes par des éclairages LED : 15 000 points lumineux ont déjà été changés. Une opération lancée pour lutter contre les effets néfastes de la pollution lumineuse mais aussi dans le but d'alléger la consommation d'énergie jusqu'à près de 80 %. Un projet d'une telle ampleur a nécessité des aides de l'Europe, qui a participé à cette opération à hauteur de 2 500 000 euros, dans le cadre du programme du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Sachant que le coût global de l'opération est de plus de 5 millions d'euros. Plusieurs conventions ont également été signées l'État TEPCV, le plan France Relance en partenariat avec le Parc National des Cévennes ainsi qu'avec le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) : - remplacement de lanternes à source ballon fluorescent (vapeur de mercure) par des lanternes à LED, - remplacement de lanternes à source sodium haute pression (SHP) et iodure métallique (IM) par les lanternes à LED. Ces quatre opérations conjuguées ont permis le remplacement de plus 15 000 points lumineux, soit près de 60 % du parc d'éclairage public d'Alès Agglomération. D'un point de vue financier , la Ville d'Alès réalise grâce à ce changement une économie de 80 % sur sa consommation d'énergie annuelle d'éclairage public. Cette dynamique de changement en terme d'éclairage public s'inscrit aussi dans le cadre de la labellisation « Réserve internationale de ciel étoilé » obtenue par le Parc National des Cévennes en août 2018.
Descriptif de l'action	**Sur Alès Agglomération, il s'agit de continuer la dynamique :** - Continuer le passage aux LED sur l'Agglomération, l'extinction de l'éclairage public dans certaines communes, développer les lampadaires à panneaux solaires... - Sensibiliser les communes à l'extinction de l'éclairage pour la pollution lumineuse, la protection de la biodiversité et les économies d'énergie. **Plusieurs projets sont en cours dans les communes, aidé grâce à un fonds de concours mis en place par Alès Agglomération** (allant jusqu'à une prise en charge de 40 % du montant des travaux). A citer : - Boisset-et-Gaujac : passage de tout le parc d'éclairage public en LED (travaux jusqu'en 2025) - La Grand-Combe : pose de LED sur tout le parc d'éclairage public et modulation de l'éclairage (dernière tranche en 2023).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Pôle infrastructure / communes Mission DD – PNC pour sensibilisation	- PNC (RICE)
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes (élus)	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Passer 100 % du parc de l'éclairage public d'Alès Agglomération en LED.	Réaliser des économies d'énergie Lutter contre la pollution lumineuse / Préserver la biodiversité nocturne - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement des projets de passage aux LED : taux de réalisation dans les communes / an Consommations d'énergie / an
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : - Opération PNC/SMEG : 320 000€ de travaux en 2023. Opération subventionnée environ à 50 % (communes d'Alès agglo situées dans le périmètre du PNC) - Exemples : Boisset-et-Gaujac : 30 000€ (cofinanceurs : Alès Agglomération à 40%, SMEG 30 à 20%) La Grand-Combe : 1 129 089€

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 1 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique, limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
43	**Encourager les économies d'éclairage sur le secteur tertiaire**
Contexte	Application du règlement local de publicité : - La loi Climat Résilience de 2022 rend le pouvoir de police de la publicité au maire.Concernant les affichages publicitaires, le régime juridique spécifique poursuit l'objectif de la protection du cadre de vie, étendue à la limitation des pollutions lumineuses ou des éclairages nocturnes énergivores, se présentant comme un aboutissement des premières législations visant à protéger le patrimoine architectural puis naturel et l'esthétique paysagère. Le pouvoir de police de la publicité comprend la constatation des enseignes et pré-enseignes irrégulières, la suppression et la mise en conformité. La loi « climat » décentralise le pouvoir de police de la publicité, dont l'entrée en vigueur est reportée au 1er janvier 2024. Au 1er janvier 2024, la compétence décentralisée se fera comme suit : - au Maire pour les communes de plus de 3500 habitants - au Président de l'EPCI pour les communes de moins de 3500 habitants En cas d'opposition de certains maires ou en cas de renonciation du président, il serait légalement possible que les maires disposent, si tel était le choix de l'EPCI, du concours d'un service intercommunal « mutualisé » pour l'exercice de la compétence du maire (instruction des autorisations, préparation des mises en demeure... ; CGCT, art. L. 5211-4-2). En cas de compétence du président (même exercée par délégation par les maires), les services intercommunaux auraient vocation à préparer les décisions correspondantes (même s'il est envisageable qu'un service municipal constitue aussi un service commun auquel la métropole pourrait avoir recours, pour l'exercice de ses compétences ; CGCT, art. L. 5211-4-1 II). Par ailleurs, en termes d'économies d'énergie, le Décret n° 2022-1295 du 5 octobre 2022 est relatif à l'obligation de fermeture des ouvrants des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire, chauffés ou refroidis. les dispositions du décret rendent obligatoire, sous peine de sanction, la fermeture des ouvrants des locaux chauffés ou refroidis donnant sur l'extérieur ou des locaux non chauffés ou refroidis. Cette disposition s'applique en période de fonctionnement des équipements de chauffage et de refroidissement. Elle prévoit une exemption lorsque l'ouverture est rendue nécessaire par les exigences sanitaires de renouvellement d'air intérieur des locaux.
Descriptif de l'action	**Application du Règlement local de publicité :** - Sur Alès, sensibiliser et faire appliquer la loi d'extinction des enseignes publicitaires et des commerces la nuit : * Effectuer des contrôles par la brigade environnement. * Rencontrer les commerces, entreprises concernés * Obligation à changer la situation / Rédiger des courriers d'avertissement et de mise en demeure * Engager une procédure si l'action n'est pas mise en œuvre (convocation au parquet). - Organiser le transfert de compétence dans les communes **Application du décret de 2002 :** - Vérification des commerces en centre ville d'Alès pour le chauffage des magasins (obligation à fermeture des ouvertures) / Vérification des terrasses pour interdire les chauffages extérieurs. A termes : appliquer les différents décrets à venir concernant la transition écologique. Par exemple autour de la gestion de l'eau pour l'interdiction du vidage des piscines chez les particuliers

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Brigade Environnement - Direction prévention et sécurité voie publique	Police municipale Gardes Champêtres DDTM Paysage de France PNC
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Commerces - Grandes surfaces - Entreprises	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Extinction de toutes les enseignes et respect des décrets	Réaliser des économies d'énergie / Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle / Préserver la biodiversité nocturne - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Sensibiliser, informer les publics cibles - Effectuer des contrôles - Relance / sanctions	
Calendrier	Alès : 2023-2024 Communes : 2024-2025	
Indicateurs de suivi	Tableau de suivi des différents commerces contrôlés Nombre et typologie des sanctions prises	
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement du service	
Contraintes / freins		**Besoins humains par an (en ETP)**
Manque de personnel		0,57 ETP (240h) en poste 1 ETP nécessaire
Actions en lien		

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 – Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
44	**Optimiser les locaux et inciter au travail à distance**
Contexte	Dans une optique de limiter les déplacements domiciles-travail des salariés et de réduire ainsi l'usage de la voiture individuelle, le développement du télétravail peut être une action a envisager. D'autre part, cela pourra également amener à des économies d'énergie au sein de bureaux.
Descriptif de l'action	**La mise en place du télétravail au sein des services de l'Agglomération se déroulera en plusieurs étapes :** - Mise en œuvre d'un groupe de travail avec les organisations syndicales et le service informatique pour organiser la mise en place du télétravail, 1 journée par semaine. - Prioriser les services par rapport aux conditions techniques disponibles et prévoir la fourniture du matériel informatique aux personnes concernées. - Adopte un règlement de télétravail et effectuer le passage en CT. - Mise en œuvre et déploiement progressif.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Direction des Ressources Humaines	Autorité Organisations Syndicales Service informatique
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération (agents)	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Permettre le télétravail et réduire ainsi les déplacements domicile-travail	Réaliser des économies d'énergie Réduire les trajets domicile-travail - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	Groupe de travail : 2023 Mise en œuvre : 1er janvier 2024 Déploiement : au fil de l'eau à partir de 2024
Indicateurs de suivi	Mise en œuvre
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne Investissement : matériel informatique nécessaire (à chiffrer)
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 2 : Réaliser des économies d'énergie, lutter contre la précarité énergétique et limiter les passoires thermiques	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
44bis	**Pour un numérique responsable**
Contexte	La révolution numérique engendre des changements profonds dans le fonctionnement de nos sociétés. Ses impacts touchent tous les secteurs d'activités et transforment nos modes de vie en introduisant de nouveaux acteurs, pratiques, usages et besoin. Alès Agglomération, consciente de l'importance de ces transformations, a déjà mis en œuvre diverses actions, telles que des programmes d'inclusion numérique (EPN, formation du grand public) ainsi que des initiatives liées aux données (Open Data), avec une forte dimension collaborative. Si la crise sanitaire de 2020 a accéléré la révolution numérique, elle a également révélé des questions latentes. Bien que les avantages du numérique aient d'abord été mis en avant, les conséquences négatives de cette transformation sont maintenant largement débattues, que ce soit dans les domaines sociaux, économiques, éthiques ou environnementaux. A la faveur de la crise, les enjeux d'égalité face à la connectivité et à la littératie numérique se sont fait une place dans le débat public. De la même façon, l'emprise toujours plus grande des géants du numérique soulève aussi de nombreuses interrogations. Les questions liées au numérique revêtent donc un caractère politique et l'action publique apparaît de plus en plus légitime pour s'en saisir, tant sur les choix technologiques que sur l'accompagnement des usages. Alès Agglomération confirme donc son engagement en faveur du numérique, une orientation qu'elle poursuit depuis plus de dix ans, en y apportant une inflexion plus globale et responsable.
Descriptif de l'action	La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) introduit l'obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1er janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable. Dans ce cadre, Alès Agglomération construit sa démarche du numérique résponsable autour de 4 axes principaux : → **Un axe écologique**, visant à engager une trajectoire de sobriété dans le respect du vivant : • maîtriser et réduire l'impact environnemental du numérique de l'ensemble des acteurs du territoire ; • mettre en place une politique de lutte contre les pollutions et nuisances liées aux infrastructures numériques sur le territoire. → **Un axe social** visant à garantir un numérique pour tous : • poursuivre les actions de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme afin de lutter contre le manque de littératie numérique, facteur majeur d'exclusion ; • positionner la collectivité comme garante d'un égal accès aux droits et services ; • accompagner l'émergence de nouveaux métiers accessibles au plus grand nombre. → **Un axe économique**, visant à accompagner l'écosystème local : • accompagner la structuration d'une filière de réduction reconditionnement, réparation et recyclage (4R) des équipements numériques ; • adopter une politique de soutien aux acteurs économiques mettant le numérique au service du plus grand nombre et de la transition écologique ; • réaliser un travail d'animation des réseaux d'acteurs locaux pour impulser une dynamique vertueuse sur le territoire. → Un dernier axe visant à agir pour **un numérique souverain et éthique :** • développer une politique d'aménagement numérique du territoire cohérente et complémentaire entre les différentes technologies de connectivité ; • renforcer une stratégie de la donnée ambitieuse et transparente afin de créer les conditions de la confiance dans les usages des données générées par les acteurs du territoire et ses usagers ; • participer activement aux initiatives de régulation des plateformes des grands acteurs de l'économie numérique mondiale dans une logique proactive d'encadrement et de proposition d'alternatives (notamment privilégier systématiquement le logiciel libre).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département TIC	Mission Développement Durable
Public ciblé	Statut de l'action
• Agents de la collectivité • Citoyens et usagers • Entreprises du territoire • Organisme de recyclage • Fournisseurs de matériels	En cours

Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	Impacts envisagés de l'action
→ Réduire l'empreinte du numérique. → Rendre accessible au plus grand nombre les services numériques. → Développer un écosystème numérique local dans le cadre du numérique responsable. → Développer un numérique éthique et souverain (notamment via le choix du libre).	→ Baisse du bilan carbone de la collectivité sur sa partie numérique. → Accompagnement aux entreprises pour une transition numérique responsable. → Accompagnement des citoyens et des agents de la collectivité pour un meilleur usage des outils numériques. → Mener une politique d'aménagement du territoire cohérente et en accord avec les besoins.

Liste des tâches à réaliser	• Organisation du pilotage du projet • Mise en place d'une gouvernance partagée • Réaliser un bilan carbone pour le SI d'Alès Agglomération sur un Scope 3 • Formalisation de la démarche numérique responsable d'Alès Agglomération : - Rédaction d'une stratégie Numérique Responsable - Construction d'un plan d'action « 4R » - Rédaction d'un plan d'action global mutualisé • Recensement des besoins internes en formation / Mise en place de formations à destination des agents • Rédiger une charte d'achat, d'attribution des matériels informatiques et de gestion des durées de vie des matériels • Déploiement d'une politique de la donnée (en prenant en compte l'Open Data) • Création de supports pédagogiques à destination des citoyens et des entreprises • Création de questionnaires pour la réalisation d'un audit interne, notamment à destination des travailleurs sociaux • Aide à l'organisation d'évènements / de communications à destination des entreprises

Calendrier	• 2023
	  ○ Bilan carbone
	  ○ Mise en place de la gouvernance
	  ○ Équipements supplémentaires dans les écoles
	• 2024
	  ○ Rédaction de la stratégie Numérique Responsable
	  ○ Recensement des besoins en formation
	  ○ Construction d'un plan d'action « 4R »
	• 2025
	  ○ Élaboration d'un plan d'action mutualisé
	  ○ Accompagnement des agents et acteurs, sensibilisation à la transition numérique
	  ○ Accompagnement des acteurs économiques dans la démarche RSE
	• 2026
	  ○ Mise en place de formations et d'actions de sensibilisation en interne
	• 2028
	  ○ Formation des agents de médiation numérique et des travailleurs sociaux
	  ○ Déploiement d'une stratégie de résilience informatique à l'échelle du territoire

Indicateurs de suivi	• Taux de projets intégrant des critères numérique responsable au sein de la collectivité • Taux de baisse du bilan carbone de la collectivité sur le plan du numérique • Taux de collecte DEEE, de reconditionnement, durée de vie des matériels, réduction du parc • Taux d'agents formés, nombre d'entreprises sensibilisées, taux de citoyens formés • Taux d'équipement et de formation des travailleurs sociaux • Taux de postes ayant des fonctions numérique responsable • Taux de services numériques développés dans le cadre du RGAA • Nombre de campagnes de communication / évènement organisés • Taux de solutions en libres sur le SI de la collectivité
Budget / Aides financières possibles	

Contraintes / freins	Besoins humains par an (en ETP)
• Peu de portage politique • Peu de moyens humains et financiers dédiés à l'action	1
Actions en lien	2, 44, 61, 32, 59

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 3 - Des déplacements multi-modaux facilités	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
45	**Sensibiliser et communiquer autour de la mobilité**
Contexte	Les émissions par types de route montrent qu'une grande part des émissions proviennent des routes départementales. Vient ensuite le milieu urbain. De fait, les kilomètres parcourus sur le territoire se font principalement sur les routes (63%) que sur le milieu urbain (37%). La répartition des kilomètres parcourus montrent que les déplacements se font majoritairement en voiture individuelle (74%) et en véhicules utilitaires (18%). Les transports en commun sur le territoire ne représentent que 0,4 % des km parcourus. La voiture particulière émet entre 50% et 60% des polluants et des GES, dues au transport sur le territoire. 40 000 déplacements quotidiens et 91% des déplacements domicile-travail reposent sur la voiture individuelle. 80% des habitants d'Alès Agglomération utilisent leur voiture tous les jours. Améliorer le maillage des transports en commun et modes doux est donc plus que nécessaire. Il s'agit également d'encourager à un changement des habitudes en termes de déplacements. En 2020, le réseau de transport en commun du bassin alésien est devenu le réseau Ales'Y, une marque de transports collectifs. Moderniser, renforcer et créer de nouvelles offres de transport était l'objectif. L'intermodalité est au cœur du dispositif. → 125 lignes de bus sur l'Agglomération dont 18 lignes de transport à la demande. Renforcement de fréquence sur certaines lignes. → 3 navettes gratuites électriques en centre ville d'Alès → 200 vélos à assistance électrique proposés à la location (jour, mois, trimestre, année) dans différents points de l'Agglomération. → 2 vélos cargo à la location → 50 trottinettes à assistance électriques proposées à la location. → Une plateforme de covoiturage « Ales'Y en covoiturage » avec 10 lignes existantes et la garantie de retour Il est aujourd'hui nécessaire de mieux faire connaître les services et d'encourager à les utiliser, en déployant une culture de confiance pour ces modes de transport (bus, autocar, vélo, covoiturage,…).
Descriptif de l'action	**1- Sensibiliser le grand public** - Déployer le plan de communication autour du covoiturage (CF fiche covoiturage). - Finaliser une carte des différents cheminements cyclables de l'agglomération et des arceaux vélo disponibles sur Alès. - Déployer les animations de l'association Partageons la route, pour sensibiliser à la mobilité : → Interventions et animations, présence dans certains évènements (stands, initiations vélo), programme Savoir Rouler à Vélo, Semaine de la mobilité, sessions de marquage vélo tous les derniers mercredi du mois, campagne autour de la sécurité à vélo et du respect du code de la route vélo,... - Développer davantage d'évènements autour de la mobilité avec l'aide du CPIE du Gard (forum de la mobilité, sessions de réparations de vélo, sorties vélo,…) **2- Sensibiliser les scolaires :** - Continuer le programme Savoir Rouler à Vélo dans les écoles. Lancé en 2019 par l'État, ce programme est destiné aux enfants de 6 à 11 ans et vise à accompagner la pratique du vélo en toute sécurité, avant l'entrée au collège. 3 enjeux sont au cœur du programme : - Devenir autonome à vélo - Pratiquer quotidiennement une activité physique - Se déplacer de manière écologique et économique Alès Agglomération met en place chaque année ce programme dans les écoles. 3 étapes d'apprentissages sont menées grâce à des animateurs attitrés : - Savoir Pédaler : fondamentaux du vélo - Savoir circuler : mobilité en milieu sécurisé - Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle En 2022, 392 enfants de 7 écoles ont pu être sensibilisés.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1- Pole Infrastructures 2- Service éducation	- Communes - Service éducation - SMTBA - Association partageons la route - CPIE du Gard - Évènements - Mission DD
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants - Communes Évènements Ecoles – enfants	En cours

Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	Impacts envisagés de l'action
Augmenter les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle Sécuriser la pratique du vélo → 4 GWh évités en 6 ans → 1217 tCO2e évitées en 6 ans *Hypothèses de calcul :* *- Réduction des trajets de 5kms/ an de 2% des habitants* *→ Trajets évités au bout de 6 ans : 974 886 trajets* *→ Consommation domicile / travail : 389 954 L de gazole* *GES :* *- Facteur émission gazole : 0,322 kgCO2/kwh* *- Facteur d'émission essence : 0,312 kgCO2/kWh* *Répartition essence / GO : Essence 33% - GO 67%* *- Facteur émission retenu : 0,319 kgCO2/kWh*	Baisser les émissions de GES et de polluants atmosphériques Améliorer la qualité de l'air Encourager à l'usage des transports en commun et modes doux - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 4 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2026 : déploiement du plan de communication covoiturage 2023 : réalisation de la carte vélo 2023-2030 : déploiement d'animations, d'évènements autour de la mobilité Chaque année : programme savoir rouler à vélo
Indicateurs de suivi	Nombre d'animations réalisées / an Nombres d'enfants sensibilisés au programme savoir rouler à vélo et nombre d'écoles ayant participé / an Consommation d'énergie finale du transport (ORCEO)
Budget / Aides financières possibles	Fonctionnement interne

Contraintes / freins	Besoins humains par an (en ETP)
	1 ETP en poste

Actions en lien	3, 46, 48, 49

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 3 - Des déplacements multi-modaux facilités	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
46	**Développer les modes de déplacements doux et sécurisés**
Contexte	Le secteur transport représentait en 2017 le principal secteur consommateur d'énergie avec 958 GWh (37 % des consommations). Les produits pétroliers représentent en effet 48 % des sources de consommation d'énergie (1243 GWh). En termes d'émissions de GES, les transports étaient responsables de 242 ktCO2e en 2017 (46 % des émissions). Les principaux polluants atmosphériques émis sur le territoire sont les oxydes d'azote (NOX) et les Composés organiques volatils non méthaniques. Les transport étaient en 2019 le principal émetteur d'oxyde d'azote (623 tonnes, soit 54 % des émissions). Les NOX ont tout de même diminuées de 33 % entre 2008 et 2019 et de 6 % entre 2018 et 2019. Les mobilités douces se concentrent principalement sur la ville d'Alès : la commune dispose de 26 kilomètres de pistes cyclables et d'un réseau de voies piétonnes dans son hyper-centre. La dynamique de développement des mobilités douces s'étend progressivement à l'ensemble d'Alès Agglomération : une voie verte de 7,6 km a été aménagée sur les rives du Gardon à Alès et devrait assurer à terme la liaison avec le lycée de Saint-Christol- Lez-Alès. D'autres projet à l'échelle départementale sont en cours : une voie reliant Anduze, Lézan et Quissac, une voie reliant Sainte-Cécile-d'Andorge à Florac. Sur l'Agglomération, un Schéma cyclable de la périurbanité a été élaboré en 2022 : Afin de proposer un maillage plus important de cheminements vélo sur le territoire et d'assurer une connexion en mode doux entre la ville d'Alès et les communes de la première couronne, un schéma cyclable a été réalisé en 2022. Des fiches actions détaillent ainsi 9 itinéraires principaux à aménager et des itinéraires secondaires (qui restent de compétence communale). Afin d'assurer le développement du vélo sur le territoire et dans le cadre de la politique de transport « Ales'Y », des vélos à assistance électrique sont disponibles à la location pour les habitants d'Alès Agglomération : à la journée, semaine, mois et année. 9 communes sont aujourd'hui dépositaires (point de retrait pour la location de vélos), la principale étant celle d'Alès (Maison des mobilités Ales'Y) qui fait le relai avec les autres communes. L'objectif est de développer la location dans les communes : celles-ci peuvent demander à devenir dépositaires et accueillir ainsi la location de vélos électriques.
Descriptif de l'action	**Mettre en place le Schéma cyclable de la périurbanité : aménager des cheminements cyclables sécurisés et accessibles, développer les liaisons entre les villages, entretenir les pistes cyclables.** - Réaliser les 9 itinéraires prioritaires permettant de mailler l'ensemble des communes limitrophes d'Alès : → 1- Saint-Julien-les-Rosiers - Saint-Martin-de-Valgalgues – Alès (5,9km) → 2- Rousson – Salindres – Saint-Privat-des-Vieux – Rocade – (via RD 216), 9,3km → 3- Saint-Christol-lez-Alès – Rocade, 3,6km → 4- Saint-Hilaire-de-Brethmas – Rocade, 4,4km → 5- Méjannes les Alès - Saint-Hilaire-de-Brethmas – Rocade, 4,5km → 6- Cendras – Alès, 6km → 7- Saint-Jean-du-Pin – Alès, 2,5km → 8- Mons - Saint-Privat-des-Vieux - Rocade (via ancienne voie ferrée), 6,7km → 9- Rousson – Salindres – Saint Privat des Vieux – Rocade – (via RD 16 et le centre hospitalier) **- En plus des itinéraires prioritaires, des axes secondaires de raccordement (qui restent de compétence communale) viendront mailler ou compléter le réseau prioritaire :** → Desserte de Saint-Martin-de-Valgalgues → Variante d'accès à la rocade d'Alès depuis Saint-Privat-des-Vieux → Prolongement itinéraire 4 vers Vézénobres → Variante à l'itinéraire 5 → Desserte de Rousson **- Finaliser la liaison à vélo des différents campus de l'école des Mines d'Alès** : développer la signalétique, améliorer la section sur la rue Romain-Roussel et le début de la portion du boulevard Charles Peguy. **- Répondre aux besoins des communes en termes de location de vélo et permettre la location de vélos à assistance électrique Ales'Y.** En cours actuellement, les communes s'adresseront directement au SMTBA pour devenir dépositaire et ainsi proposer à leur habitants la location de vélo Ales'Y dans leur commune. - **Sur Alès, un plan de relance de voirie comprend également 8 opérations pour des aménagements de déplacements doux, de sécurisation des cheminements piétons et de modération de la vitesse.** L'objectif est de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers lors des déplacements (véhicules, cyclistes, piétons, …). → Création de trottoir d'une largeur adaptée au site. → Création d'aménagements routier (chicanes, écluses, coussins berlinois, …). → Mise en place de matériaux particuliers signalant les intersections (résine, béton, …). → Renforcement visuel des traversées piétonnes.

	A noter que sur Saint-Hilaire-de-Brethmas, un projet de la **ville du quart d'heure** est en cours : En plusieurs tranches, tous les quartiers de la communes et les zones d'activités économiques périphériques seront reliées en voies douces et sécurisées

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Pole Infrastructures	- Communes - SMTBA - Département du Gard - Région - Etat - Association Partageons la route - École des Mines d'Alès
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes Étudiants de l'école des Mines d'Alès	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
43 km de pistes cyclables réalisées à l'échelle du Schéma cyclable Développer l'usage du vélo → 11 GWh évités en 6 ans → 3653 tCO2e évitées en 6 ans *Hypothèses de calcul :* *- Réduction de 400 000 trajets de 5kms/an (la moitié des trajets domicile-travail de 20 000 personnes) soit 2 924 657 trajets évités sur 6 ans.* *- Conso domicile/travail : 1 169 862 L de gazole* *GES :* *- Facteur émission gazole : 0,322 kgCO2/kwh* *- Facteur d'émission essence : 0,312 kgCO2/kWh* *Répartition essence / GO : Essence 33% - GO 67%* *- Facteur émission retenu : 0,319 kgCO2/kWh*	Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques Améliorer la qualité de l'air Avoir des impacts qualitatifs sur la santé Encourager l'usage des modes doux - Réduction des consommations d'énergie : 3 - Réduction des émissions de GES : 4 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Calendrier	Schéma cyclable : Dès 2023 : les communes peuvent devenir dépositaire pour accueillir la location de vélo à assistance électrique Ales'Y. 2024 – 2032 : Mettre en place le Schéma cyclable de la périurbanité (9 axes prioritaires à développer, étude des axe
Indicateurs de suivi	- Nombre de km de cheminements cyclables développé chaque année - Fréquentation des pistes cyclables aménagées dans le cadre du Schéma cyclable - Nombre de communes dépositaires par an pour accueillir la location de vélos Ales'Y - Consommation d'énergie finale du transport (ORCEO)
Budget / Aides financières possibles	Budget : **- Investissement :** **- 10 411 950 € HT pour la réalisation des 9 itinéraires principaux du Schéma cyclable de la périurbanité** : 1 : 1 693 000 / 2 : 2 060 900 / 3 : 456 000 / 4 : 982 000 / 5 : 1 155 000 / 6 : 380 600 / 7 : 206 000 / 8 : 900 000 / 9 : étude en cours par le CD 30 - Aménagement des 8 projets du plan de relance de voirie : Centre-ville : 1 032 000€ / Montée de Silhol : 458 000€ / Tamaris : 768 000€ / Rieu : 700 000€ / Rochebelle : 378 000€ / Luquette : 400 000€ / Allemandes : 515 000€ / Cauvel : 998 218 € - Saint-Hilaire, la ville du quart d'heure : 708 500€ pour la tranche 1 - Aménagements pour liaison des campus de l'école des Mines : 300 000€ Signalétique : 50 000€ - **Fonctionnement** : entretien des pistes cyclables à prévoir par les communes **Aides potentielles** : Pour piste cyclable 1 : DREAL 50 %, Conseil Régional : 10 %, Conseil Départemental : 10 % Appel à projet de l'État : appel à projets aménagements cyclables

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Coût financier	1 ETP en poste
Actions en lien	47

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 3 - Des déplacements multi-modaux facilités	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
47	**Prévoir davantage de points de stationnement vélo sécurisés**
Contexte	L'utilisation du vélo pour se déplacer est favorisé si 3 facteurs sont réunis : - la continuité des pistes cyclables, - la sécurité des aménagements, - la sécurité du stationnement des vélos. Cette action est destinée à répondre à un de ces facteurs (d'autant plus important que les vélos coûtent de plus en plus cher surtout ceux à assistance électrique) : - Stationnement à sécuriser en ville - Difficultés pour assurer les premiers et derniers kilomètres. Encourager le multimodal en zone rurale.
Descriptif de l'action	- **Augmenter le nombre de points de stationnement vélo sécurisés en ville** : phase 1 du projet en cours avec l'étude de construction et d'installation de box à vélo sécurisés, à placer dans la ville d'Alès. - **Entamer une réflexion sur les possibilité de développement des connexions pour assurer les premiers et derniers kilomètres.** L'une des solutions pourrait être l'installation de parkings à vélo sécurisés au niveau des parkings de covoiturage, à l'échelle de l'Agglomération.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Pole Infrastructures / SMTBA	Association Partageons la route Communes SMTBA FUB
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Sécuriser le stationnement vélo	Inciter à l'usage du vélo Améliorer la qualité de l'air en réduisant la pollution du secteur transport routier - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2024 : construction et installation de box à vélo sécurisés 2024-2025 : retours d'expériences et ajustement des box à vélo 2024-2025 : étude sur les possibilités de connexion pour assurer les premiers et derniers kilomètres 2026 : développement poten
Indicateurs de suivi	- Nombre de box vélo sécurisés installés - Nombre d'utilisation des parcs à vélos sécurisés
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Investissement : SMTBA 300 000€ pour les box vélo sécurisés Aides possibles : Appel à projet de la FUB

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coût financier d'investissement et de fonctionnement.	1 ETP en poste
Actions en lien	46

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 3 - Des déplacements multi-modaux facilités	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
48	**Maintenir un tarif incitatif pour les bus**
Contexte	Politique de bus sur l'Agglomération Actuellement le prix du ticket est de 90 centimes, ce qui reste incitatif.
Descriptif de l'action	Maintenir un tarif incitatif pour les bus en zone urbaine ou en zone rurale.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Pole infrastructures, SMTBA	
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Ajuster un tarif acceptable et suffisant pour maintenir les services. Augmenter la fréquentation des Transports Collectifs.	Inciter à l'usage des transports en commun Améliorer la qualité de l'air en réduisant la pollution du secteur transport routier - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	- Lancer une étude auprès des utilisateurs. - Définir les adaptations de la grille tarifaire.
Calendrier	2024/2026
Indicateurs de suivi	Taux de fréquentation des lignes de bus Consommation d'énergie finale du transport (ORCEO)
Budget / Aides financières possibles	Budget SMTBA et collectivités (Alès Agglomération et Région)
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Coût financier des lignes	1 ETP en poste
Actions en lien	45

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 3 - Des déplacements multi-modaux facilités	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
49	**Maintenir le transport à la demande et favoriser le covoiturage**
Contexte	Après avoir créé une ligne de covoiturage en mode expérimental, le SMTBA a mis en place 9 autres lignes de covoiturage qui couvrent une grande partie du territoire du Syndicat . Ce mode de déplacement a vraiment une place à prendre dans les déplacements des personnes en rupture de mobilité ou pour celles qui souhaitent économiser sur leur frais de déplacement quotidien tout en ayant un impact sur les sources de pollution. Après cette création de 10 lignes de covoiturage public, un retour et une analyse du fonctionnement est en cours afin d'améliorer ce service tout en se coordonnant avec les politiques régionales et de l'État dans ce domaine. Par ailleurs, le plan de sobriété énergétique de l'État prévoit de favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitureur qui s'inscrit sur une plateforme.
Descriptif de l'action	**Transport à la demande (TAD) :** - Maintenir l'offre actuelle de transport à la demande et communiquer sur ces lignes et sur le concept. **Covoiturage :** - 10 lignes sont actuellement proposées sur les plans des lignes de bus. Chaque habitant de l'agglomération peut s'inscrire et proposer un trajet sur la plateforme « Ales'Y en covoiturage », même dans les communes n'étant pas sur les lignes. L'inscription pour un trajet est gratuite pour le passager et l'Agglomération défraie le conducteur. 10 lignes de covoiturage sont proposées, traversant 50 communes : - C1 – Saint-Jean-du-Gard <> Alès - C2 – Brignon <> Alès - C3 – Saint-Julien-de-Cassagnas <> Alès - C4 – Bessèges <> Alès - C5 – Branoux-les-Taillades <> Alès - C6 – Lézan <> Alès - C7 – Massanes <> Alès - C8 – Euzet <> Alès - C9 – Seynes <> Alès - C10 – Génolhac <> Alès <u>Garantie de retour</u> : le service Ales'Y en covoiturage garantit, grâce aux bus, que chaque utilisateur regagne son lieu de départ si le trajet réservé sur l'application n'est pas assuré. - Développer petit à petit d'autres lignes sur le modèle actuel. - **Renforcer la communication** : dans les communes, pour les seniors, afin de créer une confiance envers ce mode de transport. → Organisation de porte à porte, établissement d'un plan de communication, communication durant les réunions de quartier,.. - Communiquer sur l'incitation financière de l'État : démarches en 2023 pour que les nouveaux utilisateurs de la plateforme puissent bénéficier de l'aide de l'État. - **Intégrer systématiquement le covoiturage à l'organisation d'évènements** : étudier comment l'intégrer à la plateforme (exemple : flocage ou onglet évènement). - **Rencontrer les entreprises** et communiquer auprès d'elles pour qu'elles puisse diffuser et encourager leurs salariés à utiliser la plateforme de covoiturage pour leurs déplacements domicile-travail.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Pole Infrastructures	SMTBA
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants / Communes / Entreprises	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Augmenter fortement l'utilisation du covoiturage → 12 GWh évités en 6 ans → 3957 tCO2e évitées en 6 ans *Hypothèses de calcul :* *- Au moins 20 aires de covoiturage et toutes les communes desservies* *→ Impact estimé: report modal de la population vers covoiturage et TC + mobilités douces de 0,75%* *→ Trajets évités au bout de 6 ans : 1 056 000* *- Consommation domicile/travail : 1 267 200 L de gazole* *GES :* *- Facteur émission gazole : 0,322 kgCO2/kwh* *- Facteur d'émission essence : 0,312 kgCO2/kWh* *→ Répartition essence / GO : Essence 33% - GO 67%* *- Facteur émission retenu : 0,319 kgCO2/kWh*	Baisser les émissions de GES et de polluants atmosphériques Améliorer la qualité de l'air Développer les transports alternatifs - Réduction des consommations d'énergie : 3 - Réduction des émissions de GES : 4 - Amélioration de la qualité de l'air : 4 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Calendrier	2023 : - démarches pour inscrire la plateforme Ales'Y en covoiturage pour l'aide de l'État. - construire le plan de communication renforcé pour le covoiturage et le TAD. - Faire évoluer la plateforme pour intégrer le covoiturage aux évènements.	
Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs sur la plateforme Ales'Y en covoiturage Nombre d'utilisateurs du Transport à la demande Consommation d'énergie finale du transport (ORCEO)	
Budget / Aides financières possibles	Aides possible : Fonds Vert covoiturage	
Contraintes / freins		**Besoins humains par an (en ETP)**
Changement de comportement / Confiance / Horaires contraints		2 ETP
Actions en lien	45	

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
50	**Sensibiliser les élus au tri et gestion des déchets**
Contexte	Dans le cadre de la construction de la nouvelle politique de gestion des déchets, les élus d'Alès Agglomération se sont mobilisés dans le cadre de 4 séminaires depuis juillet 2021. Cette démarche d'élaboration concertée à permis d'aboutir à une stratégie communautaire de gestion des déchets.
Descriptif de l'action	**- Continuer la communication dans le journal Alès Agglo autour du tri des déchets** - **Mettre en place une sensibilisation et une communication autour des déchets, durant certains conseils municipaux** : présenter la nouvelle politique de gestion des déchets, de déploiement des composteurs, faire connaître les ambassadeurs du tri et faire passer des messages : organiser des réunions d'élus par zones et présenter en commission environnement.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département Valorisation et Tri des Déchets / CPIE du Gard	Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Elus Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Faire connaître les outils de l'Agglomération pour la réduction des déchets	Réduire les tonnages des ordures ménagères résiduelles Développer le tri et la valorisation des déchets Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2022 : fin des séminaires déchets pour les élus 2023-2025 : présentations dans les conseils municipaux
Indicateurs de suivi	Nombres d'interventions auprès de conseils municipaux Nombre d'élus sensibilisés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : 60 000€ Aides : - Fonds vert de l'État : aide au changement de comportement

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	3

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
51	**Sensibiliser le grand public au tri des déchets**
Contexte	Nouvelle politique de gestion des déchets et déploiement des composteurs.
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°1 Développer l'information et la sensibilisation du public** Action 1- Mise en place d'un plan d'information et de sensibilisation des publics avec pour les principaux objectifs suivants : - Inciter les citoyens d'Alès Agglomération dès le plus jeune âge à réduire, réutiliser et recycler leurs déchets. - Communiquer sur les nouvelles mesures qui seront mises en place. - Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à avoir. - Accompagner la mise en place progressive des différents aménagements qui seront réalisés sur le territoire (déchèteries nouvelles, …). → Développer des ateliers autour du compostage dans les quartiers ; des évènements autour des déchets (semaine des déchets…) → Sensibiliser le public au tri des déchets durant les évènements. Action 2. Création d'une plateforme digitale de mise en relation des particuliers avec des agriculteurs pour favoriser la valorisation des déchets verts. Action 3. Création de journées citoyennes sur la thématique du recyclage avec la participation d'associations, des habitants et des plus jeunes : - Journées de sensibilisation dans les écoles : réalisées par les ambassadeurs du tri et le CPIE du Gard (animations nettoyons la nature, animations autour du tri des déchets, formations dans les structures éducatives : Epide, CCAS, école de la deuxième chance, école de la découverte…). - Incitation aux bonnes pratiques. - Véhicule d'animation itinérant Action 4. Recrutement d'ambassadeurs du tri pour assurer des actions de sensibilisation. **Orientation n°3 Sanctionner les incivilités** Action 9 : Rédaction d'un protocole à destination des communes pour les accompagner dans les démarches de verbalisation en cas de dépôts sauvages. Action 10 : Lutte contre les dépôts sauvages avec l'achat de caméras de chasse mises à disposition des communes pour leur permettre d'identifier les contrevenants

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département tri et valorisation des déchets	CPIE du Gard Associations de l'ESS Ecoles Copropriétés Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Copropriétés Ecoles Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Augmenter l'utilisation du compostage Améliorer et inciter au tri des déchets Réduire les dépôts sauvages	Réduire les tonnages des ordures ménagères résiduelles Développer le tri et la valorisation des déchets Lutter contre les dépôts sauvages Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Plan d'information et de sensibilisation - Création de la plateforme digitale - Organiser des journées citoyennes - Recruter des ambassadeurs
Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi	- Avancement de la plateforme digitale - Nombre de journées citoyennes organisées dans les écoles - Nombres d'ateliers grand public autour des déchets - Nombre d'ambassadeurs du tri - Nombres d'interventions réalisées par les ambassadeurs du tri
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : 240 000€ (communication + CPIE) Investissement : 10 000€ pour les caméras Aides : - Fonds vert de l'État : aide au changement de comportement

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Investissement des usagers	1 ETP

Actions en lien	3

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
52	**Adapter et optimiser les modes de collectes / harmoniser les consignes de tri**
Contexte	La Communauté d'Agglomération Alès Agglomération exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Elle mobilise pour cette compétence d'importants moyens financiers et humains au service des habitants et acteurs socio-économiques du territoire. Les politiques publiques nationales de gestion des déchets ont pour objectifs principaux de mieux valoriser les déchets et réduire les volumes produits. Dans une logique d'incitation / dissuasion, elles ont planifié des augmentations de coûts d'incinération et d'enfouissement très importantes, susceptibles d'impacter très fortement les habitants du territoire et la collectivité Alès Agglomération. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », Alès Agglomération ambitionne tout particulièrement de : - Contribuer à préserver l'environnement. - Préserver les finances de la collectivité. - Rendre un service de qualité à ses habitants, à un coût soutenable, avec notamment une responsabilisation et une implication citoyennes de ces derniers (tri, valorisation). Sous l'impulsion du président d'Alès Agglomération, les élus communautaires ont engagé depuis juillet 2021 une démarche d'élaboration concertée d'une nouvelle politique de valorisation des déchets à l'échelle du territoire, afin de répondre à ces différents enjeux. Dans cette perspective, plus de 90 élus ont participé à 4 séances de travail collectif : - Séminaire n°1 : connaissances partagées - Séminaire n°2 : orientations partagées - Séminaire n°3 : déclinaison des orientations en propositions d'actions - Séminaire n°4 : proposition et ajustement d'un programme d'actions Le travail collectif engagé par les élus dans cette démarche a permis d'aboutir à une stratégie communautaire avec pour objectifs : - De réduire au maximum la production d'ordures ménagères et assimilés sur le territoire ; - D'harmoniser et de simplifier la collecte des déchets sur le territoire ; - D'optimiser le service public de collecte des ordures ménagères et assimilés par une organisation appropriée entre Alès Agglomération et les communes.
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°2 Adapter les modes de collecte aux spécificités du territoire** <u>Action 5. Harmonisation de la collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en favorisant le déploiement de bacs de regroupement.</u> → Investissement et déploiement progressif de 600 bacs de regroupement. <u>Action 6. Généralisation de la collecte sélective en Points d'Apport Volontaire (PAV) à l'échelle d'Alès Agglomération.</u> → Investissement et déploiement progressif de 330 colonnes pour les emballages. <u>Action 7. Harmonisation de la collecte des papiers / fibreux en colonnes aériennes sur tout le territoire.</u> → Investissement et déploiement progressif de 125 colonnes pour les fibreux. <u>Action 8. Mise en annexe du nouveau règlement de collecte d'Alès Agglomération aux permis d'aménager et aux permis de construire.</u> **Orientation n°5 Développer un service pour les déchets "non collectés".** <u>Action 15. Création de « points cartons »</u> sur le territoire afin de proposer des compléments à l'apport en déchèterie o Investissement et mise en place progressif de 150 colonnes sur le territoire **Orientation n°8 Optimiser l'efficacité des collectes existantes verres et papiers / fibreux** <u>Action 29. Renouvellement du parc vieillissant de colonnes</u> (verre, papiers, emballages) et densification du parc sur les secteurs sous-dotés. → Investissement et déploiement progressif de 400 colonnes pour le verre. → Investissement et déploiement progressif de 300 colonnes pour les papiers. → Investissement et déploiement progressif de 300 colonnes pour les emballages. <u>Action 30. Généralisation de la consigne fibreux / non fibreux</u> à l'ensemble du territoire en Points d'Apport Volontaire (PAV)

	Orientation n°10 Harmoniser les consignes de tri à l'échelle de l'Agglomération Action 37. Extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire. Action 38. Séparation des fibreux et des non fibreux. Action 39. Suppression des sacs jaunes (zone 1 – Alès et sa couronne) et des bacs de regroupement (zone 7 – La Grand'Combe) et remplacement par des colonnes d'apport volontaire : → Investissement et déploiement progressif de 350 colonnes spécifiques. → Un travail sur l'esthétique des PAV sera conduit, notamment avec les communes, afin de donner plus envie aux citoyens d'y déposer leurs déchets. Action 40. Suppression des bacs de regroupement fibreux (zone 2 – Secteur Anduze) et remplacement par des colonnes d'apport volontaire : → Investissement et déploiement progressif de 100 colonnes spécifiques. → Un travail sur l'esthétique des PAV sera conduit, notamment avec les communes, afin de donner plus envie aux citoyens d'y déposer leurs déchets.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département tri et valorisation des déchets	Communes – élus
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Améliorer et inciter au tri des déchets	Réduire les tonnages des ordures ménagères résiduelles Développer le tri et la valorisation des déchets Harmoniser et améliorer la collecte des déchets Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	- Mettre en place des bacs de regroupement pour les OMR - Déployer progressivement de nouvelles colonnes : * Emballages * Papiers-fibreux - Déployer des « points cartons » - Renouveler les colonnes vieillissantes : * Verre * Papiers * Emballages - Mettre en place l'extension des consignes de tri - Supprimer progressivement les sacs jaunes sur la zone 1 et les bacs de regroupement secteur 7 et remplacement par des PAV - Supprimer progressivement les bacs de regroupement fibreux zone 2 et remplacer par des PAV
Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi	- Nombre de bacs de regroupement des OMR - Nombre de colonnes pour emballages - Nombre de colonnes papiers / fibreux - Nombre de points cartons - Nombre de colonnes verre - Avancement de la suppression des sacs jaunes
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : Aides : - ADEME : financer la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
53	**Installer des composteurs**
Contexte	Loi applicable au 1er janvier 2024 : Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°5 Développer un service pour les déchets "non collectés"** Action 17. Amélioration de la valorisation des bio-déchets par la mise à disposition de composteurs individuels pour les usagers possédant un jardin ou un extérieur : → Investissement progressif dans 20 000 composteurs correspondant à la moitié des habitants de l'agglomération disposant d'un jardin ou d'un extérieur. → Distribution possible par une association de l'ESS. Action 18. Amélioration de la valorisation des bio-déchets par la mise en place d'actions pilotes de compostage collectif pour les personnes vivant en habitat vertical o Cette action pourra être étendue aux écoles, collèges, maisons de retraite ... Action 19. Organisation d'une collecte spécifique de bio-déchets sur des lieux de production définis.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département tri et valorisation des déchets	Associations de l'ESS CPIE du Gard
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes Copropriétés Écoles	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Distribution de 20 000 composteurs individuels Réduire le tonnage des ordures ménagères	- Diminuer la quantité de déchets ménagers - Développer le tri et la valorisation des déchets - Développer le compostage et utiliser et valoriser la matière - Améliorer la qualité de l'air (diminution des émissions de GES) - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	Mise en place de composteurs individuels : - 20 000 composteurs seront distribués d'ici 2027 (5000 par an), pour les particuliers volontaires disposant d'un extérieur. - La distribution se fera moyennant une contrepartie financière de 20€ par composteur.
Calendrier	2023-2027 : distribution des composteurs individuels et mise en place des modalités de distribution 2024 : mise en place des composteurs collectifs et des modalités de distribution, d'entretien,...
Indicateurs de suivi	Nombre de composteurs individuels distribués chaque année Nombre de composteurs collectifs fabriqués chaque année Suivi des composteurs installés Nombre de formations dispensées par le CPIE du Gard
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : 60 000€ pour le CPIE Investissement : 1 000 000€ Aides : - ADEME : financer la mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Entretien des composteurs (remuer, apport de matière sèche) - Dépôt de déchets indésirables dans les composteurs	
Actions en lien	54

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
54	**Réaliser une étude sur l'intérêt à développer de petites plateformes de compostage**
Contexte	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°5 Développer un service pour les déchets "non collectés"** Action 16. Application de la réglementation et obligation pour les gros producteurs de bio- déchets d'avoir recours à une collecte spécifique.
Descriptif de l'action	**Etudier la possibilité de créer des unités de compostage pour les éleveurs et agriculteurs :** - Réaliser une étude sur la quantité de biodéchets produits annuellement. - Étudier la possibilité de création de petites unités de compostage pour les éleveurs et agriculteurs : fournir des déchets verts issus des plateformes à végétaux pour alimenter les plateformes en matière sèche. - Soutenir le développement de 2 à 4 unités.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service tri et valorisation des déchets	SMIRITOM Entente Gardoise GRDF Communes Service développement économique Service ruralité
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes Agriculteurs, éleveurs Professionnels	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Etude réalisée sur le développement du compostage 2 à 4 projets de compostage développés	- Diminuer la quantité de déchets produite - Utiliser des matières dans une optique d'économie ciruclaire - Améliorer la qualité de l'air (diminuer les émissions de GES) - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	Etude plateformes de compostage : - Etablir le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) de la mission de l'étude et lancement de la consultation. - Réaliser l'étude par le BE retenu. - Sélectionner 2 à 4 projets pertinents avec des porteurs de proj
Calendrier	2023 : DCE 2023/2024 : réalisation de l'étude 2025-2027 : sélectionner des projets pertinents et attribuer des aides
Indicateurs de suivi	Avancement de l'étude Nombre de projets soutenus
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : Etude : 25 000€ Soutien de projets : 25 000€ max par projet Aides : - Ademe : Investir pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Coût de création d'une plateforme. - Difficultés à trouver des terrains et à implanter des plateformes de compostage. - Peu de solutions d'exutoire - Méthanisation : peu de matière pour créer une plateforme / non acceptation au niveau de l'Entente.	1 ETP
Actions en lien	53

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
55	**Sensibiliser les entreprises privés à l'économie circulaire**
Contexte	- Impacts environnementaux des entreprises, dispositifs et normes RSE (aides régionales et dispositifs conditionnés aux impacts environnementaux, développement d'un diagnostic de l'impact des TPE -PME, basé sur le diagnostic SCORE : s'engager à mesurer et réduire son impact) : besoin d'accompagnement des entreprises. - Alès Agglomération a candidaté à l'AMI « Rebond Industriel ». Doté de 100 millions d'euros, de France 2030 ce dispositif permettra d'accompagner les territoires confrontés aux mutations de la filière automobile dans une logique de rebond. Les filières du transport, fragilisées par la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnement en composants critiques, nécessitent d'importants investissements et une refonte en profondeur des filières pour faire face au défi majeur de la transition vers le véhicule bas carbone, notamment électrique et à hydrogène. L'ambition de France 2030 : produire en France, à l'horizon 2030, 2 millions de véhicules électriques et hybrides chaque année. Pour atteindre ce chiffre, le Gouvernement va amplifier la transition de l'industrie automobile au travers d'une stratégie complète d'investissement dans le déploiement des stations de recharges électrique rapide, le transport collectif, les nouvelles formes de déplacement et dans une nouvelle stratégie industrielle. L'AMI repose sur une méthode composée de deux volets : → le déploiement d'un appui en ingénierie, → un soutien en subvention et avances remboursables pour les projets industriels détectés et jugés prioritaires.
Descriptif de l'action	**Actions du HUP :** - Sensibiliser et communiquer aux entreprises : aides, processus de récupération de la chaleur fatale, valorisation des déchets et économie circulaire, gestion de l'eau, empreinte numérique, efficacité énergétique → Évènements annuels de sensibilisation autour de la transition écologique, newsletter - Sensibiliser les porteurs de projets : programme d'ateliers, d'animations et de formations construit en lien avec l'incubateur de l'école des Mines d'Alès. → Petits déjeuners de l'innovation, HUP' Date - **Mettre en place l'AMI Rebond Industriel** : développer les projets industriels responsables sur le territoire (6 objectifs : atténuation du changement climatique, respect de la biodiversité et restauration, gestion de l'eau et maîtrise des impacts sur la vie aquatique, économie circulaire) : → Création d'un comité de pilotage. → Audit de l'état industriel du territoire (veille sur les entreprises et sur leurs impacts, audits). → Choix des actions.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service Tri et valorisation des déchets Service Développement économique – Myriapolis – association Faire	- Ecole des Mines d'Alès - Entreprises, porteurs de projets
Public ciblé	**Statut de l'action**
Entreprises, porteurs de projets – entrepreneurs	En cours, à développer
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Porteurs de projets et entreprises sensibilisés à l'économie circulaire	- Améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de polluants atmosphériques et les émissions de GES - Lutter contre le changement climatique - Accompagner les entreprises et porteurs de projets dans la prise en compte de leur impacts sur l'environnement - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Calendrier	
Indicateurs de suivi	Nombre d'évènements de sensibilisation organisés Nombre de participants / porteurs de projets / entreprises sensibilisés
Budget / Aides financières possibles	Aides : - AMI Rebond Industriel - Région Occitanie : Animer des actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	70

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
56	**Faciliter l'accès aux déchetteries**
Contexte	Nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°7 Optimiser la collecte des encombrants** Action 23. Confier aux communes (ou groupements de communes) la collecte et l'acheminement des encombrants vers les déchèteries de secteur sur des créneaux horaires spécifiques réservés aux communes : → Une compensation financière d'Alès Agglomération sera mise en place (après étude par Alès Agglomération). → Un fonds de concours sera mis en place par Alès Agglomération pour accompagner l'investissement des communes dans des véhicules pour l'acheminement des encombrants. Action 24. Création par les communes qui n'auraient pas la possibilité d'acheminer les encombrants en déchèterie d'un point de regroupement collecté par Alès Agglomération. Élargir, faciliter l'accès et créer des déchetteries supplémentaires sur le territoire d'Alès Agglomération : Action 25. Déplacement de la déchèterie d'Alès actuellement située quai du Mas d'Hours à Saint-Hilaire-de-Brethmas. Action 26. Déplacement de la déchèterie de Ribaute les Tavernes sur un autre terrain. Action 27. Déplacement de la déchèterie de Saint-Martin de Valgalgues et transformation de celle-ci pour les encombrants des communes et/ou pour les professionnels Action 28. Construction d'une déchèterie nouvelle pour les communes du secteur du Martinet, Les Mages, Rousson, Saint-Florent-sur-Auzonnet → Proposer des horaires d'ouverture adaptées aux citoyens : ouverture entre 12h et 14h sur les 10 déchèteries de l'Agglomération, ouverture le dimanche pour 4 d'entre elles. → Compléter les flux acceptés : ouverture à tous les éco-organismes et mise en place de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département tri et valorisation des déchets	Pôle Infrastructures
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Déplacement de 3 déchèteries - Création d'une déchèteries - Diminution des tonnage des flux enfouis - Augmentation des tonnages valorisables	- Réduire les tonnages des déchets - Lutter contre les dépôts sauvages - Développer le tri et la valorisation des déchets - Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Création d'un fonds de concours pour accompagner les communes dans l'acheminement des encombrants. - Création d'un point de regroupement des encombrants. - Déplacement des déchèteries : * Alès * Ribaute * Saint-Martin - Construction d'une nouvelle dé
Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi	- Nombre de communes gérant la collecte des encombrants - Nombre de fonds de concours attribués - Avancement des déplacements des déchèteries - Avancement de la construction de la nouvelle déchèterie - Tonnage des déchèteries - Tonnage des flux enfouis
Budget / Aides financières possibles	**Budget** : Fonctionnement : 3 000 000€ Déchèterie d'Alès : 1 700 000€ Fiche PPI Déchèterie de Ribaute : 1 870 000€ Fiche PPI **Aides potentielles** : - FEDER - Région Occitanie : Réaliser des projets locaux en matière d'économie circulaire et de déchets (Modernisation, optimisation et création de centres de tri / Valorisation des déchets verts) - Fonds Vert

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coûts d'investissement et montage des dossiers administratifs (ICPE, Loi sur l'Eau ...)	1 ETP

Actions en lien	57

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
57	**Étudier les modalités d'ouverture des déchèteries aux professionnels**
Contexte	Nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°9 Réfléchir à des modes de collectes et une tarification pour les professionnels** Action 31. Mise en place d'une tarification adaptée pour les professionnels en application de la réglementation en vigueur. → Investissement dans un véhicule spécifique avec pesée embarquée. Action 32. Mise à disposition à l'attention des entreprises de bacs de couleurs identifiables afin de mieux tracés la collecte des déchets professionnels. → Investissement et déploiement progressif de 200 bacs spécifiques avec puces. Action 33. Généralisation de l'accueil des professionnels/artisans sur l'ensemble des déchèteries d'Alès Agglomération via une carte d'abonnement. → Les flux non valorisables pourront être facturés. → Mettre en place la redevance spéciale pour les professionnels non ménager, afin de leur permettre l'accès aux déchèteries. - Lancer une étude sur la redevance spéciale : accès aux déchèteries, redevance pour les campings et les commerçants. - Mettre en place la redevance spéciale au 1er janvier 2024, avec les modalités définies suite à l'étude (tarification, tonnage, produits acceptés…) Action 34. Réévaluation de la « redevance camping ». → Réévaluation sur la base du montant réel du coût des OMR (uniquement). Action 35. Mise en place de « kits de manifestations » à disposition des collectivités et des associations du territoire afin de favoriser des manifestations éco-responsables Action 36. Mise en place d'une charte « Manifestation écoresponsable » et de pénalités en cas de non-respect.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département tri et valorisation des déchets	Cabinet Nicaya
Public ciblé	**Statut de l'action**
Entreprises, professionnels Commerçants Campings	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Redevance spéciale mise en place - 200 bacs mis à disposition des entreprises pour la collecte des déchets professionnels - Redevance camping réévaluée - Mise en place d'un kit et d'une charte pour des manifestations écoresponsables	- Favoriser le tri des déchets hors service public de gestion des déchets - Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Investir et déployer 200 bacs avec puces pour les entreprises - Mettre en place la redevance spéciale - Réevaluer la redevance camping - Mettre en place le kit de manifestation et la charte manifestation écoresponsable
Calendrier	2023-2026 Redevance spéciale : 2023 : lancement de l'étude sur la mise en place de la redevance spéciale 2024 : mise en place de la redevance spéciale
Indicateurs de suivi	- Avancement de la mise en place de la redevance spéciale - Nombres de bacs distribués aux entreprises - Avancement de la redevance camping - Avancement du kit et de la charte
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : coût de l'étude Investissement : 75 000€ pour les bacs

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	56

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
58	**Favoriser le broyage à végétaux**
Contexte	- Nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets - OLD et déchets verts : une matière importante est à récupérer
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°6 : Optimiser la collecte des déchets verts** <u>Action 20. Achat de nouveaux broyeurs par Alès Agglomération pour les mettre à disposition des communes (ou groupements de communes).</u> → Investissement dans 5 nouveaux broyeurs communautaires. Actuellement 4 sont mis à disposition. <u>Action 21. Attribution d'une subvention d'Alès Agglomération aux communes pour l'acquisition de broyeurs.</u> → Recours à un fonds de concours pour accompagner l'investissement des communes (ou groupements de communes) dans des broyeurs : rise en charge de 50 % du montant d'acquisition (plafonné à 7 500€). <u>Action 22. Aménagement progressif des déchèteries pour faciliter l'accueil de déchets verts.</u> → Créer des plateformes à végétaux sur certaines déchèteries de l'Agglomération ou en sites propres. Ces sites permettront également d'accueillir les déchets verts issus des Obligations Légales de Débroussaillement.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département tri et valorisation des déchets	Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Augmenter l'utilisation des broyeurs et faire face au brûlage sur place - Création d'au moins une plate-forme à végétaux	- Diminuer les risques incendie - Valoriser les ressources naturelles - Développer le compostage - Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Achat de nouveaux broyeurs - Mettre en place le fonds de concours - Créer des plateformes à végétaux sur certaines déchèteries
Calendrier	2023 : acquisition d'un nouveau broyeur pour la mise à disposition aux communes 2023-2026 : fonds de concours à destination des communes 2023-2026 : création des plateformes à végétaux
Indicateurs de suivi	Nombre de mise à disposition de broyeurs par an Nombre d'utilisateurs des broyeurs Nombre de fonds de concours octroyés Avancement des plateformes à végétaux
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : - Acquisition d'un broyeur : - Fonds de concours : 7500€ max par fonds de concours octroyé - Aménagement des déchèteries pour plateformes à végétaux : 400 000€

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	56

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
59	**Développer le réemploi**
Contexte	Inquiété par les effets psycho-sociaux consécutifs à une période de chômage, la commune de Saint-Jean-du-Gard a eu l'ambition en 2020 d'inscrire sa collectivité dans le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD). Avec des personnes volontaires, en situation de précarité financière, un atelier de couture a été créé en collaboration avec l'association FAIRE. Ce projet d'insertion autour du textile a, en 1 an et demi (de fin 2020 à 2022), créé 12 emplois. 28 personnes travaillent aujourd'hui à l'atelier de couture. A l'issue de cette première expérience, la commune a pu fonder une Entreprise à But d'Emploi et recevoir des financements pour la création d'autres activités de niche : conciergerie, tri des déchets, gestion d'une boutique paysanne… => Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions sont mises en œuvre pour créer de l'emploi et accompagner à la création de plateformes de réemploi. Par ailleurs, les déchèteries d'Alès Agglomération étant en évolution, des zones de réemploi y sont prévues.
Descriptif de l'action	**- Dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Chômeur et de l'Entreprise à But d'Emploi :** Accompagner à la création de plateformes de réemploi : <u>1- Ateliers textiles</u> Structurer la filière textile : → Cartographier les acteurs intéressés par le réemploi (fournisseurs, organismes porteurs, transformateurs, clients). → Travailler en partenariat : tri des déchets textiles avec Recycl'Occ, expérimentations avec l'école des Mînes d'Alès (défilochage, création de matériaux composits), partenariat avec le cluster Territoire des Vallées Cévenoles (labellisation 0 chômeur en cours). → Développer une entreprise de tri et réemploi sur Saint-Jean-du-Gard. <u>2- Atelier de transformation maraîchage</u> <u>3- Plateforme de compostage pour les professionnels agricoles</u> <u>4- Développer une ressourcerie sur le territoire zéro chômeur longue durée des Vallées Cévenoles :</u> → Il s'agit de créer un lieu de récupération et de revente des objets et meubles, ainsi qu'un petit atelier de réparation de petit électro-ménager, sur une des communes où il n'y en a pas. <u>5- Développer un atelier de rénovation de caravanes sur le territoire zéro chômeur longue durée des Vallées Cévenoles :</u> → Il s'agit de mettre en place un atelier pour réhabiliter d'anciennes caravanes afin de créer un habitat locatif alternatif pour des saisonniers de l'hôtellerie/restauration pour qui les locations ne sont pas accessibles **NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°4 Mobiliser les entreprises de la filière de l'ESS** <u>Action 12. Mise en place sur les déchèteries d'Alès Agglomération d'un espace dédié pour les associations de l'ESS afin de collecter les éléments hors filières de valorisation classique.</u> → Action ayant pour ambition de favoriser un meilleur réemploi des matériaux - Communiquer aux entreprises les possibilités de synergies entre elles pour le réemploi de certains matériaux (déchets de construction,…)

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département Tri et valorisation des déchets / Service Développement économique – Myriapolis – association Faire	- Ecole des Mines d'Alès - Associations de l'ESS (Faire, La Soirie, La Clède, Emmaüs) - Centre Social et Socioculturel l'Oustal (Saint-Jean-du-Gard) - Communes - Déchèteries – ressourceries
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Habitants - Communes - Entreprises de l'ESS et hors ESS	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Structuration du tri textile : - structuration d'une filière - développement économique et emploi : création de 40 à 50 emplois sur les activités de l'Entreprise à But d'Emploi, Pôle «Réemploi / Développement Durable ». Développement et maintien des ressourceries, de plateformes de compostage locales	- Réduire le tonnage de déchets produit - Améliorer le tri et la valorisation des déchets - Construire une filière de récupération et de traitement des déchets - Créer de nouvelles activités et emplois - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	1- Atelier de tri Textiles : Phase de préfiguration : -Réaliser un diagnostic pour structuration de la filière -Mettre en place des groupes de travail partenariaux/Etude de marché/ Business plan Phase opérationnelle : -Réaliser un cahier des charges
Calendrier	2023-2027 (temps de l'expérimentation TZCLD) 2023-2026 : mise en place d'espaces dédiés dans les déchèteries pour les associations de l'ESS.
Indicateurs de suivi	Avancement des ateliers – plateformes Nombre de partenaires mobilisés Nombre d'emplois proposés
Budget / Aides financières possibles	Budget : **Investissement (commune) :** - Atelier de tri textile : budget de départ de 120 000€. - Atelier de transformation maraîchage : 100 000€ - Plateforme de compostage : 110 000€ - Ressourcerie/atelier de petit électro-ménager : 50 000€ - Atelier rénovation caravanes : 40 000€ (11 000€ obtenus par un prix national de la fondation du Crédit Coopératif). Aides : - Labellisation TZCLD

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	10 ETP financés par TZCLD

Actions en lien	60

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 4 - Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
60	**Communiquer sur le réemploi**
Contexte	Besoin de valoriser et de communiquer sur l'offre de réemploi existante
Descriptif de l'action	**NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DES DECHETS :** **Orientation n°4 Mobiliser les entreprises de la filière de l'ESS** Action 11. Mise en place sur le site web d'Alès Agglomération d'une plateforme permettant de recenser les associations de l'ESS. - Informer sur les dispositifs locaux de récupération - Référencer, communiquer sur les ressourceries, recycleries, friperies… : créer un annuaire (référencement) et un site internet : recenser les structures, les ateliers de réparation, les animations existantes (repair café,…)

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Département Tri et valorisation des déchets / Service Développement économique – Myriapolis – association Faire	- Service animation enfance – jeunesse - Service Tri et valorisation des déchets - CPIE du Gard - Associations de l'ESS (Faire, La Clède, Emmaüs, Le Relai) - Communes - Déchèteries - ressourceries - CPIE du Gard - Cluster Textile Recy'cloc
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Habitants - Communes - Associations de l'ESS	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Faire connaître les dispositifs de récupération Augmenter les utilisateurs	- Réduire les tonnages de déchets produit – Améliorer la qualité de l'air - Améliorer le tri et la valorisation des déchets - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 1 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Référencer, communiquer sur les ressourceries, recycleries, friperies… :
Calendrier	2023-2026
Indicateurs de suivi	Avancement de la plateforme
Budget / Aides financières possibles	

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	59

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 5 - Conforter l'installation économique sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
61	**Favoriser l'achat de produits responsables dans le cadre des marchés publics**
Contexte	La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, complétée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, oblige les collectivités dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'€ HT à adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Le décret d'application n°2022-767 du 2 mai 2022, portant diverses modifications du code de la commande publique a élargi le champ d'application des SPASER en portant le seuil d'obligation à **50M d'€ HT.** La loi Climat et Résilience de 2021 renforce la gouvernance des SPASER et donne une place plus importante aux critères de DD. Parmi les principaux objectifs de la loi de 2015 : - réduire de 40% des émissions de GES en 2030 (par rapport à 1990), - réduire de 30% les consommations d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à 2012), - porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale, - réduire de 50% les déchets mis en décharge en 2025. Les domaines d'action couverts sont nombreux et concernent pour beaucoup les marchés publics : - Constructions et bâtiments : exigences de performance énergétique des bâtiments publics - BTP : 70% des déchets du secteur devront faire l'objet d'une valorisation matière et une priorité devra être donnée à l'utilisation de matières recyclées dans les chantiers routiers ; - Transports propres : à chaque renouvellement, 20% des véhicules et 50% des bus devront être à faible émission; les bornes de recharge électrique et les places de stationnement destinées aux vélos deviennent obligatoires dans les bâtiments publics. - D'autres secteurs sont concernés, comme la restauration collective (une démarche de lutte contre le gaspillage doit être mise en place), l'entretien des espaces verts (interdiction des phytosanitaires), les fournitures (40% de papier recyclé et une baisse de 30% de la consommation de papier d'ici 2020) ou encore l'éclairage public. - L'économie circulaire devra également être favorisée dans la commande publique (article 70). Alès Agglomération n'a pas de SPASER formalisé, bien que les pratiques des services soient déjà dans le sens des achats responsables. Pour avoir une vision claire des pratiques et de leur amélioration, l'idée serait de réaliser un état des lieux des pratiques et un encouragement aux achats responsables.
Descriptif de l'action	**Renforcer les pratiques d'achats responsables et formaliser un SPASER à l'échelle de l'Agglomération :** - Etablir un état des lieux des pratiques actuelles au sein des directions d'Alès Agglomération : audit des pratiques, communication, valorisation, pistes d'améliorations. - Renforcer la communication autour des achats responsables et accompagner les services à leur mise en place (cahier des charges, critères de sélection des offres…). - Etablir un Schéma de Promotion des Achats Responsables ou à minima une charte à intégrer à chaque marché public, partagé avec les directions, en se basant sur les pratiques actuelles. **A travers une politique d'achats responsables, l'idée est de renforcer :** - la performance énergétique des bâtiments, la réduction des consommations d'énergie - l'économie circulaire, la réduction, le tri et la valorisation des déchets issus des marchés publics (déchets du BTP, chantiers routiers, déchets verts, déchets de bureau…). - l'accès en transports propres (prévoir des places de stationnement vélo, un accès vélo, pour les différents équipements…). - le recours à des matériaux biosourcés et locaux (bois, terre, paille, pierre,…). - la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'emploi de produits alimentaires locaux dans les cantines scolaires. - la végétalisation et l'entretien des espaces verts de manière écologique (choix des plantes, entretien, 0 phyto, gestion de l'eau…). - le recours à la clause sociale et à l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	Direction de la commande publique Services techniques Alès Agglomération
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération Entreprises, marchés publics	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Encourager les achats responsables : y réfléchir de manière systématique Avoir un SPASER formalisé	Améliorer la qualité de l'air Favoriser l'emploi de ressources locales - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser		
Calendrier	2023-2024 : état des lieux des pratiques au sein des directions. 2024 : communication, pistes d'améliorations 2025-2027 : construire le SPASER 2027-2030 : mise en place du SPASER dans les marchés publics	
Indicateurs de suivi	Avancement du SPASER Nombre de marché intégrant des critères d'achats responsables	
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement interne	
Contraintes / freins		**Besoins humains par an (en ETP)**
		1 ETP en poste
Actions en lien	78	

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 5 - Conforter l'installation économique sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
62	**Réfléchir à l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions et aménagements**
Contexte	Réglementation environnementale 2020 pour la filière construction : Son objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone. Elle s'articule autour de trois principaux axes : - Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs. La RE2020 va au-delà de l'exigence de la RT2012, en insistant en particulier sur la performance de l'isolation quel que soit le mode de chauffage installé, grâce au renforcement des exigences sur l'indicateur de besoin bioclimatique. - Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (matériaux de construction, équipements), en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage…), via une analyse en cycle de vie. - Permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures en poursuivant l'objectif de confort en été. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule, qui seront plus fréquents et intenses du fait du changement climatique. → La RE2020 repose sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.
Descriptif de l'action	**Action portée par la Mission Développement durable de l'Agglomération, avec l'appui technique du service patrimoine immobilier, du BE Patrimoine et de la CFT :** - Réaliser un état des lieux au niveau des communes : quels sont les projets où sont inscrit l'emploi de matériaux biosourcés, quels sont les besoins des communes, s'appuyer sur les projets existants, sensibiliser sur la RE 2020. - Vulgariser et communiquer cet état des lieux. **→ S'appuyer sur ce qui est mis en place dans le cadre de l'action 13 de la CFT – Mise en œuvre des actions de valorisation du pin maritime cévenol :** <u>1- Communiquer autour du pin maritime cévenol :</u> - Vulgariser les connaissances acquises. - Montrer des utilisations du pin, la valeur du bois, en lien avec le dérèglement climatique, en lien avec les aspects « bien-être » de ce matériau (confort, esthétisme, santé…). <u>2- Enquêter sur les projets publics de construction de bâtiments / accompagnement :</u> Faire émerger des projets pilotes publics utilisant du pin maritime local. <u>3- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur process et développer des techniques de traitement thermique.</u> <u>4- Transformer les retours d'expériences en valeur ajoutée pour le territoire et communiquer des données chiffrées.</u> <u>5- Organiser des visites et retours d'expériences.</u> En parallèle, action portée par le service développement économique : - Entamer une réflexion sur le développement des filières autour des matériaux biosourcés (bois, terre, paille, chanvre…) et étudier la possibilité de créer un pôle ressource sur l'utilisation des matériaux biosourcés. - Faire le lien avec le laboratoire matériaux à l'école des Mines d'Alès

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission Développement Durable / Pays des Cévennes (CFT) / UR COFOR Service développement économique -Myriapolis	- Maîtres d'ouvrages - CAUE 30 - Envirobat - PETR Sud-Lozère - Ecole des Mines d'Alès - PNC - CCI, AFFB - Service Patrimoine Immobilier - BE Patrimoine
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Entreprises - Propriétaires forestiers	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer le recours aux matériaux biosourcés dans les constructions	- Améliorer la transformation locale des bois et développer des produits à haute valeur ajoutée (bois-construction). - Diversifier les activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers.

	- Valoriser les essences forestières présentes. - Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES du secteur habitat - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 1
Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2024-2027 :Etat des lieux auprès des communes / vulgarisation-communication 2028-2030 : mise en place d'actions autour des matériaux biosourcés
Indicateurs de suivi	Nombre de projets avec l'utilisation de matériaux biosourcés Nombre de visites et retours d'expériences proposés Nombre de personnes sensibilisées
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coût des matériaux	1 ETP
Actions en lien	63, 35

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 5 - Conforter l'installation économique sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
63	**Développer de nouveaux équipements de loisir écoresponsables**
Contexte	Afin de faire face à la vétusté de certains équipements de loisirs et à la demande croissante des familles pour de nouveaux équipements, la création et la rénovation des équipements de centre de loisir sont nécessaires. Dans cette action, la démarche environnementale est au cœur tant de le choix des matériaux que dans l'efficacité énergétique des bâtiments. Du point de vue social, la nouvelle convention de territoire globale (CTG) a été actée en 2022 par Alès Agglomération, en lien avec la CAF. Elle présente de nouveaux axes pour la politique sociale et découle du projet social de territoire. La CTG met en cohérence les actions et développe 3 principaux axes : - Agir pour la petite enfance - Agir pour la jeunesse - Soutenir la vie associative
Descriptif de l'action	- En fonction de leur vétusté, rénover certains locaux actuels avec des matériaux responsables. - Pour répondre aux besoins des familles, construire de nouveaux accueils de loisirs écoresponsables et écoconçus : → Benchmark : étude des impacts et préconisations → Implantation de nouveaux équipements écoconçus

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service Animation enfance – jeunesse Service développement économique – Myriapolis	Équipements de loisir
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Habitants, parents, enfants - Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Rénover des locaux vétustes avec des matériaux responsables - Construire de nouveaux équipements écoresponsables - Asseoir l'utilisation de matériaux biosourcés - Diminuer les dépenses de fonctionnement (économies d'énergie) - Proposer des parcours professionnels afin de stabiliser les équipes. - Organiser des réunions entre les différentes structures pour partager les expériences. - Faciliter les inscriptions par internet.	- Améliorer la qualité de l'air – réduire les émissions de GES - Valoriser les matériaux locaux et biosourcés - Améliorer le bien-être des enfants - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	- Présenter aux élus le diagnostic ALSH d'Alès Agglomération ainsi que les pistes de réflexion afin de comprendre les enjeux et les carences pour apporter des réponses aux besoins des professionnels et des familles. - Atelier actions avec les élus : prior
Calendrier	2023 : Benchmark - étude des impacts et préconisations
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement des bâtiments
Budget / Aides financières possibles	Pas de budget défini

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	62

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 5 - Conforter l'installation économique sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
64	**Développer la bioéconomie autour de la biomasse forestière**
Contexte	La filière bois fait l'objet de nombreuses recherches. En 2022, une étude économique sur le Pays des Cévennes, réalisée par l'Agence d'urbanisme de Nîmes-Alès, a montré l'importance de cette filière sur le territoire : 428 établissements, 1900 emplois, 155M€ de chiffre d'affaires, 64 % du territoire , 15 528 propriétaires forestiers privés. **1- Le pin maritime** représente environ 21 000 ha sur le Gard et la Lozère. Introduit en Cévennes à partir du 19ème siècle pour vocation industrielle (étaiement des galeries des mines), cette essence s'est progressivement étendue. Aujourd'hui le pin maritime est peu valorisé et ne bénéficie pas d'une bonne image, étant souvent considéré comme invasif. Cependant bien adapté au territoire, les bilans sanitaires annuels ne font pas craindre de dépérissement du pin en lien avec le dérèglement climatique. Depuis 10 ans des travaux ont été menés afin d'améliorer la valorisation de cette essence. L'extraction de la résine de pin par le gemmage n'a jamais été étudiée en Cévennes. Pourtant, les composant de cette résine (essence de térébenthine et colophane) offrent de nombreuses voies de valorisations, vers des marchés de niche, en circuit-court (secteurs de la cosmétique, aromathérapie, agro-alimentaire, industrie, sport, musique, domaine pharmaceutique,...). En partenariat avec le PETR Sud-Lozère, le Pays des Cévennes a accueilli une mission d'étudiants de l'Ecole des Mines durant 5 semaines en 2020. Des premiers éléments de connaissances ont été apportés aux membres du groupe de travail qui ont souhaité poursuivre. **2- Concernant la valorisation des châtaigniers**, des études sont en cours pour utiliser les tânins. Le châtaignier, emblème des Cévennes, est en effet en voie de dépérissement avancé (abandon massif de son exploitation, développement de maladies, arrivée de prédateurs comme le cynips, phénomène accéléré par le changement climatique). Deux contraintes majeures limitent la rentabilité de l'exploitation traditionnelle de la filière bois (bois d'oeuvre, bois de service, ou combustible) : la qualité dégradée du bois et l'accès à la ressource rendu difficile par la physionomie du terrain (forte pentes, réseau routier peu développé). L'exploitation du bois pour la chimie pourrait être une alternative intéressante pour relancer la filière et régénérer la forêt. Des travaux de recherches ont démontré le potentiel des extraits de châtaignier en tant que retardateurs de flamme (Rfs) dans des matériaux ou en tant que composants. Une phase de recherche supplémentaire est nécessaire. Les Cévennes constituent un massif forestier important jouant de nombreux rôles, notamment dans la lutte contre les effets du changement climatique et contre l'érosion des sols… Le maintien de la forêt est donc essentiel.
Descriptif de l'action	**Action 14 de la CFT – Valorisation de la résine de pin maritime et des tanins de châtaigniers dans la bioéconomie :** 1- Action autour de la résine de pin : trouver de nouveaux débouchés au pin maritime cévenol, dans la chimie verte, à travers l'activité de gemmage. → Mise en œuvre du projet de R&D 2- Action autour des tanins de châtaigniers : → Lancement du projet de R&D => A termes, arriver à mettre en place un projet de recherche multidisciplinaire pluri-annuel, sur la thématique de la bioéconomie.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1- PETR Sud-Lozère - Pays des Cévennes (CFT) 2- SHVC	1- - Groupe de travail "pin maritime" des CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère - INRAE, Université de Montpellier, - Entreprises 2- - CRPF Occitanie – ONF – PNC - Ecole des Mines d'Alès – COFOR - INRAE
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Entreprises locales - Propriétaires forestiers	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Valider la faisabilité d'une filière de gemmage en Cévennes. - Développer au moins un produit biosourcé utilisant la résine brute de pin maritime. - Améliorer la valorisation du pin maritime. - Améliorer la gestion forestière du pin maritime. - Valider la faisabilité d'une filière d'exploitation des tanins de châtaigniers.	- Diversifier les activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) - Valoriser les essences forestières locales - S'adapter aux effets du changement climatique - Maintenir une diversité des espèces forestières - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	Chiffrer et définir le projet de recherche multidisciplinaire
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement des projets
Budget / Aides financières possibles	

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	

Axe 2 – Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air	
Objectif 5 - Conforter l'installation économique sur le territoire	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
65	**Développer les constructions en bois local**
Contexte	Les chargés bois-construction de l'URCOFOR, avec l'appui de la CFT, ont accompagné, suivi et prospecté plusieurs projets bois sur le Pays des Cévennes depuis 2018 : rénovation de l'ASLSH de Malataverne, création d'un groupe scolaire à Rousson, aménagement extérieur à Vézénobres, mobilier scolaire à Rousson, extension de la cantine-bibliothèque de Sain-Privat-des-Vieux en bois,... Le renforcement de cet accompagnement pour le recours au bois local dans les constructions doit se poursuivre pour apporter une dynamique plus large. Un "Pacte construction bois" a été signé par Alès Agglomération. L'enjeu est de développer l'utilisation du bois local dans les constructions, aménagements, mobiliers urbain,…
Descriptif de l'action	**Actions 10 de la charte forestière : appui au développement du bois construction.** → Développer et accompagner plusieurs projets en bois local (constructions, mobiliers urbain, rénovations,…). → Projets pressentis : aménagement intérieurs de Mairie'Prim, Maison de santé à Chamborigaud et son annexe à Génolhac, atelier de transformation végétal à Génolhac, point multi-service à Sénéchas, éco-quartier et lotissement à Saint-Hilaire-de-Brethmas, pôle de thermalisme équin à Euzet-les- Bains, CFA d'Alès (avec une optique de formaliser une formation sur les matières bois). → Augmenter la sensibilisation des maîtres d'ouvrages et prescripteurs, donner le réflexe de l'utilisation de la ressource bois. Démontrer par des Analyses de Retombées sur les Territoires (outil développé par les Communes forestières) que construire en bois du territoire a un réel impact économique, social et environnemental. → Travailler avec les entreprises du territoire et les aider à mettre en avant les atouts du bois local.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
COFOR Occitanie / Communes	- Communes - Pays des Cévennes (CFT) - CCI – Myriapolis - ABTMC - Entreprises locales
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Entreprises locales - Propriétaires forestiers	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Multiplier les projets en bois local	- Valoriser la ressource forestière - Améliorer la qualité de l'air (stockage carbone dans le bois construction) - Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 1 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 3 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	- Nombres de communes sensibilisées. - Nombre d'entreprises sensibilisées. - Nombre de projets identifiés/accompagnés
Budget / Aides financières possibles	Budget : à définir au fur et à mesure des projets

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Lever les a priori et faire connaître les atouts du bois	
Actions en lien	61, 32

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
66	**Informer et développer le solaire citoyen**
Contexte	Afin d'encourager le déploiement des EnR, en particulier du solaire sur le territoire, le recours au solaire citoyen peut être une action à mettre en place. De fait, le chantier de la transition énergétique concerne tous les acteurs d'un territoire : citoyens, associations, entreprises, collectivités, agriculteurs. Le modèle de parcs photovoltaïques développés par les acteurs locaux (collectivités et habitants) est innovant mais déjà bien éprouvé. Il n'y a pas qu'un seul modèle, mais plusieurs types de montages / portages et plusieurs types de projets. Chaque projet est unique et le montage doit s'adapter au contexte local. En Occitanie pour parler des projets d'énergies renouvelables citoyens, on utilise le terme d'« Energies Renouvelables Coopératives et Citoyennes ». Les nuances étant parfois subtiles entre une participation des citoyens au financement du projet sans participation aux décisions et un projet d'intérêt territorial porté par une collectivité sans financement participatif. Ces projets « citoyens » se distinguent des projets dits « classiques » qui sont habituellement portés par des entreprises privées sans forcément qu'il y ait de lien avec les acteurs des territoires. Ils mobilisent des citoyens, des collectivités, des associations et d'autres acteurs locaux (entreprises, …). La **plateforme énergie citoyenne en Occitanie** propose désormais une plateforme pour le développement des projets solaires citoyens sur les toitures : la plateforme **CoTOITurage**. Elle permettra ainsi la mise en relation entre des porteurs de projets et des citoyens ou des collectivités.
Descriptif de l'action	- **Recenser les toitures sur l'Agglomération** pouvant faire l'objet d'un postage sur la plateforme cotoiturage ou pouvant faire l'objet d'un partenariat avec un collectif citoyen : étudier le système juridique possible d'un tel projet. - Encourager la mobilisation citoyenne. - **Réaliser un benchmark et faire le lien avec les acteurs** ayant mis en place du solaire citoyen, pour avoir des retours d'expérience. (Retours d'expériences du PNC : plusieurs projets de communes en autoconsommation collective ont été mis en place). - **Accompagner les communes** au développement du solaire citoyen et organiser des visites pour les élus.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Service habitat - Guichet Rénov'Occitanie - Service juridique - Service finance - Service Patrimoine Immobilier - La Région - Plateforme Cotoiturage - Associations (CITRE, Cévennes Durables…) - Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles - PNC - Communes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Associations Habitants Communes	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer des projets d'énergie citoyenne	Développer les EnR Réduire la dépendance aux importations d'énergie Impliquer les habitants dans la transition énergétique Améliorer la qualité de l'air - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 3 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 4 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	- Nombre de toitures référencées et postées sur la plateforme cotoiturage - Nombre de communes accompagnées - Nombre de visites organisées auprès des élus - Nombre de sites équipés - Surface équipée / puissance totale installée / production annuelle en GWh
Budget / Aides financières possibles	

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Montage juridique et financier Peu de collectif existants sur le territoire	1 ETP nécessaire pour la Mission DD
Actions en lien	67, 68

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
67	**Inciter et développer les installations photovoltaïques**
Contexte	En 2017, la part de production EnR représentait 2,9 % des consommations d'énergie : 75GWH étaient produits en 2017 (35 GWh en solaire et 40 GWh en biomasse). La part de solaire à toutefois augmentée ces dernières années et atteignait 46 GWh en 2020. La loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, impose sur les bâtiments non résidentiels neufs ou lourdement rénovés (entrepôts, hôpitaux, écoles...), une couverture minimum en toitures solaires. La couverture augmentera de 30% en 2023 à 50% en 2027. Cette obligation sera étendue dès 2028 aux bâtiments non résidentiels existants. En outre, les organismes privés d'habitations à loyer modéré (HLM) devront réaliser une étude de faisabilité pour développer de tels équipements sur leurs logements sociaux. La loi impose également la pose d'ombrières photovoltaïques sur les parkings privés et publics : en 2026 pour les parkings de plus d'1 hectare, en 2028 pour les parkings de plus de 1500m².
Descriptif de l'action	**1- Actions du Service Patrimoine Immobilier :** - Mettre en place un cadastre solaire sur la Ville d'Alès : carte visuelle indiquant les bâtis et leurs potentiels de développement de panneaux solaire : permettre ainsi de recenser les bâtiments pouvant accueillir du solaire, en fonction de leur exposition, placement,… / Prévoir une visite de site pour éliminer les toitures présentant une insuffisance structurelle. - Développer 2 projets d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics par an. Deux projets pilotes ont été lancés sur le Myriapole et l'école Romain Rolland. Proposer de l'autoconsommation sur certains projets. - Une étude est menée pour proposer d'autres projets solaire sur des bâtiments. - Développer les ombrières photovoltaïques sur les parkings publics. - En lien avec le service déchets : Développer le solaire sur les déchèteries : prévu sur celle de Saint-Hilaire-de-Brethmas **2- Action de la Mission DD :** Maintenir la subvention d'Alès Agglomération pour : - Favoriser l'installation de chauffe-eau solaires et à l'avenir rendre possible pour les chauffe-eau thermodynamiques. - Inciter les installations solaires chez les particuliers. Étudier la possibilité d'améliorer la performance des systèmes de production d'eau chaude sanitaire par l'intégration du solaire, sur certains bâtiments (EHPAD, piscines, hôpital,…).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1- Service patrimoine immobilier 2- Mission DD	Communes BE Patrimoine Service déchet
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes Alès Agglomération Habitants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
- Cadastre solaire réalisé - Avoir au moins 10 bâtiments disposant de panneaux photovoltaïques - Entamer les travaux d'ombrières photovoltaïques - Augmenter la pose de panneaux solaires chez les particuliers - Augmenter les chauffes-eau solaires - Développer les système de production d'ECS par l'intégration du solaire → 11 300 TCOé évitées en 6 ans → 134 GWh d'EnR produits chaque année *Hypothèse de calcul :* *- 200 projets minimum/an : 100 projets de particuliers de 4 kWc / 100 projets d'entreprises de 200 kWc* *GES : facteur émission : 0,084 tCO2/MWh*	Améliorer la qualité de l'air Développer les EnR Réduire la dépendance aux énergies fossiles - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 4 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 4 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	Ombrières photovoltaïques : - Etudier et lister les parkings concernés - Lancer un AMI - Réaliser les travaux
Calendrier	2023 :projet PV sur le Myriapole 2024 : projet PV sur l'école Romain Rolland 2024-2026 : réalisation du cadastre solaire 2024-2030 : 2 projets photovoltaïques sur bâtiment par an 2023-2024 : étude sur les ombrières 2025 : lancement d'un AMI 2026 : lancement des travaux
Indicateurs de suivi	- Avancement du cadastre - Avancement des projets PV sur les bâtiments publics - Avancement des ombrières PV - Nombre de sites équipés - Surface équipée et puissance totale installée / production annuelle (GWh) - Nombre de subventions attribuées chaque année - Avancement étude production d'ECS
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : - Cadastre solaire = 30 000€ - Projets photovoltaïques = environ 400 à 500 euros /m² posé - Fiches PPI établies : Primaire Pansera, Ecole Romain Rolland, Ecole Germain David, Maison rouge

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Coût financier	1 ETP nécessaire pour la Mission DD

Actions en lien	66, 68

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
68	**Encourager le développement de centrales solaires sur le territoire et répertorier le foncier disponible**
Contexte	La loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets. Ce dispositif devra faire intervenir des référents chargés de l'instruction des projets d'énergies renouvelables, désignés dans chaque préfecture. L'État devra mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes devront ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations et leur établissement public de coopération intercommunale débattre de ces zones avec le projet du territoire. Passé un délai de six mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire. Dans le cas contraire, les référents préfectoraux devront demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints. **Alès Agglomération a réalisé en 2021 un rapport sur les installations photovoltaïques du territoire : toitures des particuliers, toitures de bâtiments industriels, ombrières, centrales au sol.** → En chiffres : - 2386 installations recensées - Dont 113 installations professionnelles et 2273 installations de particuliers. - Parmi les installations de professionnels : 31 sont à l'initiative de collectivités ou d'acteurs publics et 82 à l'initiative d'entreprises privées. On compte 6 centrales solaires au sol sur le territoire (La Grand-Combe, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Jean-du-Pin, Servas, Les Plans, Thoiras) + 1 en construction sur Saint-Martin-de-Valgalgues, ZAC de Lacoste-Lavabreille. La puissance nominale totale installée « avérée » sur le territoire est d'environ 45,6 Mwc. Par extension, les 2386 installations photovoltaïques « potentielles » d'Ales Agglomération représentent une puissance nominale de 45,8 Mwc. Celle-ci permet la production d'environ 46 GWh.
Descriptif de l'action	**Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'EnR, l'action portera sur une aide aux communes apportée par Alès Agglomération :** - Contacter les communes et les conseiller quant à l'application de la loi. Aider à la compréhension et expliquer la loi. - Aider à la réflexion et anticiper les cartes de l'État : aider à définir les zones les plus susceptibles d'accueillir une centrale solaire. - Réfléchir à lancer un AMI groupé pour les communes, pour la réalisation des centrales. - Prévoir l'introduction des cartes dans les PLUs et le ScoT. - Faire vivre un observatoire des EnR au sein d'Alès Agglomération : →Apporter du conseil aux élus des communes, partager des retours d'expériences, → Benchmarking de projet d'agrivoltaïsme, retour d'expériences, et conseils pour la mise en place de l'agrivoltaïsme, → Communiquer sur les projets en cours.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Mission DD	- Communes - Service habitat - Guichet Rénov'Occitanie - Service Patrimoine Immobilier
Public ciblé	**Statut de l'action**
Communes – Elus	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Doubler la production de solaire d'ici 20230 → 2300 tCO2e évitées en 6 ans → 27 GWh d'EnR produits chaque année *Hypothèses de calcul :* *- 5 projets de 5 MWc* *GES : Facteur d'émission : 84 CO2 (kg/MWh)*	Améliorer la qualité de l'air Développer les EnR Réduire la dépendance aux énergies fossiles - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 4 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 4 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	- Nombre de communes accompagnées - Nombre de projets de centrales solaires sur le territoire - Surface équipée / puissance totale installée / production annuelle en GWh
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Besoin humain	1 ETP nécessaire pour la Mission DD
Actions en lien	66, 67

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
69	**Créer une filière bois granulés locale**
Contexte	Il n'existe pas d'unité à ce jour de fabrication de granulés de bois sur le Gard. Cette énergie renouvelable représente aussi une réelle opportunité pour la transition écologique, en association avec une gestion durable forestière, par le bon rendement de la combustion de ce produit et son bilan quasi neutre en carbone. Dans le cadre de la RE 2020, l'utilisation du bois local/régional représente une opportunité. Cette nouvelle réglementation tient en effet compte des émissions GES et de l'analyse cycle de vie des matériaux employés.
Descriptif de l'action	**Action 7 de la charte forestière : mener une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création de nouveaux produits bois sur le secteur du Pays des Cévennes.** <u>Étapes prévues :</u> - Veille sur les produits bois pré-identifiés (granulés en priorité et laine de bois) et sur des projets concrets proches du Pays des Cévennes (en termes de dimensionnement et géographiques). - Recenser les bureaux d'études, compétents. - Constitution d'un groupe de travail avec les partenaires identifiés. - Suivre les résultats de l'étude des FIBOIS : affiner en fonction l'identification des nouveaux produits opportuns à créer. - Rédaction d'un cahier des charges d'étude de faisabilité économique et juridique, co-construits avec les professionnels engagés : marchés pour les produits identifiés, projets en création, process de fabrication, normes, quantités et types de bois pour ces produits, dimensionnements, montages juridiques, investissements, foncier, certifications de qualité,… - Mener l'étude et le suivi par le groupe de travail. - Visite de projets existants. - En fonction des résultats de l'étude : identifier l'intérêt des professionnels à lancer de nouveaux produits, établir s'il y a ou non le besoin de nouvelles études plus précises, réfléchir à l'opportunité de marque territoriale pour ces nouveaux produits.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Pays des Cévennes (CFT)	- Professionnels du bois - FNB - FIBOIS - Mission Chaleur Renouvelable du Gard (CCI) - Alès Myriapolis - AD'OCC - COFOR du Gard
Public ciblé	**Statut de l'action**
- Communes - Entreprises - Propriétaires forestiers	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer les produits bois et étudier la création d'une filière bois granulés locale → 1700 tCO2e évitées en 6 ans → 6 GWh d'EnR produits chaque année *Hypothèses de calcul :* *- 20 chaufferies installées. Puissance moyenne 150 kW* *→ Production : 300 MWh* *GES : Hypothèse : ne cibler que des bâtiments au fioul actuellement* *- Facteur d'émission Fioul : 300 CO2 (kg/MWh)* *- Facteur d'émission Bois : 13 CO2 (kg/MWh)*	Améliorer la qualité de l'air Développer les EnR Réduire la dépendance aux énergies fossiles

Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement de l'étude et du projet
Budget / Aides financières possibles	Budget : à définir en fonction du projet

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	36

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
70	**Étudier la création d'une unité de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération) avec création d'au moins un exutoire local**
Contexte	Les Combustibles Solides de Récupération (CSR) représentent la fraction combustible résultant d'un tri mécanique des déchets lors duquel sont soustraites les fractions à faible pouvoir calorifique soit les matières organiques et les éléments inertes. Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique, ont une composition homogène permettant un traitement optimisé avec des rejets minimisés. Depuis 2021, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a augmenté et augmentera d'année en année : 54 € pour une tonne de déchets enfouis en 2021, 58 € en 2022, 61 € en 2023, 62 € en 2024, 65 € en 2025. Il s'agit donc d'un point de vue financier de limiter la mise en décharge, sans compter le coût écologique d'une mise en décharge. Par ailleurs, sur le territoire, l'installation Néoval devenant caduque, il s'agit de l'adapter.
Descriptif de l'action	- Etudier la production de CSR à partir de la fraction à haut pouvoir calorifique des déchets ménagers (plastiques non recyclables, bois, cartons encore présents dans les ordures ménagères ou issus des encombrants et des REP-Responsabilité élargie du producteur..). - Adapter l'unité Néoval pour accueillir les CSR, effectuer le tri de ces matériaux et leur préparation sous forme granulé. Les granulés seraient alors injectables dans une unité de valorisation énergétique (UVE) de type chaufferie ou chaudière avec cogénération (vapeur et électricité). Prévoir un système complet de traitement de l'air pour éviter les rejets d'émissions de polluants atmosphériques, issus de la combustion des CSR. - Déterminer un partenariat industriel pour la création et l'exploitation de cet UVE, avec utilisation de la vapeur produite en production d'électricité et en chauffage procédé.
Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service tri et valorisation des déchets	Usine Néoval Entreprises / industries SMIRITOM Entente Gardoise
Public ciblé	**Statut de l'action**
Industries / entreprises	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Filière de valorisation des CSR créée	Diminuer la mise en décharge et l'enfouissement des déchets Développer l'économie circulaire - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0
Liste des tâches à réaliser	- Rechercher le partenaire industriel qui pourrait être intéressé par la création d'une UVE pour alimenter son site en électricité et vapeur process. - Modifier l'autorisation ICPE - Transformer en conséquence la chaine de tri du site NEOVAL - Créer une chaîne de préparation CSR. - Pour le partenaire industriel : dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter une ICPE, construction de l'UVE et connexion à son site.
Calendrier	2023-2024 : recherche d'un partenariat 2024-2029 : adaptation de l'unité NEOVAL et création de l'UVE
Indicateurs de suivi	- Avancement du partenariat industriel - Dépôt et instruction des dossiers ICPE - Avancement des travaux
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : frais de fonctionnement de Néoval Investissement : 5 à 10 M€ que pour la partie Neoval. La création et le financement de l'UVE sera à la charge du partenaire industriel. Aides possibles : - Région Occitanie : réaliser des projets locaux en matière d'économie circulaire et de déchets (Plateformes de compostage / CSR)
Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Dépendant du coût du gaz (si à la baisse, le projet sera moins rentable)	1 ETP
Actions en lien	55

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
71	**Développer les réseaux de chaleur sur le territoire**
Contexte	Schéma directeur de chaufferie urbaine : étude en cours sur l'état du réseau. Des prospectives vont être données pour les 10 ans à venir : étude financée par l'Adème à hauteur de 58 % sur 50 000€ HT. PLU : Incitation au raccordement au réseau de chaleur urbain pour les bâtiments en rénovation.
Descriptif de l'action	**- Rénover le réseau de chauffage urbain au bois sur la Grand-rue Jean-Moulin.** - **Cibler les bâtiments en rénovation et rappeler l'obligation de raccordement** au réseau de chaleur urbain bois : rendre obligatoire l'étude de raccordement au réseau de chaleur urbain. → Développer le raccordement des bâtiments (administratifs, syndicats de copropriétés...) au chauffage urbain bois énergie. - **Etudier le développement du réseau en bois énergie** majoritairement. - **Organiser une visite de la chaufferie bois** avec les acteurs des bâtiments et les élus. - Face à la hausse des coûts de l'énergie, il serait intéressant de réaliser une **étude sur le développement des fortes puissances des pompes à chaleurs**. Cette étude serait réalisée à l'échelle du chauffage urbain de l'Agglomération, pour développer une production centralisée de pompes à chaleurs, afin de chauffer ou refroidir un quartier.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service patrimoine immobilier	Syndicats de copropriétés FNCCR Bâtiments publics Fonds de chaleur – CEE Dalaé Pays des Cévennes (CFT)
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération Syndicats de copropriétés Habitants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
--> 975 TCO2e évitées en 6 ans --> 4 GWh d'EnR produits chaque année *Hypothèses de calcul :* *- Etudier la faisabilité opérationnelle d'au moins 4 réseaux de chaleur.* *- 10 bâtiments raccordés par réseau de chaleur, 5 au fioul et 5 au gaz initialement* *→ 5 publics : 240 kWh/m2 - Surface moyenne de 1200 m2 utiles* *Conso chauffage publics : 230,4 MWh/bat* *→ 5 résidentiels : Conso chauffage res de 9,661 MWh/bat* *- GES : 5 bâtiments au fioul - 5 au gaz* *Facteur d'émission Fioul : 300 CO2 (kg/MWh)* *Facteur d'émission Gaz : 234 CO2 (kg/MWh)*	- Réduction des consommations d'énergie : 1 - Réduction des émissions de GES : 3 - Amélioration de la qualité de l'air : 3 - Développement des EnR : 2 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	- 2023 : rénovation du chauffage urbain situé sur la Grand-rue Jean-Moulin. Labellisation éco-réseau pour le réseau de chaleur urbain
Indicateurs de suivi	Nombre d'études de raccordement réalisées Nombre de bâtiments raccordés ou souhaitant se raccorder
Budget / Aides financières possibles	

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 1 - Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables, dans une cohérence paysagère	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
72	**Poursuivre le développement de la filière hydrogène sur le territoire**
Contexte	L'écosystème hydrogène d'Alès Agglomération est une opportunité pour le territoire de se positionner comme précurseur de la transition énergétique, de développer de nouveaux partenariats privés et ainsi d'améliorer l'attractivité industrielle du territoire. - Favoriser la recherche et le développement - Inciter l'implantation d'entreprises sur le territoire - Produire localement de l'énergie L'électrolyse est la première source de production d'hydrogène vert, s'agissant d'une technologie déjà éprouvée et maîtrisée par plusieurs opérateurs, sur laquelle s'appuie d'ailleurs la stratégie nationale et régionale de développement de l'hydrogène vert. Alès Agglomération souhaite aussi réfléchir à la thermolyse (ou dite pyrogazéification), avec l'utilisation de la biomasse forestière. Les élus d'Alès Agglomération portent une politique forestière au travers du Pays des Cévennes et souhaitent donc soutenir la filière forêt-bois locale en valorisant la biomasse forestière dans le développement territorial.
Descriptif de l'action	**Créer un écosystème local hydrogène** incluant la production d'hydrogène vert (à partir de panneaux photovoltaïques ou de biomasse forestière), sa distribution et le développement de ses usages en mobilité, habitat et industrie. L'objectif est de développer une nouvelle compétence sur le territoire. Le point central du projet est la production et la consommation locale d'énergie.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
DGA Développement du territoire - Pôle Mécanique	- Transports Capelle - Kéolis - MACA - THOM - Rio Tinto - Ville de Salindres - CEA Banque des territoires - Région Occitanie - IDEO - Element Energy - Inddigo - EDF Renouvelables - Hynamics - Total - Quadran - Enedis - GRDF - Amarenco - Hynoé
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération Habitants	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer la production d'hydrogène vert Implication d'acteurs Privés	Réduire les consommations d'énergie Améliorer la qualité de l'air – Réduire les émissions de CO2 du secteur transport Produire de l'énergie localement et réduire les importations d'énergie Limiter le recours aux énergies fossiles Développer les énergies renouvelables - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 2 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Une étude a été lancée pour détecter les gisements et les usages potentiels et développer les investissements de production et distribution locaux. - Etudier l'évolution du marché sur les solutions techniques possibles. - Recherche de financements et lancement de l'achat de bennes à ordures ménagères et d'autobus à hydrogène.
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement de la démarche
Budget / Aides financières possibles	Aides : Région Occitanie

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
- Financements - Solutions techniques inadéquates	
Actions en lien	

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 2 – Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
73	**Former les acteurs du territoire (élus et professionnel) aux enjeux de l'alimentation de qualité**
Contexte	Les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture sont très divers, avec une actualité en évolution rapide. Une mise à jour régulière des compétences est souvent nécessaire pour nombre d'acteurs et d'élus. Ce besoin a été confirmé par des premières formations organisées en 2021 sur le sujet de la précarité alimentaire qui étaient complètes avec des listes d'attentes et regroupant à la fois des professionnels aux profils variés et des élus. L'accès aux formations peut être une barrière. Faciliter le départ en formation par une inscription simplifiée et un coût réduit serait un accélérateur de monter en compétence des acteurs du territoire au service d'une alimentation de qualité accessible à tous et d'une agriculture durable.
Descriptif de l'action	**Action F4 du PAT :** - Faire monter en compétence l'ensemble des acteurs professionnels et des élus sur les 6 axes stratégiques du PAT. - Concevoir un programme de formation annuel répondant aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire et tenant compte de l'actualité. - Veiller à la complémentarité avec l'offre de formation existante sur le territoire. - Proposer des sessions gratuites ou à moindre coût pour permettre l'accès à tous à la formation. - Inclure la participation des élus via des formations dédiées ou des formations mixtes (acteurs professionnels et élus).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service ruralité	AGIR Saint Christol, Attac Alès, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, CODES 30, Ententes Causses et Cévennes, FD CIVAM du Gard, La Clède, Centre National Pomologie, Reseda
Public ciblé	**Statut de l'action**
Elus et professionnels	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Faire monter en compétence les acteurs du territoire pour répondre aux enjeux du PAT : développement d'une agriculture locale et adaptée au changement climatique / alimentation de proximité et bien-manger	Sensibiliser aux changements de pratiques agricoles - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	Action dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombre de formations par an Nombre de personnes formées
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste

Actions en lien	79

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 2 – Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
74	**Soutenir les ateliers pédagogiques autour de l'alimentation responsable**
Contexte	L'éducation à l'alimentation dès le plus jeune âge est un levier important pour former les adultes de demain à des pratiques alimentaires responsables. Elle permet également de lutter contre les maladies chroniques liées à l'alimentation. Il s'agit d'une priorité du Programme National de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les réseaux de professionnels sont très actifs sur le territoire en lien avec des enjeux de précarité alimentaire et de santé publique marqués sur l'agglomération. Alès Agglomération déploie depuis 2020 un programme éducatif de l'alimentation à destination des publics périscolaires allant de la crèche aux accueils de loisirs sans hébergement.
Descriptif de l'action	**Action A1 du PAT : Soutenir les ateliers pédagogiques en direction des enfants (0 à 18 ans)** - Renforcer le déploiement territorial des actions éducatives. - Appuyer les dispositifs existants (faciliter la mobilisation des publics et le lien avec les communes, appuis financier et logistique à la mise en œuvre des programmes,…). - Renforcer le lien entre les structures de l'éducation à l'environnement et les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation afin d'intégrer dans les dispositifs de sensibilisation des rencontres entre ces derniers et les enfants. - Trouver des aides aux transports pour permettre les animations dans les fermes, auprès des artisans, … - Établir sur le territoire un maillage dense, auprès du public cible, afin que le plus grand nombre puisse bénéficier d'actions éducatives. - Initier des démarches innovantes associant les parents, dès la crèche, dans des ateliers (ateliers de cuisine ou de jardinage parent/enfant). - Renforcer l'implication des centres sociaux, services sociaux et associations d'aide alimentaire dans certaines actions.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1/ CODES 30 (sur le volet santé) 2/ Pre St jean ecole (relais ecoles pubiques)	ADEIC ULCC, AGIR Saint Christol, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, CNP, Collectif Animateur 30 (cantine rochebelle), CPIE du GARD, CSC Aubrac Cendras, Ecole PSJ, Ententes Causses et Cévennes, FD CIVAM du Gard, IMT Mines Alès, La
Public ciblé	**Statut de l'action**
Enfants (0 à 18 ans), écoles, crèches	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Accompagner et sensibiliser la population pour une meilleure éducation alimentaire (alimentation de proximité, en circuit-court, lien avec les agriculteurs,…)	Encourager un changement des habitudes alimentaires - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	Action dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombres d'animations / an (dans les écoles, crèches) Nombre de personnes formées
Budget / Aides financières possibles	Aides possibles : - DRAAF

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	75

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 2 – Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
75	**Développer les circuits courts**
Contexte	La demande en produits locaux exprimée par les acheteurs professionnels et les particuliers dépasse l'offre actuelle sur le territoire. Certaines filières locales ont des débouchés principalement orientés à l'export. L'autonomie alimentaire du territoire est à renforcer.
Descriptif de l'action	**Action B2 du PAT : renforcer les filières locales de productions alimentaires pour l'approvisionnement local** - Renforcer les productions orientées vers la consommation locale. - Renforcer les capacités d'évolution des filières pour répondre à la demande locale tout en étant économiquement viable pour elles. - Travailler les circuits de commercialisation vers les habitants et vers les professionnels (vente directe et circuits courts). - Sonder les besoins des différents acteurs de chaque filière pour répondre à cette demande croissante d'approvisionnement alimentaire local.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Alès Myriapolis	Agir 30, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, CSC Aubrac Cendras, Distillerie Bel Air, FD CIVAM du Gard, Terres de Cuisine, Vrac Attitude, Service ruralité, école des Mines
Public ciblé	**Statut de l'action**
Producteurs / agriculteurs Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer l'offre de circuits courts : structurer l'offre et la demande, valoriser les productions locales	Encourager une agriculture locale de qualité, multiplier les circuits courts - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Enquête par l'école des Mines d'Alès sur l'offre et les besoins de différents sites de circuits courts
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement de la filière Nombre de circuits de commercialisation existants et développés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : Etude de marché pour les besoins de l'aval (25 000€)

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste à l'échelle du Pays des Cévennes
Actions en lien	76, 77, 78

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 2 – Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
76	**Étudier la mise en place d'une plateforme physique de mutualisation de vente de produits locaux**
Contexte	Durant la phase de diagnostic du Plan Alimentaire Territorial se sont exprimées des attentes autour d'un lieu de vente de produits locaux de grande taille et à prix soutenable pour les consommateurs et les producteurs. Les demandes sont diverses : un lieu de vente pour les particuliers ou uniquement pour les professionnels ou encore pour les deux publics à la fois, un outil public ou privé, à l'échelle de l'agglomération ou en partenariat avec d'autres EPCI, ... Cette plateforme doit venir en complément des circuits de ventes de proximité actuels avec une vigilance accrue à ne pas les déstabiliser. L'étude de marché qui viendra vérifier ce besoin devra nécessairement s'appuyer sur les acteurs du territoire qui seront à terme les animateurs ou les utilisateurs d'une telle plateforme (agriculteurs, grossistes, logisticiens).
Descriptif de l'action	**Action B3 du PAT : comprendre les besoins et possibilités d'une plateforme physique de mutualisation de vente de produits locaux** - Connaître les plateformes existantes ou en projet au sein de l'agglomération ou de territoires proches : Mas des agriculteurs du Gard, grossistes locaux, logisticiens locaux. - Sonder les producteurs pour repérer un groupe pilote intéressé et vérifier leur besoin d'un hub logistique. - Se rapprocher du groupe de travail Logistique du Réseau Mixte Technologique Alimentation locale, qui coordonne des échanges d'expériences entre collectivités sur ces thèmes. - Commander et piloter une prestation par des experts de la logistique de proximité pour positionner et calibrer l'outil, et mener un prototype. - Repérer un ou plusieurs sites propices à un hub logistique et disponibles. - Appuyer les structures privées ou associatives portant des projets locaux en lien avec la distribution de produits alimentaires.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service ruralité	ADDEARG, Attac Alès, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, CIHEAM IAMM, IMT Mines Alès, Myriapolis, Privat Exploitant, Terres Cuisine, Mission DD
Public ciblé	**Statut de l'action**
Producteurs / agriculteurs Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Créer une plateforme physique de mutualisation pour permettre la vente de produits locaux	Encourager une agriculture locale de qualité, multiplier les circuits courts - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Prise de contact avec les différents partenaires, en particulier les territoires voisins et le Mas des agriculteurs. - Etude des flux commerciaux alimentaires avec le pôle métropolitain Nîmes-Alès.
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement du projet Nombre de sites propices identifiés pour un hub logistique Nombre de structures privées ou associatives appuyées
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : - Etudes pour la localisation du hub : fonctionnement interne Alès Agglomération et Alès Myriapolis - Etude et prototypage par bureau d'études spécialisé dans la logistique : 40 000 €

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste
Actions en lien	75, 77

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 2 – Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
77	**Aider à la structuration des lieux de circuits courts alimentaires**
Contexte	Les lieux de ventes alimentaires de proximité sont de types très variés : boutiques agricoles, points de vente collectifs, épiceries participatives, distributeurs, AMAPs, marchés de plein air, ... L'ensemble du territoire n'est pas desservi par des points de vente de produits locaux. Certains points de vente connaissent un développement fort, d'autres ont des difficultés liées à l'immobilier ou à l'organisation interne. Les initiatives sont nombreuses, mais la pérennisation n'est pas toujours facile (emplacement, public cible, diversité de l'offre alimentaire proposée, …).
Descriptif de l'action	**Action B4 du PAT : aider la création, le développement, et la structuration des lieux de circuits courts alimentaires (en particulier la vente directe)** - Identifier les besoins des lieux de vente actuels en circuit court et vente directe. - Appuyer les acteurs pour se structurer, développer leur offre en produits locaux et mieux répondre aux demandes des consommateurs (compréhension de la clientèle). - Valoriser ces lieux de vente et communiquer auprès des habitants et des touristes. - Aider à la construction ou rénovation de l'immobilier (ingénierie et appui financier). - Accompagner les communes dans leur projet de proximité. - Entrer en dialogue avec les points de vente alimentaire plus «classiques» (ex : supérettes, supermarchés, forains revendeurs sur les marchés) pour identifier leurs possibilités de mise en marché de plus de produits locaux, recenser leurs points de blocages et leurs besoins.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service ruralité	Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, Distillerie Bel Air, École PSJ, La Lausete, Myriapolis, Privat Exploitant, Terres de Cuisine, Vrac Attitude, Mission DD
Public ciblé	**Statut de l'action**
Producteurs / agriculteurs Habitants	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer l'offre de circuits courts : favoriser un maillage des lieux de distribution pour une offre diversifiée, suffisante et connue. L'offre sera adaptée aux habitants (en termes de prix notamment) avec une transparence sur les étiquettes.	Encourager une agriculture locale de qualité, multiplier les circuits courts - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	- Compréhension des besoins des points de vente existants - Définition du maillage optimal de points de vente sur le territoire - Construction et lancement
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	Avancement du projet Nombre de lieux identifiés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : Différents types d'accompagnement (25 000 €)

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste

Actions en lien	75, 76

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 2 – Alimenter des circuits-courts et des commerces de proximité	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
78	**Développer les produits locaux dans les cantines collectives**
Contexte	Alès Agglomération a réalisé depuis plus de dix ans un travail avec Terres de cuisine pour renforcer la part des produits locaux dans les cantines. Une progression constante a pu être mise en place. Progression qui atteint des limites notamment à cause de volumes de produits locaux parfois insuffisants pour répondre à la demande de Terres de cuisine ou de catégorie de produits alimentaires non produits localement. Aujourd'hui, plus de 30 % des produits en valeurs d'achats sont issus de circuits de proximité dans l'offre de Terres de Cuisine pour Alès Agglomération. Par ailleurs, l'Unité de Conditionnement des Légumes du Conseil Départemental du Gard est saturée et ne peut répondre à l'ensemble de la demande locale.
Descriptif de l'action	**Action B5 du PAT : développer les produits locaux dans les cantines collectives gérées par Alès Agglomération et les communes.** - Renforcer l'approvisionnement local de qualité dans l'offre de restauration collective sur le territoire en : * structurant des filières, * créant ou soutenant des ateliers de transformation collectifs des denrées, * créant ou soutenant une plateforme d'achat pour la restauration collective où les producteurs peuvent mutualiser leurs apports, * passant des filières locales sous SIQO pour compter dans la loi Egalim et ainsi remplacer des produits sous SIQO produits non localement. - Maintenir et chiffrer l'objectif de progrès d'Alès Agglomération et des communes sur 4 années (en lien avec le marché de la restauration collective 2022-2026) pour les cantines scolaires, crèches et accueils de loisir sans hébergement en approvisionnement de proximité. - Appuyer les communes en gestion directe pour trouver les produits (annuaire, mise en réseau). - Articuler les actions avec la Région et le Département pour les lycées et collèges, ainsi qu'avec l'hôpital, les EHPAD, … - Articuler les actions avec les EPCI voisins.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Alès Myriapolis	Arcadie, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, CCAS de Saint-Privas-des-Vieux, Chambre d'Agriculture, La Misericorde, Privat Exploitant, Terres de Cuisine, Service ruralité, Service Éducation, petite enfance, animation enfance, La Région
Public ciblé	**Statut de l'action**
Producteurs / agriculteurs Ecoles, crèches, accueils de loisirs Lycées, collèges Hôpital, EHPAD	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Atteindre une majorité de produits locaux (en valeur) dans la restauration collective	- Encourager les approvisionnements locaux dans les marchés de restauration collective - Encourager une agriculture locale de qualité - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	Etude sur la mise en place d'une légumerie (plateforme de livraison locale pour les établissements scolaires, collèges et lycées)
Calendrier	2023-2030
Indicateurs de suivi	% de produits locaux dans les marchés de restauration collective (écoles, crèches, accueils de loisirs, Lycées, Collèges, Hôpital, EHPAD)
Budget / Aides financières possibles	

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste à Myriapolis

Actions en lien	61, 75, 76

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 3 – Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
79	**Engager des démarches à l'échelle des 72 communes pour des pratiques agro alimentaires responsables**
Contexte	Les engagements des communes et des acteurs publics pour des pratiques agricoles et alimentaires sont variés : réduction des pesticides, lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution des gaz à effet de serre, réduction des déchets, … Engager des démarches à l'échelle des 72 communes aura un impact fort sur la politique alimentaire et agricole de l'agglomération. La reproductibilité, le tutorat entre communes pourront renforcer l'unité de l'Agglomération et la visibilité de son PAT. Pour cela, les besoins d'appui aux communes dans les démarches de transition doivent être pris en compte.
Descriptif de l'action	**Action F6 du PAT :** - Appuyer les acteurs publics dans les changements pour des pratiques agricoles et alimentaires responsables. - Mutualiser les efforts des communes et des acteurs publics. - Essaimer les bonnes pratiques. - Informer sur les évolutions réglementaires liées aux enjeux de la transition environnementale.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service ruralité / communes	ATTAC 30, ADDEARG, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, CPIE du GARD, Ententes Causses et Cévennes, Centre National Pomologie, Privat Exploitant, SP 30
Public ciblé	**Statut de l'action**
Elus et professionnels	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Impliquer les communes dans les changements de pratiques agricoles	- Adapter l'agriculture au changement climatique - Encourager des changements de pratiques agricoles - Réduction des consommations d'énergie : 2 - Réduction des émissions de GES : 2 - Amélioration de la qualité de l'air : 2 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	Action dans la durée
Indicateurs de suivi	Accompagnement des communes et acteurs publics
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste

Actions en lien	73, 74, 80

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 3 – Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
80	**Sensibiliser à l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique**
Contexte	De nombreuses études ont été menées récemment sur l'impact du changement climatique sur les productions agricoles (Parc National des Cévennes, Département du Gard, Chambre d'Agriculture du Gard, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier). Il paraît fondamental que leurs conclusions soient connues des porteurs de projets agricoles afin d'anticiper dans leurs installations l'évolution des pratiques agricoles au regard de l'impact du changement climatique sur cette activité. Installer les bonnes fermes aux bons endroits sera un enjeu crucial tant un niveau de la localisation que dans le choix des systèmes de productions. Les paysages et les contraintes agricoles sur le territoire sont en évolution. Une installation agricole ou l'évolution d'une ferme doit en tenir compte pour sa viabilité. Faciliter l'accès à cette information sera une plus-value pour le monde agricole.
Descriptif de l'action	**Action E2 PAT : Porter à connaissance l'impact du changement climatique sur les productions agricoles afin d'en tenir compte pour les projets d'installations ou d'évolution d'exploitation.** - Rencontrer les utilisateurs professionnels des études sur l'impact du changement climatique sur l'agricole afin de définir les formats adéquats (papier, vidéo,...) et les données à valoriser (cartes, chiffres, expériences,...), - Concevoir des outils de vulgarisation traitant des impacts du changement climatique sur l'agriculture locale : poser les urgences et surtout les stratégies à adopter pour réduire la vulnérabilité des exploitations actuelles (réorienter les productions par exemple). - Créer des supports différents suivant les cibles et solliciter des intermédiaires spécifiques pour diffuser les supports. - Amener les porteurs de projet d'installation à se poser les bonnes questions. - Se rapprocher des instituts de formation agricole délivrant le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) afin d'échanger sur l'importance d'intégrer cette composante dans leur enseignement.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
IAMM – Mission Développement Durable – Myriapolis	Agir 30, Attac Alès, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, Ententes Causses et Cévennes, FD CIVAM du Gard, IGP Cévennes, IMT Mines Alès, Privat Exploitant, PNC, SP 30, Service ruralité
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs Communes	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Sensibiliser aux impacts du changement climatique sur l'agriculture	- Adapter l'agriculture au changement climatique - Encourager des changements de pratiques agricoles - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 3

Liste des tâches à réaliser	- Rencontre des professionnels - Construction des outils de vulgarisation - Création des supports de communication - Diffusion aux porteurs de projet et sensibilisation
Calendrier	2023- 2024 : identification des besoins, formats et supports 2024- 2026 : réalisation et diffusion
Indicateurs de suivi	Supports de communication Rencontre des porteurs de projets, BPREA,…
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	79

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 3 – Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
81	**Remettre en état le petit patrimoine pour l'agriculture (treilles, terrasses, béals)**
Contexte	Les Cévennes sont, de par leur histoire, une terre d'agriculture. L'agriculture a façonné le territoire, qui se compose de paysages et de milieux naturels exceptionnels. Le petit patrimoine agricole (terrasses et murs en pierres sèches, béals,…) est encore bien présent et fait parti de l'histoire. Il s'agit donc de le préserver, d'une part pour son caractère culturel et architectural ? D'autre part, cette préservation comporte un intérêt pour adapter l'agriculture au changement climatique. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, mène à ce titre le projet Treilles et terrasses. 20 sites sont actuellement étudiés en lien avec Agroof, pour un programme sur 10 ans (2022-2032). Le projet consiste à mettre en place des systèmes agroforestiers de culture en terrasses de cépages résistants conduits en treille (en bois de châtaignier local), avec des cultures sous ombrage (pomme de terre, fraisiers,...). Afin de préserver le petit patrimoine hydraulique des Cévennes, l'EPTB Gardons mène un inventaire du patrimoine hydraulique non utilisé du territoire, et un programme d'accompagnement autour des béals (système d'irrigation cévenol) en activité.
Descriptif de l'action	**Projet Treille et Terrasses (pour l'agriculture en moyenne montagne) :** - Engager la reconquête agricole à travers ce programme sur 10 ans. - Développer des formations pour les agriculteurs. - Mettre en place des expérimentations et tester les compatibilités de certaines espèces avec la culture en treilles et terrasses. - Établir un suivi des expérimentations et déterminer les impacts de la culture en treille face au changement climatique. => Le projet contient d'une part un volet agricole : installation en pluriactivités et diversification avec la création d'un collectif d'agriculteurs et d'autre part, un volet recherche sur l'étude de l'adaptation de ce système agroforestier au changement climatique en Cévennes. Le projet s'étendra sur 5 à 10 sites pilotes proposés par les communes des départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche. La culture de la vigne en terrasses est adaptée aux conditions physiques et météorologiques locales ainsi qu'au changement climatique puisque les cépages sont résistants à la sécheresse et aux maladies, les lignes conduites en treilles ont des racines profondes qui vont chercher l'eau, les cultures seront sous ombrage pour la période estivale et enfin les terrasses ont un rôle de rétention d'eau (qui diminue le risque inondation) et d'accumulateur de chaleur pour la période hivernale. => Ce projet vise à redonner aux terrasses une vocation économique et sociale par des productions agricoles résilientes et à haute valeur ajoutée qui permettra de conserver leurs fonctions majeures pour l'agriculture en Cévennes (protection de l'érosion du sol, maintien des sols, accumulateur de chaleur) tout en répondant à l'enjeu paysager et patrimonial. => C'est aussi un levier contre la fermeture des milieux qui permettra la préservation de la biodiversité des milieux ouverts, d'être un barrage contre les incendies et de répondre à l'enjeu paysager des terrasses. **EPTB Gardons :** - Inventaire du petit patrimoine hydraulique de stockage d'eau : à la demande des élus d'Alès Agglomération, une étude a été lancée pour analyser le petit patrimoine hydraulique agricole non utilisé (sur la partie Cévenole). L'étude porte sur le potentiel existant et l'intérêt de les remettre en état pour limiter les pressions sur les milieux en période de basses eaux. A la suite de l'étude il sera proposé la mise en place d'éventuels projets avec les gestionnaires. - Programme d'accompagnement autour des béals (système d'irrigation cévenol) : depuis 6 ans, un accompagnement est mené auprès des gestionnaires de béals (particuliers ou autre). Afin que ces béals puissent continuer de fonctionner, certains doivent être remis en conformité avec la réglementation, au niveau de la prise d'eau. Une aide est apportée pour le montage des dossiers. Les travaux de remise en état restent à la charge des gestionnaires.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
SHVC /Gestionnaire des béals	- EPTB Gardons - Agroof - PNC - Chambre d'agriculture, SAFER, GAL Cévennes - Communes - Artisans, association Faire - CFT, AB Cèze Cévennes
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs Communes	En cours

Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	Impacts envisagés de l'action
- Préserver l'agriculture et permettre son adaptation au changement climatique (adaptation des cultures, des modes culturaux) - Améliorer la connaissance sur le petit patrimoine hydraulique et préserver les béals existants	- Préserver le patrimoine agricole et culturel cévenole - Permettre la remise en culture - Encourager des changements de pratiques agricoles - Adapter l'agriculture au changement climatique - Permettre des économies d'eau dans l'agriculture - Faire face au risque inondation - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	Programme Treilles et Terrasses sur 10 ans (2022-2032) EPTB Gardons : accompagnement sur la durée
Indicateurs de suivi	- Avancement du projet treille et terrasses (nombre de sites étudiés / apprentissages / résultats) - Résultats de l'étude du petit patrimoine hydraulique - Nombre de propriétaires de béals accompagnés
Budget / Aides financières possibles	Aides possibles : Agence de l'eau : Marathon de la biodiversité

Contraintes / freins	Besoins humains par an (en ETP)

Actions en lien	

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 3 – Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
82	**Développer les pratiques d'agroécologie sur les fermes**
Contexte	La mutualisation des bonnes pratiques permet de partager l'effort au changement. Le regroupement de producteurs autour de la mise en place d'actions en agroécologie permettra de contribuer à l'ambition d'une agriculture intégrant les enjeux du développement durable sur le territoire. Il existe également dans le secteur agricole, les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) (issus de la Loi LAAAF 2014). Il s'agit de collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agricoles visant une performance économique, environnementale et sociale juste et adaptée à la transition écologique nécessaire. Ils bénéficient d'un accompagnement et suivi technique. Ils sont reconnus par l'État et engagés sur 3 ans. Leur déploiement et leur soutien sur le territoire sont aussi un enjeu fort de progrès
Descriptif de l'action	**Action E3 du PAT : soutenir les producteurs dans la mise en place d'actions concrètes et collectives, en agroécologie, directement sur les fermes** - Aider les producteurs à mener des actions concrètes et collectives, en agroécologie : mise en place d'échanges de services, de chantiers collectifs directement dans les fermes telle une plantation de haies. - Encourager le montage de GIEE comme un moyen de favoriser la création de collectifs et de financer leur action : - présenter les GIEE aux producteurs, - établir des partenariats avec les structures locales d'accompagnement des agriculteurs pour initier ces collectifs et les accompagner ensuite dans le montage de dossier, le pilotage administratif, l'animation du collectif et la capitalisation des résultats du projet. **Alès Agglomération mène avec Agroof plusieurs actions de manière chronique :** 1- Accompagnement technico-scientifique pour le développement de l'agroforesterie sur le territoire : - Diagnostics : visites de terrain, définition des dispositifs agroforestiers (cartographie des éléments, définition des modes de plantations, des espèces, définition des fournitures). - Réalisation : coordination pépiniéristes / fournisseurs, coordination technique, préparation sol et chantier de plantation. - Suivi technique des dispositifs agroforestiers (visites conseil). 2- Accompagnement aux études de faisabilité pour développer les systèmes d'agroforesterie au sein des filières agricoles : - Journées d'échange, d'information pour les agriculteurs intéressés. - Préprojets d'aménagements agroforestiers, estimatif des coûts. - Conception, réalisation et suivi d'un préprojet - Accompagnement des gestionnaires de haies à la planification des travaux d'entretien et de valorisation selon le Label Haie Durable. 3- Projets de recherches et développement en agroforesterie **Le Parc National des Cévennes mène également un programme pour la plantation de haies mellifères en agriculture.**

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
IGP Cévennes / Agroof	ADDEARG, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Distillerie BelAir, IGP Cévennes, Ententes Causses et Cévennes, IMT Mines Alès, Myriapolis, SHVC, Vrac Attitude, SP 30, Mission Développement Durable, Service ruralité PNC
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Accompagner les professionnels vers l'agroécologie et l'agroforesterie	- Encourager des changements de pratiques agricoles (agroécologie, agroforesterie) - Adapter l'agriculture au changement climatique - Permettre des économies d'eau dans l'agriculture - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 4

Calendrier	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'agriculteurs accompagnés - Nombre de GIEE montés - Avancement des projets de recherche et de développement de l'agroforesterie
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Fonctionnement : marché annuel avec Agroof

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	83

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 3 – Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
83	**Former à l'agroécologie**
Contexte	De nombreux acteurs agricoles sont engagés dans des pratiques agroécologiques sur leurs exploitations. La demande est croissante chez les professionnels pour se former sur le sujet en tenant compte de la spécificité de chaque filière. Il s'agit d'une voie possible pour soutenir et favoriser le changement de pratiques culturales des agriculteurs afin de les orienter vers des systèmes de production pouvant répondre aux enjeux liés au changement climatique, mais également répondre aux enjeux de biodiversité du territoire Sur l'Agglomération, un bureau d'étude, spécialiste de l'agroforesterie, peut se positionner comme tête de réseau accompagné d'autres acteurs professionnels traitant du sujet afin de réfléchir à une réelle stratégie de territoire.
Descriptif de l'action	**Action E4 du PAT : mettre en place des actions de formation aux pratiques agro-environnementales** - Soutenir et encourager le développement de parcours de formations en agroécologie pour les acteurs du territoire. - Proposer des suites aux formations : conseil continu sur l'exploitation. *Principes :* * réaliser ces formations par types de productions et de sols, * mettre l'accent sur les formations sur le "sol" (paillage, sol vivant, matières organiques …), * proposer des partages d'expériences, * proposer une production d'une meilleure qualité en visant les labels de qualité.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Agroof	AGIR Saint-Christol, Chambre d'Agriculture, Distillerie Bel Air, IMT Mines Alès, Myriapolis, Privat Exploitant, Saint Hilaire Durable, SP 30, Service ruralité
Public ciblé	**Statut de l'action**
	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Former les professionnels à l'agroécologie	- Encourager des changements de pratiques agricoles (agroécologie, agroforesterie) - Adapter l'agriculture au changement climatique - Permettre des économies d'eau dans l'agriculture - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 4

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	
Indicateurs de suivi	Parcours de formations en agroécologie pour les acteurs du territoire
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Fonctionnement : marché annuel avec Agroof

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	82

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 4 - Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
84	**Répertorier les friches en vue d'une remise en culture**
Contexte	A l'échelle d'Alès Agglomération, 2700 ha de friches agricoles ont été identifiés en 2018. L'identification des friches agricoles traitée par multi-filtres est en cours et permettra une analyse fine de leurs potentiels agronomiques. L'identification des parcelles « friche » est un enjeu pour la reconquête de ces parcelles en déprise agricole et le développement des productions locales.
Descriptif de l'action	**Action D1 du PAT: réaliser un inventaire caractérisé des friches pour déterminer des terres à potentiel agricole à l'échelle de l'Agglomération et favoriser la remise en culture.** - Définir l'analyse des friches avec un groupe de travail dédié (ciblage des zones prioritaires, réflexion sur une stratégie foncière, définition de critères d'analyse des friches, priorisation des productions sur les friches,…). - Recenser les potentielles friches agricoles avec une visualisation des mouvements d'occupation fonciers sur le territoire entre 2012 et 2018. - Cibler des secteurs géographiques prioritaires tout en tenant compte de la caractérisation des surfaces pour prioriser la protection des terres à valeur agronomique intéressante. - Réaliser un diagnostic d'opportunité agricole des friches retenues et les caractériser (accès, irrigation, topographie.). - Créer une base de données à partager avec les communes pour créer de la visibilité. Cet inventaire permettra de mettre en œuvre une animation foncière pour appuyer par la suite la préservation des terres agricoles et la reconquête des friches.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service ruralité	Baron des Cévennes, Chambre d'Agriculture, CIHEAM IAMM, IGP Cévennes, Myriapolis, Privat Exploitant, Relance Cévennes, SAFER, Terre de Liens,PNC, Mission DD
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Recenser les terres cultivables et permettre leur remise en culture	Préserver les terres agricoles de la déprise Mobiliser les terres cultivables - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 2 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	Groupe de travail, recensement, ciblage
Calendrier	
Indicateurs de suivi	- Nombre de friches identifiées et de terres cultivables
Budget / Aides financières possibles	Budget : fonctionnement interne Aides potentielles : - FEADER (Terra rural) - Département (procédure initiative publique « terres incultes ou manifestement sous exploitées »)

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	1 ETP en poste Recrutement de 1 à 2 stagiaires
Actions en lien	85

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 4 - Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
85	**Acquérir du foncier pour développer les terres cultivables**
Contexte	Entre 2012 et 2018, la surface des territoires agricoles a régressé de 326 ha. Cette évolution correspond au différentiel entre les surfaces agricoles « perdues » et les surfaces agricoles « créées » durant la période d'observation. Le taux de recul annuel des terres agricoles et de -0,26 % sur cette période. Ce recul est principalement constaté dans la plaine d'Alès et diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre. La reconquête des friches agricoles qui représentent 14 % des terres agricoles est un enjeu majeur du territoire. En effet, toujours entre 2012 et 2018, 85 % des territoires agricoles qui changent de vocations étaient à l'origine des friches ou des prairies. Le maintien et le développement des productions locales passent par le soutien au foncier agricole. L'acquisition de foncier agricole par les communes ou l'Agglomération pourrait-elle être une solution à la lutte contre l'érosion des surfaces agricoles ? Une question à travailler.
Descriptif de l'action	**Action D2 du PAT : faire en sorte que les communes ou l'Agglomération acquièrent du foncier en propre pour installer des agriculteurs (en commençant par une étude sur les modalités d'acquisition)** - Positionner Alès Agglomération comme animateur – facilitateur pour la reconquête de friches. - Appuyer les équipes communales dans leur réflexion autour de l'accès au foncier agricole pour porter ou appuyer la mise en place de projets agricoles sur leur commune (montage, location, acquisition). - Identifier les modalités d'accès au foncier agricole des communes et d'Alès Agglomération avec une vigilance sur la spéculation foncière que cela peut engendrer. - Éventuelle acquisition de foncier par les communes ou Alès Agglomération suite à l'étude sur les modalités d'acquisitions possibles pour les collectivités permettant un éclairage sur la stratégie foncière à adopter la plus viable pour le soutien à l'agriculture de proximité. (Remarque : Cette étape de l'action fait suite au travail d'identification des friches agricoles et d'une première analyse ciblant des zones prioritaires agricoles à soutenir : action D1 du PAT.) - Instaurer éventuellement une compensation agricole volontaire pour les projets d'Alès Agglomération liés à l'artificialisation des terres. - Créer éventuellement un fond de concours aux projets agricoles «fonciers» des communes. La priorité sera donnée à faciliter le lien direct entre propriétaires et agriculteurs, notamment grâce à l'utilisation de la nouvelle base de données cumulées (Cf action D1), dans le respect de la protection des données.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1/ Terre de Liens 2/ Service ruralité	ADDEARG AMAP StP, Attac Alès, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, Coquelicots, FD CIVAM du Gard, Myriapolis, Privat Exploitant, Relance Cévennes, SAFER, Saint Hilaire Durable, SHVC, Sauvegarde de l'Identité de la Prairie
Public ciblé	**Statut de l'action**
Alès Agglomération / communes Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Favoriser l'acquisition, la mise à disposition ou la location des terres à des agriculteurs	Préserver les terres agricoles de la déprise Mobiliser les terres cultivables - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	- Besoin d'avoir les résultats de l'action D1 - Animation selon les besoins exprimés des communes - Création d'un fonds de concours pour les communes (investissement en matériel, débroussaillage, remise en état des terrains, pose de clôtures, etc)
Calendrier	2023 : fonds de concours voté
Indicateurs de suivi	- Avancement des modes d'acquisitions - Surfaces de foncier acquises - Avancement des acquisitions - Avancement de la création d'un fond de concours
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Fonds de concours (Alès Agglo) : 150 000€ en 2023 Aides potentielles : - FEADER (Terra rural) - La foncière (Région / SAFER) Acquisition de terrain agricole sans bâtiment

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	84, 86, 87, 88

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 4 - Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
86	**Mettre en place des projets pilotes de remise en production agricole**
Contexte	La population a aujourd'hui une forte attente sur la production de produits alimentaires locaux. L'autosuffisance potentielle du territoire est insuffisante notamment en fruits. La plaine alluviale du Gardon dont le potentiel agronomique est fort pour les productions maraîchères pourrait être un exemple de premier site de remise en production agricole, notamment grâce à l'implication d'associations locales mobilisées autour du projet. Placer le premier site de remise en production agricole proche de la zone urbaine du territoire serait aussi un signal positif pour l'agriculture sur le territoire.
Descriptif de l'action	**Action D3 du PAT : lancer une phase d'exploration pour la mise en place d'un ou des projets pilotes de remise en production agricole.** - Réaliser une phase exploratoire afin d'identifier des unités cohérentes de 10 à 15 ha de terres agricoles qualitatives qui permettraient de mutualiser des moyens techniques et humains (installation de 5 à 10 agriculteurs, formation collective, mise en commun de matériels et bâtiments, …) et y adosser d'autres projets (lieu de formation, atelier de transformation, accueil pédagogique,…). - Suivant le bilan de la phase exploratoire, mettre en œuvre des projets pilotes (phase opérationnelle) sur deux zones caractéristiques du territoire d'Alès Agglomération : 1. En zone montagne (Corbès, St-Jean-du-Gard, Sénéchas), avec un pôle de production orienté vers les productions d'élevage, maraîchage, vigne et plantes à parfum aromatiques et médicinales. 2. Dans la zone de plaine alluviale du Gardon (Alès, Massanes, Ners, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Vézénobres), avec un pôle de production orienté vers les productions maraîchères et fruitières.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
1/ Sauvegarde de l'Identité de la Prairie 2/ Terre de Liens	ADDEARG, AMAP StP, Attac Alès, Baron des Cévennes, CCAS du Chambon, Chambre d'Agriculture, CIHEAM IAMM, Coquelicots, Myriapolis, Relance Cévennes, SAFER, Saint Hilaire Durable, SHVC,
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Permettre la remise en culture et les expérimentations agricoles.	Préserver les terres agricoles de la déprise Mobiliser les terres cultivables - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	- Cadrage, évaluation, validation des étapes avec mise en place d'une instance mixte (collectivités, acteurs techniques, associations, …) - Etude exploratoire (stage avec ingénieur pour une meilleure connaissance foncière du territoire)
Calendrier	
Indicateurs de suivi	- Résultats de l'étude exploratoire - Avancement des projets pilotes de remise en culture
Budget / Aides financières possibles	Budget : - Fonctionnement interne - Investissement : acquisition foncière, irrigation, bâtiment, matériel (à définir)

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
	Besoin d'1 stagiaire

Actions en lien	84, 85, 88

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 4 - Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
87	**Continuer la création de jardins partagés**
Contexte	- Une dizaine de jardins partagés sont recensés sur l'Agglomération et autant de projets en émergence. - Chaque jardin a sa propre identité : taille, fonctionnement, publics, montage administratif, pérennisation de l'implication des familles, appui technique aux jardiniers novices, ... - La demande de parcelles par les habitants est bien souvent supérieure à l'offre. Les motivations principales sont le besoin croissant de consommer local, le souhait de maîtriser sa facture alimentaire et l'envie de manger sainement. Les demandes d'appui à l'accompagnement du montage du projet sont en augmentation. - Plusieurs animations existent autour des jardins partagés : Journées pour les élus et les acteurs intéressés, Fraich'attitude, Semaine du goût, Expériences dans des école primaire, accompagnements de collectifs par la Fédération CIVAM du Gard, de l'idée au lancement du projet.
Descriptif de l'action	**Action A5 du PAT : A5 : Créer des jardins (partagés, ouvriers ou familiaux, urbains, citoyens, …)** - Favoriser le développement de projets de jardins collectifs sur le territoire pour un maillage cohérent avec la demande des habitants. - Créer un réseau de jardins qui communiquent, s'alimentent les uns des autres. - Encourager le tutorat par les responsables des jardins existants pour les porteurs de projet (mise en relation).

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
FD CIVAM du Gard AMAP de Saint-Jean-du-Pin	AGIR Saint Christol, CSC Aubrac Cendras, École PSJ, Saint Hilaire Durable, Service ruralité, Centre National de Pomologie
Public ciblé	**Statut de l'action**
Habitants Communes	En cours
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Augmenter le nombre de jardins partagés et permettre un accès à une culture locale	Développer l'agriculture de proximité et les zones cultivables en ville - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 2

Liste des tâches à réaliser	- Bibliographie de montage de projet, étude de cas, création d'un réseau des jardins - Mise en œuvre d'une formation pour les élus - Mise en place d'un réseau pour y retrouver de l'information - Appui aux porteurs de projets (techniques)
Calendrier	
Indicateurs de suivi	- Nombre de jardins partagés en cours de création - Evolution de la surface allouée aux jardins partagés
Budget / Aides financières possibles	Budget : Investissement : coût d'un jardin moyen (entre 30 000 et 60 000 € (cabanon, citerne) variable selon le site et les travaux). Aides : Alès Agglomération 20% et Département 20%

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Gestion de l'eau Vie des jardins	
Actions en lien	85

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 4 - Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
88	**Développer des espaces tests agricoles d'expérimentation**
Contexte	Les obstacles peuvent être nombreux à la concrétisation de projet pour les futurs agriculteurs. Les espaces test sont des schémas innovants pour faciliter l'installation. Un espace test agricole permet de soutenir l'emploi agricole et de favoriser les économies de proximité et les chaînes de valeurs locales. Le territoire en est actuellement dépourvu. → Le développement de cet outil de développement économique territorial serait un levier pour la croissance de l'activité agricole sur l'agglomération.
Descriptif de l'action	**Action C3 du PAT : créer des espaces test agricoles d'expérimentation** - Réaliser une étude de faisabilité pour le chiffrage d'un espace test agricole sur le territoire. - Étudier le fonctionnement des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) pour les bénéficiaires de l'espace test. - Finalité à longs termes : Créer un espace test agricole. - Réfléchir l'action à l'échelon départemental. - Réfléchir l'espace test agricole comme un archipel, plusieurs lieux, permettant aux agriculteurs de tester le secteur géographique où ils souhaitent s'installer en lien avec les systèmes de productions qu'ils souhaitent développer.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
Service ruralité	Arcadie, Attac Alès, Baron des Cévennes, Chambre d'Agriculture, IGP Cévennes, IMT Mines Alès, La Lausete, Myriapolis, Privat Exploitant, Relance Cévennes, Terre de Liens, Sauvegarde Identité Prairie, SP 30, Mission DD
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Développer les espaces tests agricoles et permettre aux agriculteurs de s'installer	Développer l'agriculture de proximité Permettre à de nouveaux agriculteurs de s'installer de manière sereine Lutter contre la déprise agricole - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 1 - Adaptation au changement climatique : 1

Liste des tâches à réaliser	- Identifier des zones prioritaires
Calendrier	2023 : étude économique de fonctionnement d'une couveuse / recensement de sites 2024 : lancement de la création 2025/2026 : premier Espace Test Agricole
Indicateurs de suivi	Avancement de la création des espaces tests
Budget / Aides financières possibles	Aides potentielles : - Banque des territoires - Département - Région

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**

Actions en lien	85, 86

Axe 3 – Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique	
Objectif 4 - Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville	
Numéro de l'action	**Nom de l'action**
89	**Accompagner à la transmission des exploitations pour lutter contre la déprise agricole**
Contexte	L'accompagnement des candidats à l'installation est actuellement pénalisé par le manque d'offres de reprise. Les cédants ont un discours pessimiste à la fois sur leur bien et sur leurs conditions de retraite. Par ailleurs, les propriétaires fonciers connaissent parfois mal les procédures de transmission de biens agricoles : méconnaissance des outils fonciers et des profils des porteurs de projet pouvant correspondre aux biens des cédants. Accompagner les cédants est un enjeu capital pour le maintien de l'agriculture sur le territoire et la prise en compte des conditions de départ à la retraite des agriculteurs.
Descriptif de l'action	**Action C2 du PAT : intensifier le repérage, la sensibilisation et l'accompagnement des cédants agricoles potentiels** - Créer et animer une instance de rencontre de tous les acteurs de la transmission. - Renforcer les actions existantes portées par les organisations agricoles : augmenter le nombre de cafés transmission, former les élus sur la transmission, faire connaître les sites d'offres de reprises, simplifier les démarches de tutorat, appuyer les outils existants de sensibilisation des cédants et d'accompagnement vers une suite positive de leur carrière ou dans leur départ à la retraite. - Expérimenter de nouvelles modalités sur la transmission agricole : * rechercher des cédants par recensement des dires d'acteurs des cédants (travail avec communes), * informer les coopératives, * expérimenter d'autres façons de faire du tutorat (entre anciens et nouveaux, entre locaux et nouveaux arrivants, créer un réseau de parrainage). * Communiquer en particulier auprès des jeunes et futurs agriculteurs sur les offres.

Pilote de l'action	**Partenaires de l'action**
ADDEARG / Chambre Agriculture du Gard	ADDEARG, Baron des Cévennes, Chambre d'Agriculture, IGP Cevennes, Myriapolis, Privat Exploitant, SAFER, Saint Hilaire Durable, SHVC, Terre de Liens, Agir 30, Service ruralité
Public ciblé	**Statut de l'action**
Agriculteurs	Nouvelle
Objectifs / Ambitions de l'action (résultats à atteindre au bout de 6 ans)	**Impacts envisagés de l'action**
Accompagner, suivre et soutenir des exploitations pour la transmission et l'installation.	Développer l'agriculture de proximité Permettre à de nouveaux agriculteurs de s'installer de manière sereine Lutter contre la déprise agricole Permettre une production agricole locale Préserver les terres agricoles et les zones naturelles - Réduction des consommations d'énergie : 0 - Réduction des émissions de GES : 0 - Amélioration de la qualité de l'air : 0 - Développement des EnR : 0 - Séquestration carbone : 0 - Adaptation au changement climatique : 0

Liste des tâches à réaliser	
Calendrier	2023 : rencontre des acteurs locaux concernés par la transmission . Appel aux communes volontaires. 2023-2026 : expérimentations, communication.
Indicateurs de suivi	- Avancement de l'instance de rencontre - Nombres de cafés transmission - Nombre de cessions avec accompagnement
Budget / Aides financières possibles	Budget : Fonctionnement : ADDEARG / Chambre d'agriculture

Contraintes / freins	**Besoins humains par an (en ETP)**
Actions en lien	